

PRIX COURANT

JOURNAL DU COMMERCE



Fondé en 1887

MONTREAL, vendredi 3 octobre 1919.

Vol. XXXII—No 40



1900



1900

(Les produits Small ont obtenu les plus hautes récompenses en Amérique, en Europe et en Orient.)

Sirop et Beurre Forest Cream de Small

Il y a beurre de ferme et beurre de ferme. La même chose s'applique aux beurres de sucre.

Les beurres de sucre de Small, comprenant le Mapo But, le Nut O But, Choco-But et Hono But, sont faits d'après des formules originelles contrôlées exclusivement par la maison Small depuis quatre-vingt ans. Ces produits ont une riche saveur caractéristique et une douceur égale à celle du beurre de ferme. Ils sont délicieux étendus sur du pain.

Lorsque vos clients les connaîtront, leur demande deviendra énorme. Avant d'acheter comparez les marques ci-dessus avec les imitations. En vente chez tous les marchands et épiciers en gros du Canada.

Les sirops, mélasses, etc. des marques Small sont reconnus comme le prototype de la qualité dans l'univers entier. Placez une commande d'essai de notre Sirop Grandee. C'est un riche sirop épais à \$1.10 le gallon, livré en boîtes de 5 gallons et à 97c. le gallon en barils. Chez tous les marchands de gros.

SMALL'S LIMITED

Raffineurs de mélasse et de sirop.

101 rue Parthenais,
MONTREAL.



COWAN'S

PERFECTION

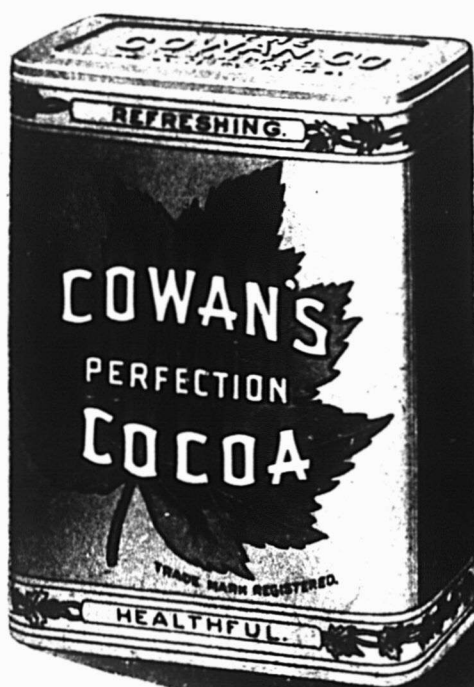
COCOA

AUX MARCHANDS PROGRESSIFS

METTEZ cette Marque Canadienne à l'avant et voyez quelles importantes affaires elle vous vaut. Faites-en un étalage bien en vue sur vos rayons. C'est une ligne qui ajoute du prestige à tout magasin. Recommandez le Cacao Perfection de Cowan, parce que vous savez que c'est le plus pur et le meilleur.

Une première vente à un client en fait un acheteur fidèle.

Cette illustration montre une grappe de fèves de cacao comme on les trouve sur l'arbre tropical "Cacao Theobroma". Après que les fèves ont été détachées et séchées, elles sont expédiées à la maison Cowan où, par un procédé spécial de rôtissage, leur arôme parfumé et leur saveur délicate sont conservés pour les consommateurs du Cacao Perfection de Cowan.



Fait au Canada dans l'Usine ensoleillée de Cowan

TORONTO

Fèves au Lard

(à la sauce aux tomates)

Marque Simcoe



Vous pouvez commander les fèves au lard de la marque Simcoe en grande quantité sans crainte qu'elles ne restent sur vos tablettes.

C'est un mets qui fait partie du menu ordinaire de toutes les familles. C'est un aliment riche en propriétés nutritives et un excellent remplaçant de la viande.

Vous y gagneriez à prendre en stock, à mettre en étalage et à pousser la vente de cette marque populaire.

Demandez-la à votre marchand de gros.

DOMINION CANNERS LIMITED

Hamilton, Canada





Votre clientèle accueillera avec plaisir la

CONFITURE AUX FRAISES ST. WILLIAMS

Faite de fraises fraîches, bien mûres et de sucre raffiné pur avec une saveur tentante qui justifie sa grande popularité.

Vous pouvez recommander cette confiture en toute confiance à votre clientèle la plus difficile. Elle ne manque jamais de plaire. Nous garantissons sa belle qualité uniforme.

Avons-nous rempli votre commande ?

St. Williams Fruit Preservers, Limited

Simcoe et St. Williams, Ont.

Maclure & Langley, Limited

Distributeurs :

WINNIPEG

TORONTO

MONTREAL

Essences Culinaires de Jonas

LES ESSENCES QUI SE VENDENT PARTOUT ET TOUJOURS



JONAS' TRIPLE CONCENTRE

	Prix par Grosse
1 oz.	12 00
2 oz.	22 80



JONAS' ROYAL QUINTESENCE

	Prix par Grosse
2 oz.	28 00
2 1/4 oz.	30 00
5 oz.	52 50
8 oz.	92 50
8 oz. carré	92 50



" SOLUBLE "

	Prix par Grosse
2 oz.	11 40
4 oz.	21 00
8 oz.	39 00
16 oz.	69 00



JONAS' TRIPLE CONCENTRE

	Prix par Grosse
2 oz.	27 60
4 oz.	48 00
8 oz.	90 00
16 oz.	174 00



" ANCHOR " PUR CONCENTRE

	Prix par Grosse
2 oz.	14 40
4 oz.	25 80
8 oz.	43 20
16 oz.	86 40



" LONDON "

	Prix par Grosse
1 oz. "London"	7 80
2 oz. "	11 40



Essence Parisienne

Prix par Grosse

27 60

Essence de Café

34 80



" GOLDEN STAR " Double Force

	Prix par Grosse
2 oz.	11 40
4 oz.	21 00
8 oz.	39 00
16 oz.	69 00



ESSENCE A LA MESURE pour les confiseurs

	Essence à la livre
Ext.	1 25
X	1 60
XX	2 00
XXX	2 50
XXXX	3 00
XXXXX	3 50
XXXXXX	4 00

Essences de Jonas, en bouteilles, Jarres, Barillets et Barils pour Confiseurs, Fabricants de Crème à la Glace, Etc., Etc. Prix \$8 à \$24 le gallon, suivant qualité. Qualités Spéciales et Prix Spéciaux par Contrat.

HENRI JONAS & CIE

FABRICANTS
MAISON FONDEE EN 1870

173 à 177 Rue Saint-Paul Ouest

MONTREAL



Avec le Plat Riteshape vous pouvez faire des paquets si jolis et si hygiéniques, que vous devriez, pour vos clients et pour vous-même, employer exclusivement le Riteshape.

Demandez-le à votre marchand de gros ou à



VICTORIA PAPER & TWINE CO., LTD.

Manufacturiers et distributeurs en gros

370-380-382 RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL

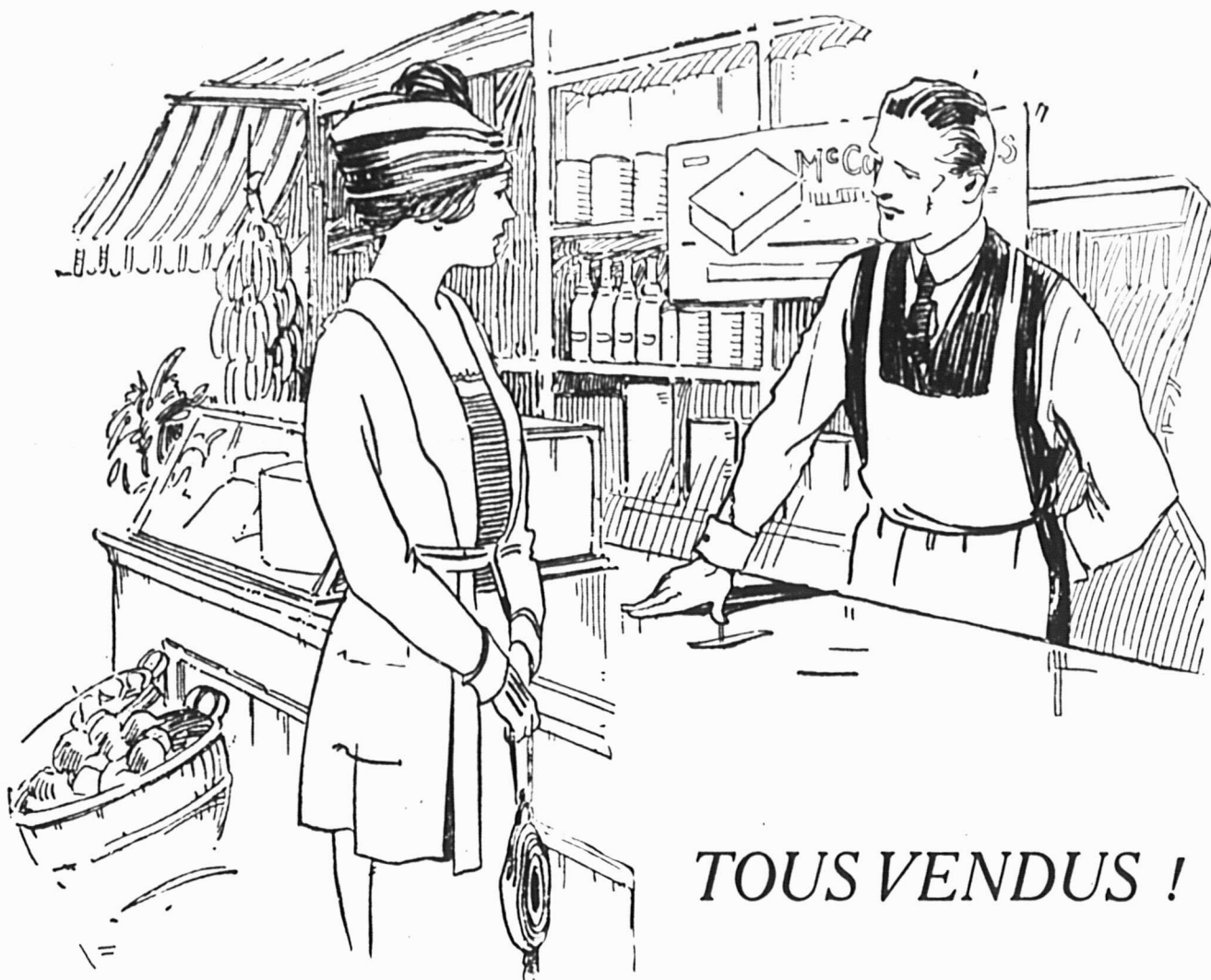
Succursale à Toronto, Winnipeg et Halifax

La seule ligne complète de 1/2 à 10 livres.

The ONLY
COMPLETE
LINE
1/2 to 10 LBS.



En écrivant aux annonceurs, mentionnez "Le Prix Courant", s.v.p.



TOUS VENDUS !

“NON, Madame, il ne nous reste plus un seul paquet de Jersey Creams. Ils sont tellement en demande!”

LES

McCormick's

Jersey Cream Sodas

se vendent rapidement à cause de leur qualité et parce que nous créons un marché pour eux. En conséquence faites en sorte de ne pas désappointer vos clients. Ils sont tellement annoncés que la mention de “Biscuits au Soda” implique toujours l'idée des McCormick's Jersey Cream Sodas, parce que, naturellement, vos clients tiennent à avoir les meilleurs.

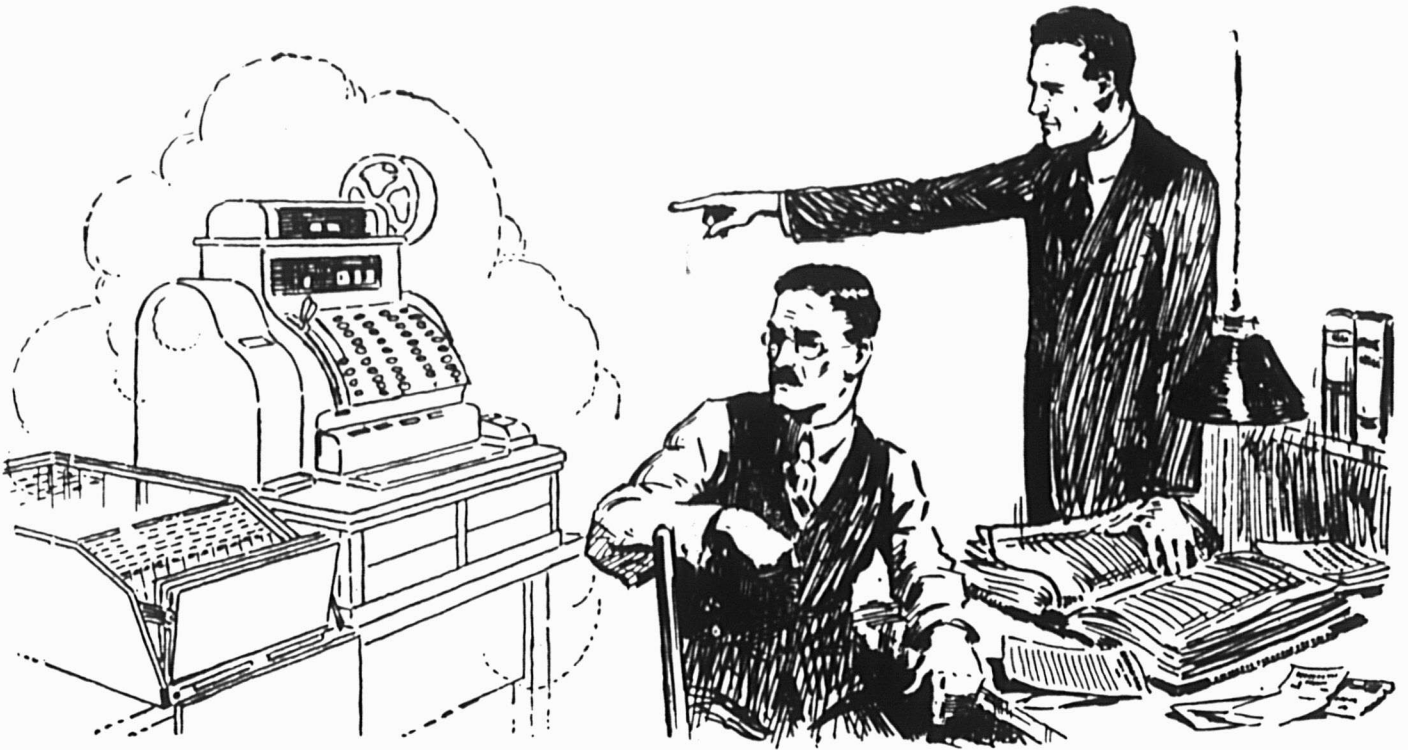
Nous ne fabriquons que des produits de la meilleure qualité, et parlez-en à vos clients.

Prenez en stock immédiatement des marchandises que vos clients désirent.

Des articles qui se vendent rapidement sont des producteurs d'argent.

The McCormick Manufacturing Co., Limited
LONDON - CANADA

BRANCHES—MONTREAL, OTTAWA, HAMILTON, KINGSTON, WINNIPEG, CALGARY,
 PORT ARTHUR, ST. JOHN, N. B.



Une Machinerie Moderne Sauvante du Travail Supprimera l'Ennui de la Comptabilité d'un Magasin

Un homme ne devrait jamais faire le travail qu'une machine fera plus rapidement, à meilleur marché et plus facilement.

Faites faire votre travail par une Caisse Enregistreuse National et un classeur pour comptes de crédit.

Installez ces deux appareils sauvante du travail dans votre magasin. Ils vous aideront à faire des affaires durant les heures d'affaires.

Votre temps et votre argent sont l'essence même de votre commerce.

Protégez-les avec une Caisse Enregistreuse National et un Classeur N. C. R. pour comptes de crédit. Il est inutile de risquer la banqueroute lorsque la sûreté est si facile et si certaine.

Une machinerie sauvante du travail vous offre une superbe occasion.

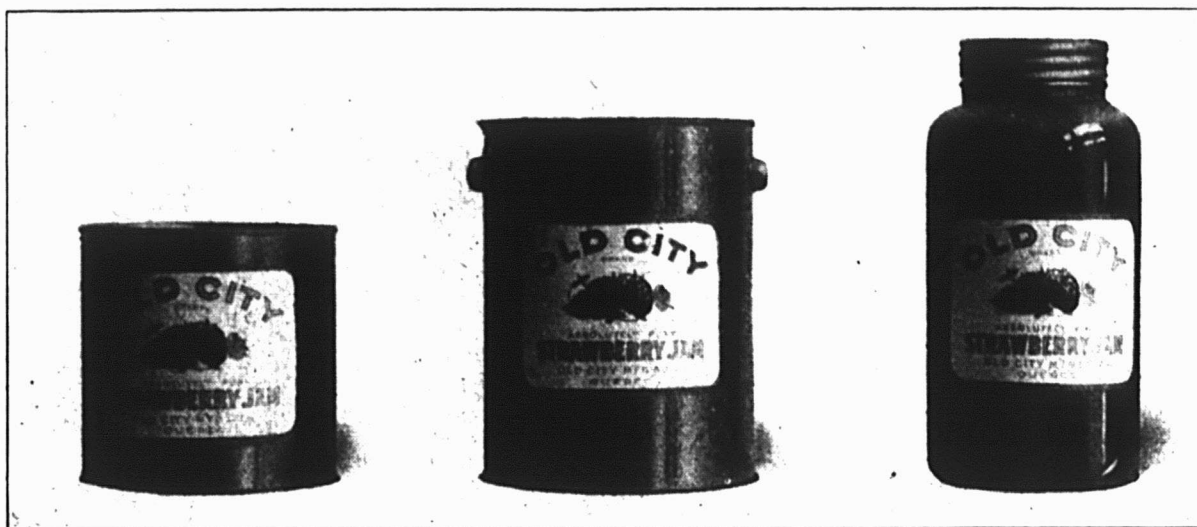
Des milliers de marchands du Canada peuvent vous dire qu'une Caisse Enregistreuse National et un Classeur N. C. R. pour comptes de crédit les ont mis sur la voie d'un plus gros profit et moins de travail. Vous avez la même chance vous aussi!

The National Cash Register Company of Canada, Limited.

BUREAUX-SUCCESSALES

Calgary	714 Second Street W.	Québec	113 rue St-Paul
Edmonton	5 McLeod Bldg.	Régina	1820 rue Cornwall
Halifax	63 Granville St.	Saskatoon	265 Third Avenue
Hamilton	14 Main Street East	St. John	50 St. Germain Street
London	350 Dundas Street	Toronto	50 Adelaide Street
Montréal	122 rue Ste-Catherine Ouest	Vancouver	524 Pender St. W.
Ottawa	306 rue Bank	Winnipeg	213 McDermot Avenue

FABRIQUE: TORONTO, ONTARIO.



Nos confitures sont faites avec des fruits choisis avec le plus grand soin qui conservent dans le sir p toute leur saveur première et leur forme intacte, grâce à notre procédé perfectionné de refroidissement.

Nos gelées sont d'une pureté absolue et seuls les meilleurs ingrédients entrent dans leur fabrication.

En vendant les confitures et gelées "Old City" vous donnerez toujours satisfaction à vos clients, ils reviendront souvent acheter ces produits et ce sera pour vous une source ininterrompue de profits.

Prenez en stock notre ligne complète. Etalez-la bien à la vue dans votre magasin et votre commerce de CONFITURES et de GELÉES deviendra l'une des lignes les plus payantes que vous vendez.

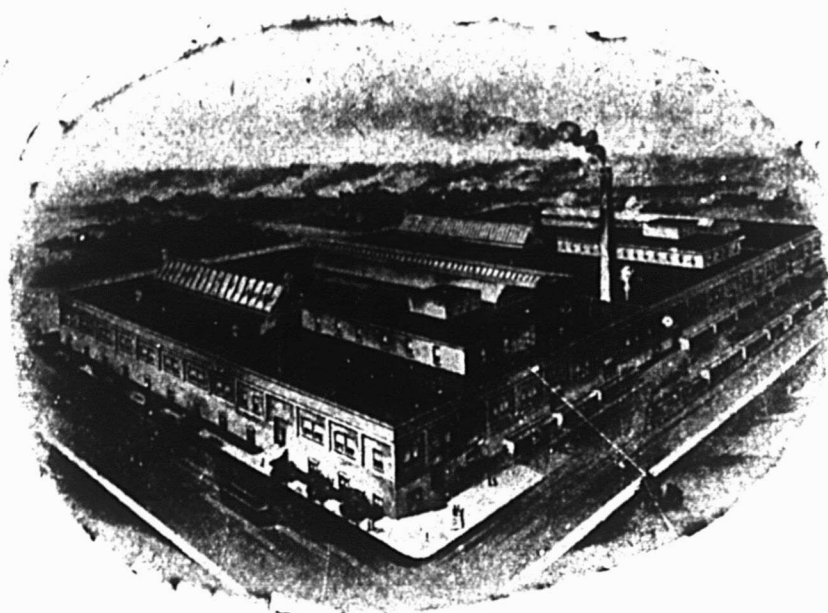
**Donnez votre commande immédiatement
et attendez le résultat avec confiance.**

Old City Manufacturing Co. Reg'd

Québec, Qué.

PELURES DE

WAGSTAFFE



de la nouvelle
récolte de
1919

LEMON
ORANGE
et
CITRON

Entières ou tranchées
prêtes pour l'usage.

La fabrique de pelures confites et de fruits
cristallisés la plus moderne du Canada

Gingembre, cerises et fruits assortis cristallisés de

WAGSTAFFE

Aussi Plum Puddings et Mincemeat

Prêts pour Livraison immédiate

Donnez votre commande à votre Epicier en Gros

WAGSTAFFE, LIMITED

Fabricants de Conserves de Fruits Purs.

HAMILTON

CANADA

Représentants: — H. P. Burton, 513 Dominion Bldg., Vancouver, B.C.; Dominion Brokerage Co., Edmonton, Alta.; Dominion Brokerage Co., Calgary, Alta.; W. H. Escott Co., Ltd., Winnipeg, Man.; W. H. Escott Co., Ltd., Saskatoon, Sask.; W. H. Escott Co., Ltd., Regina, Sask.; W. G. Hinton, 89 Marchmont Rd., Toronto, Ont.;

H. G. Smith, 386 avenue Beaconsfield, N.-D. de G., Montréal, Qué.; J. B. W. Smith, 708 Waterloo St., London, Ont.; F. G. Knox, Collingwood, Ont.; W. S. Clawson & Co., St-Jean, N.B.; H. M. Wylie, chambre 6, Union Bank Bldg., Halifax, N.E.; R. M. Fulton, 7 Duke St., Truro, N.E.; John Rossitor, St-Jean, T.N.

La Marque "QUALITY"

Comporte tout ce que ce mot signifie



La marque "Quality" illustrée ici est un symbole de bonté en fait de produits de céréales. Tous les paquets portant cette marque de fabrique "Quality" renferment un produit aussi bon que l'industrie humaine et des méthodes de fabrication modernes peuvent le faire.

LES CEREALES DE LA MARQUE "QUALITY"

COMPRENNENT

Avoine Roulée

(En paquets et à la pesée)

Farine d'Avoine

(Toutes les grosseurs)

Pois Cassés

(Jaunes)

Orge Mondé

Orge Perlé

Brose Meal

Farine de Gluten

Farina

Wheatlets

PRINCIPALES MARQUES DE FARINES

de Blé Dur

"Rainbow"

"Hercules"

de Blé d'Hiver

"Our Chief"

"White Dove"

"Gold Seal"

"McLeod's Special"

Mélangée

"Star"

Pour le Commerce Domestique et l'Exportation

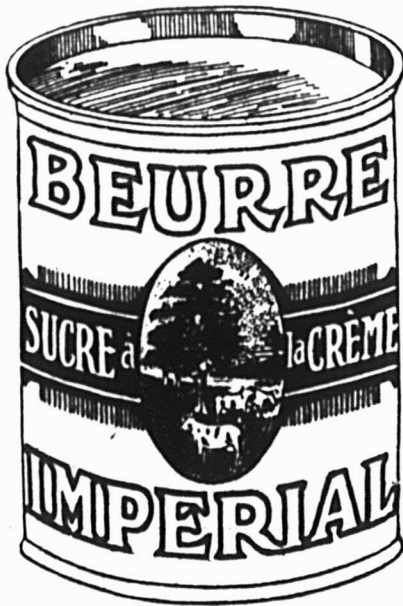
Canadian Cereals & Flour Mills Co., Limited

Minotiers et Commerçants de Grains

STRATFORD, CANADA.

Adresse par câble: CANCEAL

Licence de la Commission des Vivres du Canada: 51-52-53-72-4-454.



Beurre de Sucre à la Crème IMPERIAL de CHARBONNEAU

C'est un produit dont la vente augmente de jour en jour — preuve indéniable de sa qualité et de la faveur qu'il obtient auprès du public consommateur. Un autre de ses avantages pour le marchand, c'est son prix avantageux.

Biscuits Sodas "Crème de Ferme" de Charbonneau

Ces biscuits sont délicieux et d'une pureté irréprochable. Le marchand peut les vendre en toute confiance — ils donneront satisfaction à toute sa clientèle.

Adressez aujourd'hui même votre commande à votre épicier en gros pour ces deux produits de consommation courante.

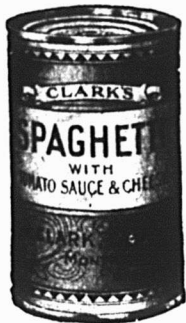
CHARBONNEAU, LIMITEE

Manufacturiers de Biscuits et Confiseries

Raffineurs de Sirop

330 RUE NICOLET

MONTREAL



Mets Préparés de CLARK

SPAGHETTI

A la sauce aux tomates et au fromage

Un mets de saison et se vendant facilement.

Soupes Concentrées

Quatorze variétés au choix et chacune est un régal.

Aucune préparation nécessaire, votre client n'a qu'à y ajouter de l'eau, à faire chauffer et à servir une soupe parfaitement à son goût.

Poussez cette ligne

Faite au Canada par des Canadiens.

W. Clark, Limited

MONTREAL

Le Secret

de la réussite de ces biscuits légers et croustillants

c'est la

Poudre à Pâte

EGG-O



Pourquoi les ventes de la Egg-O ont-elles augmenté de cent vingt-et-un pour cent dans l'Ontario ces trois dernières années?

PARCE QUE la QUALITE de ce produit est unique. La Egg-O est une poudre combinée qui exerce ses propriétés de faire lever la pâte dès l'instant où les ingrédients sont mélangés jusqu'à ce que la cuisson soit terminée, assurant ainsi la pâtisserie la plus légère et la plus délicieuse.

PARCE QUE son prix est raisonnable. La poudre Egg-O est la meilleur marché, parce qu'elle n'échoue jamais, qu'elle ne perd jamais ses propriétés.

PARCE QUE la Egg-O A FAIT SES PREUVES. Elle a été essayée dans toutes les conditions. Avec la farine la plus grossière jusqu'à la plus fine, elle n'a jamais manqué de donner de bons résultats.

De la publicité sans la qualité est un gaspillage d'argent. La Egg-O n'est annoncée que pour ce qu'elle est, et c'est à cause de cela que ses ventes augmentent tous les jours.

La satisfaction obtenue par tous les marchands de gros et les consommateurs ainsi que la demande sans cesse croissante pour notre produit devraient convaincre tous les marchands de la nécessité de prendre en stock la Poudre à Pâte Egg-O.

Les résultats obtenus par cette poudre assurent des ventes répétées.

Vendue une fois, Egg-O se vend ensuite toute seule.

La Egg-O est tenue en stock par tous les marchands de gros.



Egg-O Baking Powder Company Limited

HAMILTON - ONTARIO

La Le La
Qualité Service Demande

Foût que nos lignes de Biscuits et Bonbons sont d'une valeur exceptionnelle pour tout marchand qui les tient en magasin.

Essayez-nous pour votre prochaine commande.

Demandez-nous notre plus récente liste qui vous donnera une idée des lignes que nous manufacturons.

Nous accueillerons avec plaisir vos demandes d'informations.

**The Montreal Biscuit
 Company**

Manufacturiers de
 Biscuits et Confiseries

Montréal.



Il y a plus de *véritable valeur en fait de savon* dans un morceau de "SURPRISE" que dans n'importe quel autre savon à blanchissage offert en vente au Canada. Il n'est pas surchargé d'ingrédients inutiles pour le faire paraître gros. Ce n'est rien que du bon Savon Solide.

N'acceptez pas de contrefaçons.

The St. Croix Soap Mfg. Co.

"3 LEADERS"

Wm. DOW

**ALES
 STOUTS**

ET

Extrait de Malt

Les consommateurs qui ne peuvent acheter les Marques Dow chez les marchands de leur localité sont priés de s'adresser au "Département des commandes par la poste," 38 Square Chaboillez, Montréal.

Employez-vous des Boîtes de Carton ?

Vos boîtes sont-elles assez fortes, arrivent-elles à destination brisées, votre marchandise endommagée ?

Avez-vous déjà pensé qu'une belle marchandise emballée dans une boîte poussiéreuse perdra son éclat et que vos ventes en souffriront considérablement ?

Eh bien ! Venez à nous directement et évitez ces ennuis-là.

Recevez le meilleur service de

"LA MAISON DU SERVICE"

The King Paper Box Co. Limited

BOITES DE CARTON DE TOUS GENRES

862-864, Avenue Lasalle . . . Montréal, Qué.

Nous voulons seulement l'occasion de le prouver.

SUMORE

LA PEANUT PARFAITE

Emballée en boîtes

Demandez-la à votre marchand de gros

ou à la

Montreal Nut and Brokerage Co.

30 et 32 rue des Jurés, Montréal, P. Q.

Loggie Sons Co., agents, Toronto.

STANWAY-HUTCHINS LIMITED

IMPORTATEURS GÉNÉRAUX

THÉS

LA
QUALITE

CAFÉS

LE
SERVICE

LA
DEMANDE

Font que nos lignes de Thés et Cafés sont d'une valeur exceptionnelle, et leur pureté ainsi que leur saveur délicate sont de plus en plus reconnues, comme l'atteste le chiffre toujours croissant de nos affaires.

Essayez-nous pour votre prochaine commande.

Nous accueillons avec plaisir vos demandes d'informations.

18 RUE ST-ALEXIS, MONTREAL.

Joseph E. Seagram & Sons, Limited

DISTRIBUTEURS DE

"White Wheat"

"No 83"

"3 Stars Rye"

"One Star"

MEAGHER BROS, & CO., Agents, MONTREAL

Bière et Porter

Black Horse

de Dawes

Les Modèles depuis 1811

Kingsbeer

La meilleure lager et la plus pure qui puisse être brassée.

Etiquette Blanche—Etiquette Verte

57

57

Century

Un solide favori parmi les ménagères canadiennes, grâce à sa pureté éprouvée, sa blancheur de neige, et son économie. Bien annoncé. De plus en plus de gens demandent le sel "Century".



SEL SIFTO



Voici ce qu'il y a de plus joli en fait de sel de table — le SIFTO, "il coule aisément". Vendu dans un joli carton à l'épreuve de la poussière, et accueilli avec "autant de plaisir que les fleurs en mai" sur la table où les salières bouchées de sel sont un épouvantail. Vos clients veulent le SIFTO.

DOMINION SALT CO LIMITED
SARNIA ONT

Si votre marchand de gros ne peut vous en fournir, nous vous prions de nous écrire, et nous vous adresserons promptement listes de prix et Informations détaillées.

DOMINION SALT CO., Limited SARNIA, Canada
Manufacturiers et Expéditeurs

57

57

LE SERVICE DE PUBLICITE DE
HEINZ

Donne de bons résultats au marchand progressif qui tient à se faire une réputation. Activez la vente des 57 variétés de Heinz à l'aide de nos pancartes d'annonces et de nos étalages; — faites savoir à vos clients, que vous vendez des produits de qualité. Gagnez la confiance de votre clientèle et augmentez le nombre de vos clients satisfaits.

H. J. Heinz Company

Tous les produits Heinz vendus au Canada sont préparés au Canada.

57



Tenez-vous à vendre de Bons Balais?

Le fait que nous n'employons dans notre fabrication que le meilleur blé d'Inde à balais au monde et que notre outillage est très moderne donne à nos produits une qualité qui assure aux marchands qui les tiennent des ventes répétées.

Vendant directement aux marchands, nous pouvons leur offrir des conditions qui rendront leur commerce plus profitable.

Une commande d'essai vous en convaincra.

Pour plus de renseignements sur nos diverses lignes, écrivez à la

FABRIQUE DE BALAIS DE GRANBY, GRANBY, P. Q.

Exigez cette
Marque



Pour avoir ce qu'il y
a de mieux en fait de

Saucisses au porc frais
Frankfurt

Jambon Pressé

Saucissons de Boulogne

Saucissons Spéciaux

Régulier et à l'ail

COTE & LAPOINTE
Enr.

287 rue Adam, MAISONNEUVE

Volaille Vivante, Oeufs Frais
Pondus et Plume

Demandés par

P. POULIN & CIE

MARCHE BONSECOURS, Montréal
Remises Promptes.

Pas de Commissions.

Demandez les prix par lettre.

HOTEL VICTORIA

QUÉBEC

H. FONTAINE, Propriétaire

COTE DU PALAIS

Plan Américain, \$3.00, \$3.50 et

\$4.00 par jour.

Arthur Brodeur,

MANUFACTURIER

D'EAUX GAZEUSES

Spécialités:

Iron Brew

Ginger Ale

Cream Soda

Lemon Sour

Cherry Cream

Champagne Kola

Cidre Champagne

Cidre de Pomme

Eau Minérale

Fraise

Orange

Siphon, Etc.

35 rue Frontenac, TELEPHONE
LASALLE 256

Les

Farines Préparées

et

l'Avoine roulée "Perfection"

de

BRODIE

sont toujours en demande, et vous de-
vriez les placer bien en vue dans
votre magasin.

BRODIE & HARVIE, Limited

Montréal.

Téléph. Main 436

Téléphone Bell 491.

J. A. Trudel

J. E. Guillet

TRUDEL & GUILLET

NOTAIRES

Argent à prêter, Règlements de fail-
lite et de successions, Examens de
titres, Difficultés commerciales, Col-
lections, etc.

Bureau . . . 36 rue Alexandre

TROIS-RIVIERES

L'Allumette qui satisfait toujours

**Silent Five
d'Eddy**

S'Allume silencieusement
Ne renferme pas de poison
Ne devient pas incandescent
après avoir été allumée.

Un produit d'Eddy perfectionné par une expérience da-
tant de plus de soixante ans dans la fabrication des
meilleures allumettes.

Vous pouvez en toute confiance, recommander les Si-
lent Five d'Eddy. Ce sont des allumettes qui assurent
des ventes répétées.

Essayez un étalage d'ARTICLES EN FIBRE DURCIE
D'EDDY. Toutes les ménagères reconnaîtront les
grands avantages de ces ustensiles de ménage légers
et ne coulant pas.

THE
E. B. EDDY CO., LIMITED
HULL, CANADA.



"Argonne"

UN

**FAUX-COL
ARROW**

D'UN AJUSTEMENT PARFAIT

GLUETT, PEABODY & CO. OF CANADA, LIMITED

Aero Cord

L'AERO CORD est la seule corde sur le marché qui soit à l'épreuve de l'eau, ne pourrit pas et ne s'étire pas. Ces caractéristiques exceptionnelles en font sans contredit le meilleur article à se procurer comme corde à linge, corde à voile, corde à tente, corde à touage et corde à trolley. Elle répond aussi à tous les besoins de l'intérieur et peut, par exemple, fort bien servir de corde à châssis, etc.

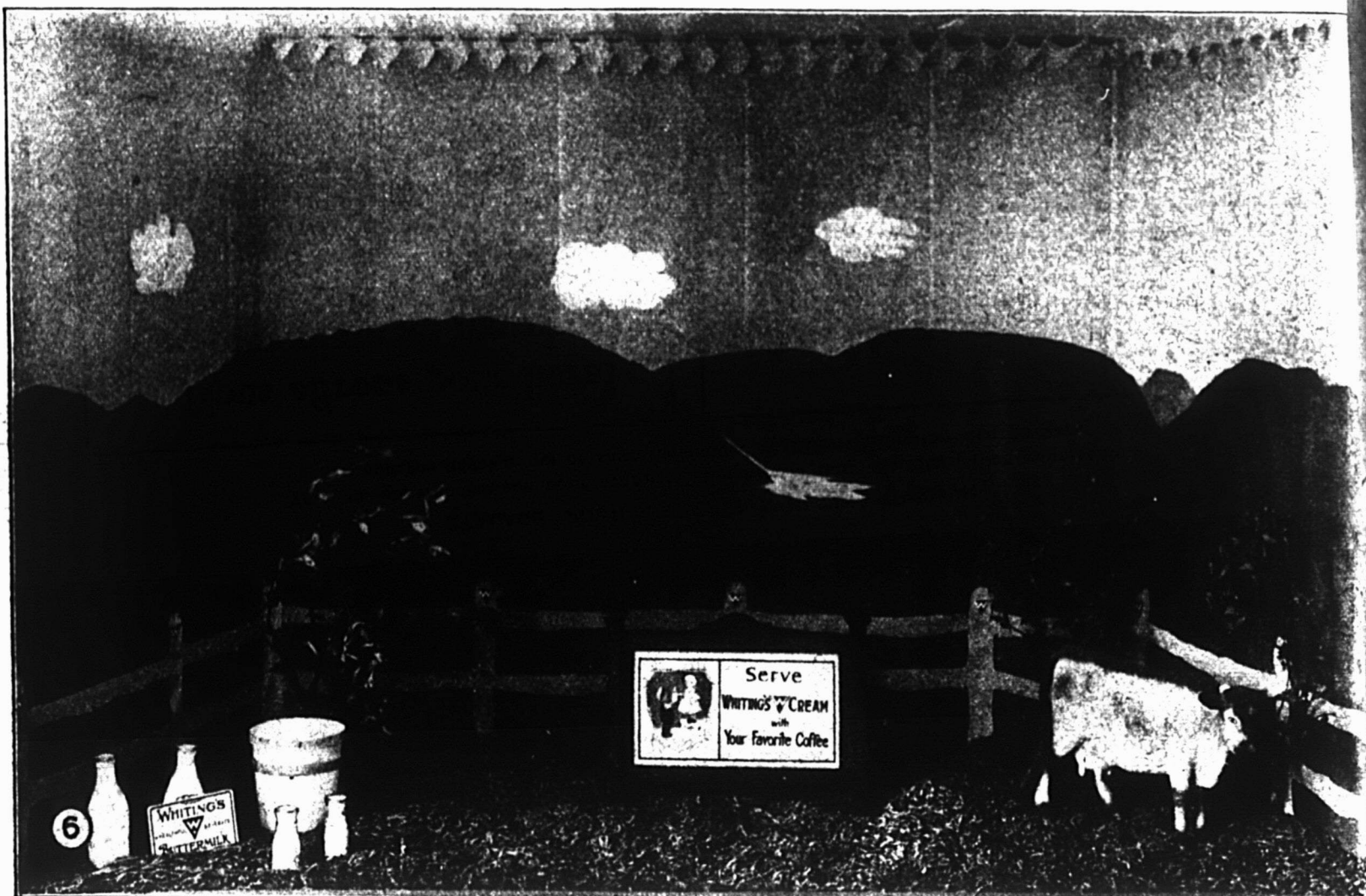
PLUS forte et coûtant meilleur marché que n'importe quel autre article servant à un usage semblable, il n'est pas surprenant que cette corde se soit créée, dans le monde commercial et industriel, une réputation à nulle autre comparable. Elle est sans aucun doute la plus profitable pour le marchand, qui donne infailliblement satisfaction à sa clientèle et augmente constamment ses ventes, et à tous ceux qui s'en servent, puisqu'elle est la meilleure et la moins cher.

Demandez à votre marchand de gros la corde à linge "Aero", elle coûte moins et dure plus longtemps.

LA "AERO CORD" est composée d'une corde spéciale à fibre tordue, couverte par de nombreux plis de coton, tissés sous haute tension, l'enroulant étroitement, pour qu'elle ne se déroule pas, ni ne s'affaiblisse, ou ne s'étire; quant à son état d'être à l'épreuve de l'eau, elle est soumise à une solution qui maintient d'une façon permanente les fibres de la corde entière, éliminant toute espèce de rouille ainsi que l'étirage, et la rendant presque indestructible. Cette solution est neutre et ne tachera ni ne décolorera les tissus, comme corde à linge.

LA construction de la "AERO CORD" est basée sur le principe suivant: plus vous donnez de torsion à une corde, plus grande est la force pour un certain diamètre donné; mais quand une tension est exercée sur cette corde, elle tend à se dérouler, le déroulement étant en proportion directe au degré de tension exercée. Ceci non seulement affaiblit le tissu, mais permet un degré considérable d'étirage. Tous ces défauts des cordes ordinaires sont éliminés dans la "AERO CORD", la meilleure et la moins cher.

Aero Mfg. Co. Ltd.
Sherbrooke, Qué.



ETALAGE POUR LE LAIT WHITING (Paysage)

Voici un superbe étalage pour accroître la vente du lait. Sa disposition représente un superbe paysage qui ne saurait manquer d'attirer l'attention des passants.

Nous offrons pour livraison immédiate les marchandises suivantes:

Poivre Noir	—	Poivre Blanc
Poivre Rouge	—	Gingembre
Cannelle en branche et moulue		
Clou de Girofle		Thym
Allspice (Piments)		Serriette
Epices de Ceylon		Menthe
Muscade		Epices
Borax		pour Catsup
Moutarde "Duffy"		
		"Durham"
Graine de Lin, Millet (Canary Seed)		
Cafés, Thés etc., etc.		

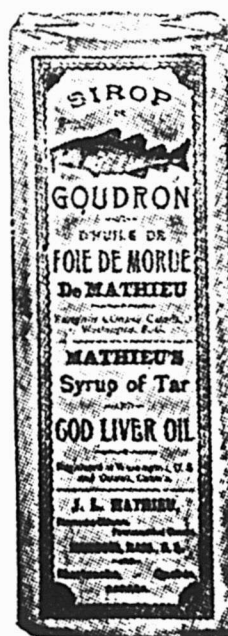
PRIX SPECIAUX POUR
LE COMMERCE

J. J. DUFFY & CIE

117 RUE ST-PAUL OUEST, MONTREAL

Manufacturiers de la Poudre à Pâte
COOK'S FAVORITE

Arrêtez cette Toux



et renforcez votre système à l'aide d'un tonique de confiance et d'un reconstituant de l'organisme tel que

Le Sirop de Goudron et à l'Huile de Foie de Morue de MATHIEU

Contre la névralgie, le mal de tête, l'insomnie, etc., les Poudres Nervines Mathieu sont absolument recommandables et efficaces. Tenez en stock ces deux remèdes bien connus. Ils sont toujours en grande demande. Ils donnent d'excellents profits.

LA CIE J. L. MATHIEU

Propriétaire

SHERBROOKE, - Qué.

LA LIVRAISON GRATUITE DES MARCHAN- DISES A MONTREAL.

On s'intéresse vivement depuis quelques semaines au nouveau tarif de livraison par les compagnies de messageries dans la cité de Montréal. Même après la décision de la commission des Chemins de Fer, il n'y avait rien de défini qui pût indiquer jusqu'à quel point les compagnies de messageries seraient tenues de livrer la marchandise gratuitement.

L'exécutif de la "Express Traffic Association" s'est occupé diligemment du problème, de sorte qu'il est possible aujourd'hui d'avoir une idée des limitations nouvelles.

La ville est divisée en quartiers d'un quart de mille et la livraison gratuite y est obligatoire, pourvu qu'il y ait cent familles par carré de rues. On en est venu à un arrangement en vertu duquel les compagnies manufacturières sont incluses sous ce rapport.

Mais dans toute cette zone gratuite, voici que surgit la question des chemins. L'on s'est en effet demandé si les véhicules des compagnies de messageries pouvaient circuler sur toutes ces rues. C'est une question qu'il s'agira de décider plus tard, lorsqu'on sera en possession de plus de détails. Chose certaine, la décision récente de la commission agrandit considérablement la zone de livraison gratuite dans la ville de Montréal, et plusieurs milliers de familles qui payaient autrefois, auront maintenant droit à la livraison gratuite.

En vertu de la décision, toute personne ayant des marchandises à recevoir et demeurant en dehors de la zone de livraison gratuite, devra notifier qu'elle ne désire pas que les marchandises soient livrées, sinon elles le seront par la compagnie qui demandera un prix de transport en conséquence.

Le nouveau tarif de taux d'express par tout le Canada entre en vigueur aujourd'hui. Ce fut une tâche considérable de le préparer, une tâche qui ne s'est terminée qu'avec la semaine dernière. Il a fallu utiliser plus de neuf tonnes de papier pour la seule impression du nouveau tarif. Il a fallu soixante fonctionnaires travaillant jour et nuit pour faire la tâche.

Les nouvelles limites de livraison gratuite ne seront légales que dans plusieurs jours, attendu qu'il reste encore une foule de détails à considérer. Lorsque cela sera fini il faudra ensuite que les compagnies de messageries affichent des avis pendant cinq jours, après quoi seulement les règlements nouveaux entreront en vigueur. L'ancienne zone de livraison gratuite reste la même, sauf qu'on l'a agrandie par l'addition de districts nouveaux.

Voici les principales clauses du règlement touchant l'établissement de ces nouveaux districts:

"1. — La superficie sera tracée en quatre parties par des lignes s'entrecroisant à angles droits à un point situé centralement, et, basée sur ces lignes, chaque partie sera divisée en carrés mesurant un quart de mille dans chaque direction.

"2. — La qualification minimum pour transport gratuit sera quatre carrés adjoints, chacun contenant au moins 100 familles par endroits avec une population de 5,000 ou plus, et 50 familles par endroits avec une population de moins de 5,000; sauf que dans les endroits avec une population de moins de 1,000, la compagnie pourra à sa discrétion fournir le transport gratuit.

"Les établissements industriels et les maisons d'affaires seront initialement comptés comme une famille de cinq (ou moins) personnes régulièrement employées. Cinq personnes additionnelles seront comptées comme une famille de plus.

"3. — Tout autre quartier successif se conformant aux dispositions du règlement 2, sera inclus dans la superficie de transport gratuit.

"4. — Tout quartier ne se conformant pas aux dispositions minimum du règlement 2, mais qui est borné sur trois côtés par des quartiers de transport, ou bien qui devra nécessairement être traversé par les voitures de messageries, sera inclus dans la superficie de transport gratuit.

"5. — Quatre quartiers contigus ou plus se conformant aux dispositions du règlement 2, mais séparés de la superficie de transport gratuit ici définie par pas plus d'un quart de mille, recevront un service de transport gratuit.

"6. — Les industries, ou les institutions publiques ou d'affaires, dans les quartiers non inclus, recevront le service de transport gratuit, pourvu qu'elles ne soient pas situées à plus d'un quart de mille du quartier de transport gratuit le plus rapproché. Le district compris entre les deux points bénéficiera également de la gratuité du service.

"7. — Un détour de plus d'un quart de mille en dehors d'un quartier de livraison gratuite, afin d'utiliser un pont ou chemin de traverse n'est pas requis par les présentes.

"8. — Le transport gratuit dans ces limites n'est pas obligatoire lorsque les voitures de messageries ne peuvent pas raisonnablement passer sur les chemins.

"9. — Les limites de la superficie de transport gratuit seront déterminées par les voies publiques ou accidents topographiques les plus rapprochés ou convenant le plus pour cela.



La Saveur Convainct

Il suffit de goûter une fois Klim dissous dans de l'eau pour convaincre le plus sceptique que ce n'est rien que du lait séparé le plus pur et le plus frais.

"La saveur que la nature lui a donnée" distingue le Klim de tous les autres produits de lait que vous vendez, et avec cela, sert à bien plus d'usages. Une fois que le Klim a été essayé à la maison, il devient une nécessité quotidienne.

Canadian Milk Products
Limited

Winnipeg TORONTO Montréal St. John





Usine à sel Windsor, Ont.

De toutes les bonnes choses que le Canada a donné au monde, pas une ne jouit d'un meilleur renom pour la pureté et la qualité que le

Windsor Table Salt
Made in Canada

LE SEL DE TABLE WINDSOR

The Canadian Salt Co., Limited

Aliments Marins de la MARQUE BRUNSWICK


Une analyse du Gouvernement a prouvé qu'ils étaient les meilleurs.

La valeur nutritive sans égale des produits de la marque Brunswick et leur supériorité sur les lignes importées viennent d'être démontrées par une analyse officielle du gouvernement. Délicieux et vendus à un prix raisonnable, vous pouvez toujours compter que les produits de la marque Brunswick plairont à vos clients.


L'analyse a prouvé que tous les produits essentiellement canadiens de la marque "Brunswick" étaient de beaucoup supérieurs aux autres sous le rapport de la valeur alimentaire.

Avez-vous en stock chacune des lignes suivantes:—
Sardines à l'hulle, Sardines à la moutarde, Finnan Haddies (boîtes rondes et ovales), Hareng saur, Hareng à la sauce aux tomates, Clams.

Dans tout le procédé de leur préparation, depuis le moment où le poisson est retiré de son élément naturel jusqu'à ce que la boîte soit finalement cachetée et étiquetée, toutes les précautions imaginables sont prises pour assurer la conservation de cette bonté caractéristique qui fait la renommée des aliments marins de la marque Brunswick. Ayez toujours en magasin un bon stock de produits portant la marque Brunswick.



Connors Bros., Ltd.
Black's Harbor, N. B.



En écrivant aux annonceurs, mentionnez "Le Prix Courant", s.v.p.

Xtravim

Augmentera Vos Profits et Fera Economiser de l'Argent à Vos Clients.

Ce sont là les deux facteurs principaux de la prospérité d'un commerce—indiquer au client comment réduire ses dépenses et, en même temps, augmenter vos profits.

La mélasse — nourriture Xtravim augmente la production du lait, engraisse et tient en conditions les chevaux, cochons, vaches et moutons.

Son emploi réduit presque de moitié le coût de l'entretien des animaux de la ferme.

Servez-vous de cet argument pour augmenter vos ventes et par suite vos profits.

Ecrivez-nous aujourd'hui au sujet de notre proposition aux marchands qui vendront la Mélasse Xtravim.

Rose & Laflamme, Limitée

500 rue St-Paul ouest, Montréal

Pâtes Alimentaires

de

30 Paquets—1 lb.



Qualité Supérieure

avec la vraie

Saveur Italienne

20 lbs. Net



satisfont

Même les plus exigeants.

Commandez-les chez votre Epicier en Gros
ou écrivez à

P. PASTENE & CO., LIMITED

Manufacturiers

MONTREAL, Qué.

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands-détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Bell Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: EDIFICE DANDURAND.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue .. \$3.00 }
Canada \$2.50 } PAR AN.
Etats-Unis \$3.00 }
Union postale, frs. 20.00 }

Circulation assermentée et auditée par "Audit Bureau of
Circulations".

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration,
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits paya-
bles à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:
"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887.

MONTREAL, vendredi 3 octobre 1919.

Vol. XXXII — No 40

LE TRIBUNAL DU COMMERCE

Dans un des numéros antérieurs nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur les dangers qu'offre la limite de profits ou la fixation de prix d'une manière arbitraire de certains articles de première nécessité.

Dans le cours de la semaine écoulée, le tribunal du commerce a rendu jugement établissant les prix du jambon et du bacon sans avoir au préalable fait une requête suffisante pour savoir si les prix actuels étaient exagérés ou non.

Nous ne voulons pas discuter si les prix fixés par le tribunal du commerce sont justes ou injustes, car sur ce point nous ne pourrions pas nous prononcer nous-mêmes à moins d'avoir fait une enquête complète de cette industrie.

Cependant nous sommes vivement opposés au principe de cette procédure arbitraire.

Il devient évident que le commerce intérieur du Canada va bientôt se trouver dans une situation intolérable.

Comme nous l'avons déjà dit, la pénalité imposée par le tribunal du commerce à tous ceux qui ne se soumettent pas au jugement rendu par ce tribunal, est très lourde, et la moins que nous puissions nous attendre de ce tribunal de commerce est que les jugements devraient être clairs et précis.

En ce qui concerne la limite des profits sur le sucre par exemple, l'ordre dit bien que le détaillant a droit de faire 1c de profit net par livre. Cette expression est actuellement interprétée de différentes manières en ce sens qu'elle ne détermine pas si le marchand en détail a droit de faire 1c par livre après avoir fait entrer en ligne ses frais de li-

vraison et de distribution.

Nous sommes opposés au principe que les profits soient limités ou que le prix de certaines marchandises soit fixé d'une manière arbitraire, parceque nous soutenons qu'il est légitime pour qui que ce soit de faire des profits raisonnables.

Dans la situation financière dans laquelle le Canada se trouve, il faut dans notre estime que le cultivateur produise avec profit de manière à encourager une augmentation de production. Il faut que le manufacturier puisse manufacturer avec profit de manière à ce qu'il puisse payer des salaires raisonnables à ses ouvriers et puisse contribuer au moyen de la taxe sur le revenu à prélever la somme dont le gouvernement a besoin pour faire face à ses obligations. Il faut que le marchand de gros reçoive une rémunération raisonnable pour les services qu'il rend dans la distribution de la marchandise, et de plus il faut aussi que le marchand en détail soit payé d'une manière raisonnable pour les services qu'il rend au consommateur.

Nous répétons que le commerce est au début d'une ère nouvelle et qu'il est de la plus haute importance que le tribunal du commerce accepte dès le début des principes de justice et d'équité qui sont propres à rétablir la confiance, à éliminer les frais inutiles, encourager le développement de nos industries nationales sur une base équitable, et par ce moyen démontrer au public avec pièces justificatives en mains qu'il est de l'intérêt du pays tout entier que chacun produise avec profit et soit payé pour les services qu'il rend à la communauté.

Malheureusement le tribunal du commerce n'est pas un tribunal de commerce, mais plutôt un



VENDEZ LE TABAC A FUMER
GREAT WEST

*IL EST DELICIEUX
ET RAPPORTE DE
BONS PROFITS.*

tribunal de consommateurs chargé de réglementer le commerce à sa guise, et comme l'on veut aller vite en affaires, que l'on ne connaît pas les principes fondamentaux en vertu desquels le commerce honnête doit être dirigé, et que l'on n'a pas le temps de l'apprendre, il ne leur reste qu'une chose à faire, c'est de limiter les profits ou de fixer les prix d'une manière arbitraire. Nous répétons que si ce principe est accepté, que si le commerce ne s'empresse pas de protester vivement, et pour le moins que ce principe ne soit généralisé, nous prévoyons et nous craignons les plus graves conséquences pour la prospérité du commerce canadien.

LE TRIBUNAL DU COMMERCE ORDONNE DES REDUCTIONS DANS LES PRIX DU PORC

A partir du 15 octobre prochain, le porc et les produits du porc vendus pour consommation au Canada par les maisons d'emballage canadiennes et autres producteurs devront être vendus aux mêmes prix que ceux qui prévalaient le 10 mars de cette année. Telle est la décision prise par le Tribunal de Commerce, cette semaine.

Voici le texte de l'ordre décrétant cette diminution:

"Il est ordonné et déclaré qu'à partir du 15 octobre 1919, le porc et les produits du porc devront être vendus par les propriétaires et opérateurs de maisons d'emballage à des prix semblables à ceux qui prévalaient le 10 mars 1919, et il est déclaré que toute personne ou corporation qui vendra le et après le 15 octobre du porc ou des produits du porc pour consommation au Canada à un prix plus élevé que ceux en cours au 10 mars sera accusée d'avoir vendu ses marchandises à un prix déraisonnable et injuste et avec un profit excessif. Il est, en outre ordonné et déclaré qu'en dépit de cet ordre toutes les ventes de porc et de produits du porc se feront après la date de cet ordre et jusque et après le dit quinzième jour d'octobre 1919, à des prix qui devront être en relation du coût des dites marchandises, et être raisonnables et justes et pas plus élevés que ceux prévalant à cette date et toujours en rapports avec les baisses du coût des porcs vivants qui se produiront de temps en temps."

LE TRIBUNAL DE COMMERCE ET LA QUESTION DU SUCRE

Des détails concernant l'ordre du Tribunal de Commerce relatif au sucre ont été donnés cette semaine par M. H. W. Whitla, C. R. Il avait semblé que les demandes urgentes pour le sucre dans l'Ouest du Canada pourraient être satisfaites par un approvisionnement immédiat de 2,000 tonnes, dont certaines compagnies consentaient à fournir en partie. L'exportation du sucre est limitée tant que la consommation domestique n'est pas satisfaite. Il est ordonné que jusqu'à nouvel ordre, tout

prix sur la vente du sucre pour consommation au Canada devra être considéré illégitime s'il dépasse un prix établi sur la base suivante:

Les maisons de gros peuvent faire un profit net ne dépassant pas deux-cinquièmes d'un centin par livre; il est estimé qu'un profit entraînera des ventes à pas plus que onze cents la livre, comprenant la commission de pas plus de cinq pour cent, payable par les raffineurs aux marchands de gros ou autres distributeurs pour le service de distribution au détail ou autres commerces.

Les ventes de gros peuvent être faites à un prix pas plus élevé que la dernière liste de prix de revente de la raffinerie qui produit le sucre plus le fret payé ou payable et plus un centin par livre au profit net et unique du détaillant. Après que le marché d'exportation sera défendu aux dites compagnies, des demandes devront être faites au Tribunal de Commerce pour reconsidération des prix domestiques.

LES GROS PROFITS SUR LE PORC

Tandis que les prix des porcs aux fermiers sont tombés à \$16.75 les 100 livres, le Tribunal de Commerce estime que le malheureux consommateur ne profite guère de cette réduction. Souvent même les prix du bacon et du jambon montent de cinq centins alors que le fermier obtient moins pour son produit.

Le colonel Price dit que le prix du bacon sur un mille et demi dans la ville de Toronto varie de 60 cents à 80 cents la livre. Il est acheté des packers de 52 cents à 54 cents la livre et vendu à 62 cents, soixante-dix cents et quatre-vingts cents. M. R. E. Leonard, de la Swift Company, dit que le prix payé pour les porcs était discuté entre le chef acheteur et le bureau. Les bouviers, qui sont des hommes de la compagnie, reçoivent une commission de 25 cents par quintal. M. Léonard dit que trente pour cent du porc est perdu pendant sa conversion en mets cuits et en bacon.

Les prix de la Swift Company montrent que lorsque les prix aux fermiers étaient au plus haut, le consommateur payait des prix très élevés, mais que lorsque les prix descendaient de \$24.10 à \$18.-30 le consommateur ne bénéficiait que d'une réduction de quatre centins. Bien que les prix soient tombés à présent à \$16.75, le prix du bacon reste en moyenne à 58 cents. Les prix comparés à ceux du 10 mars montrent huit cents de plus pour le jambon frais, quatre cents de plus pour le bacon frais, 10 $\frac{1}{8}$ cents de plus pour le jambon et 9 $\frac{1}{2}$ cents de plus pour le bacon paré, alors que le porc est cependant au prix du 10 mars.

Le colonel Price prétend qu'il devrait y avoir une réduction de cinq à dix cents la livre du "packer" au marchand de gros et que le Tribunal de Commerce aurait droit de faire cette réduction sur les chiffres cotés.

REGLEMENTATIONS REGISSANT LES IMPORTATIONS DE FRUITS ET LEGUMES

Une interprétation des règlements relativement à l'importation des fruits et légumes évaporés et en conserve et des produits similaires.

En vue du fait qu'il s'est manifesté quelque incertitude relativement à la loi ayant trait à l'importation des fruits et légumes évaporés et en conserves, M. F. Torrance, du Veterinary General's Department qui est en charge de ces matières, a publié le rapport suivant relatif à la question:

"Tous les fruits et légumes évaporés et en conserve et les produits de fruits et légumes importés au Canada doivent être de qualité similaire aux marchandises mises en conserve au Canada, suivant l'étalon de qualité décrit dans les règlements publiés dans le supplément de la Gazette du Canada, daté du 22 juin 1918, ainsi que tous règlements subséquents qui peuvent être publiés de temps en temps.

Déclaration de qualité

"Les fruits et légumes évaporés ou en conserve ou les produits des fruits et légumes peuvent être importés au Canada jusqu'au 1er avril seulement sans déclaration de qualité comme décrit dans les règlements pourvu seulement qu'ils soient égaux ou meilleurs que la "qualité-étalon".

"D'autre part, les marchandises qui ne répondent pas à l'étalon canadien de qualité, doivent être marquées sur l'étiquette en caractères simples de pas moins de trois-huitième ($\frac{3}{8}$) de pouce de hauteur, des mots "Seconds" ou "Seconde Qualité". (Les mots sub-étalon ou tous mots similaires ne seront pas acceptés.)

"Dans tous les cas où quelque autre qualité que la qualité-étalon est déclarée, les marchandises doivent répondre aux sortes canadiennes des dites qualités.

"Pour tous les fruits, le sirop employé dans la conserve doit être dénommé par les termes "Sirop clair", "Sirop épais", "Conservé dans l'eau", ou "Fruits pour tartes" et doit être de qualité égale aux sirops décrits pour les marchandises similaires dans les règlements.

Concession pour le nom des sirops

"Jusqu'au 1er avril 1920, mais pas après, les fruits en conserve peuvent être importés au Canada sans déclaration de sirop dans les termes précédents pourvu que le degré du sirop dans lequel le fruit est conservé soit déclaré sur l'étiquette en caractères simples de pas moins d'un quart ($\frac{1}{4}$) de pouce de hauteur, ainsi:

"Conservé dans du sirop de 55 degrés.

"Toutes les importations de fruits et légumes évaporés et en conserve et produits de légumes et fruits doivent être accompagnées d'une déclaration des douanes comme montrée sur la page 3 de la Gazette du Canada, du 22 juin 1918.

"Les importations noteront que cette déclaration dit que les récipients et les emballages doivent porter les véritables nom et adresse du manufacturier, que la description des récipients doit être vraie et correcte et conforme aux exigences des réglementations faites sous la Loi des Produits Alimentaires et viandes en conserve du Dominion du Canada. Ceci ne permet pas l'emploi des étiquettes des "jobbers" sur les marchandises importées.

"Si les importateurs avisent ce département de la réception d'un envoi étranger, nous nous efforcerons d'envoyer un de nos inspecteurs prendre des échantillons de l'envoi pour fins d'examen.

Le et après le 14 septembre, les marchandises ci-devant mentionnées importées au Canada qui ne rencontreront pas les exigences des réglementations seront détenues là où trouvées et seront soit retournées au pays d'origine soit disposées de la manière qui sera jugée le plus convenable."

LE CHOCOLAT CANADIEN SUR LE MARCHÉ ANGLAIS.

Avant la guerre, l'Angleterre importait de fortes quantités de chocolat des manufacturiers allemands. Ce commerce est échu à présent presque entièrement au Canada, et quand les conditions du trans, ort et du change seront meilleures, le Canada pourra compter sur le chocolat comme un item important dans son commerce anglais. Une demi-douzaine de maisons canadiennes ont déjà trouvé un marché en Angleterre, et l'une d'elle, la Willard's Chocolate, Limited, de Toronto, a établi un bureau à Londres et y dirige ses propres ventes. Le premier envoi de chocolat de cette maison fut acheté immédiatement à son arrivée par Harrod's le gros magasin à départements de Londres. M. Harry G. Woods gérant du bureau de Willard's à Londres, dit ceci, en ce qui concerne le marché d'Angleterre: "La qualité du chocolat canadien est évidemment appréciée, car aujourd'hui tous les efforts que nous faisons pour exporter nos marchandises n'arrivent à répondre qu'à un cinquième de la demande. Des commandes arrivent en quantité de France, mais nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de satisfaire à ces besoins. Les Français nous demandent des prix cotés en francs, ce qui est très difficile actuellement avec le taux anormal du change. Depuis le 1er septembre nous avons obtenu un tarif préférentiel qui réduit les droits payables précédemment. La réduction est d'environ 12 pour 100 sur tous les droits payables.

"A présent nous importons de 350,000 à 400,000 livres par mois, et devons attendre une augmentation de tonnage disponible pour pouvoir faire plus.

"Nous sommes en mesure de concurrencer le marché anglais pour trois raisons. La première de toutes est que notre production par tête d'hommes

employés est plus grande qu'elle n'est ici. En second lieu, nous avons d'abondantes provisions de crème et de lait; enfin troisièmement le coût de la matière première en général, comprenant les caisses d'emballage, le papier et la force hydraulique par laquelle notre usine est entièrement opérée, est moins cher.

ON DISCUTE LE REGLEMENT DE FERMETURE DE BONNE HEURE A L'ASSEMBLEE DES EPICIERS.

La section des épiciers de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada a tenu, la semaine passée, sa première assemblée depuis les vacances de l'été. M. J. A. Debien, président, présidait la réunion à laquelle un grand nombre de membres assistaient.

La réunion s'est ouverte par une très intéressante causerie de M. A. Bélanger sur la perception des dettes. Le conférencier a très distinctement expliqué tout le désavantage que trouvaient les commerçants qui laissaient des comptes en souffrance. Cette causerie avait un intérêt tout particulier pour les épiciers qui ont fortement applaudi M. Bélanger.

Le président Debien a souhaité la bienvenue à M. Bélanger.

L'Association a ensuite entendu M. l'échevin Sansregret qui a présenté un rapport détaillé de la conférence entre les marchands détaillants et les marchands de gros tenue récemment à Ottawa. Il a déclaré que l'on devait attendre tout le bien possible de cette conférence. Les marchands de gros ont même décidé de s'associer aux marchands détaillants dans leur campagne contre ceux des marchands de gros qui vendent en détail. Un comité des deux parties a été formé qui verra à sauvegarder les intérêts du commerce du détail.

Il fut ensuite question de la licence des épiciers pour la vente du vin et de la bière. Plusieurs membres ont pris la parole sur cette question et ont décidé de rencontrer prochainement les autorités provinciales à ce sujet.

On a aussi discuté de la question de la fermeture à bonne heure et principalement de la mise en force du règlement. M. l'échevin Sansregret a donné beaucoup d'explications sur ce sujet et a déclaré que la force constabulaire devrait recevoir des ordres précis relativement à la mise en force du règlement. Il déclara que le moyen le plus favorable serait d'aller rencontrer le chef de police et de lui demander de faire observer le règlement. C'est aussi l'opinion de M. J. D. Boileau, qui fit une proposition dans ce sens. Les épiciers ont exprimé beaucoup de mécontentement au sujet de la mise en vigueur du règlement et plusieurs veulent même prendre des actions contre les réfractaires du règlement.

L'espace nous fait défaut pour rapporter en détail la discussion très intéressante qui a eu lieu sur cette question.

A la fin de la réunion, M. le président Debien annonça que la prochaine assemblée était celle des élections générales et il demande à tous les membres d'assister en grand nombre et d'amener tous les épiciers qu'ils connaissaient.

L'INDUSTRIE DU SUCRE AU CANADA.

Les débuts de l'industrie du sucre de betteraves au Canada datent à peine de vingt-cinq ans. En 1902, il ne s'y cultivait que 2,000 acres de betteraves à sucre; en 1918, 25,000. De trois millions de livres qu'elle était en 1902, la production du sucre au Canada s'était accrue à 50 millions de livres en 1918. En cette même année 1918, il s'est consommé 600 millions de livres de sucre dans le Dominion.

Cette année, on estime que les fabriques canadiennes pourront fournir le douzième de la consommation du sucre au Canada.

La culture de la betterave y donne de beaux profits. Dans l'arrondissement de Kent, Ontario — c'est là le foyer de l'industrie sucrière — les fermiers font un bénéfice moyen de cent dollars par acre de terre et la culture de la betterave sucrière y a fait monter le prix des fermes à 250 dollars l'acre.

En 1918, les importations de sucre au Canada se sont élevées à 40 millions de dollars.

Des économistes canadiens demandent que l'on développe l'industrie sucrière dans le but de réduire ces importations à leur plus simple expression.

LA MAPLE LEAF MILLING CO. ACHETE LA CAMPBELL FLOUR MILLS COMPANY.

La Maple Leaf Milling Company est en train de terminer les arrangements pour l'achat de la Campbell Flour Mills Company de Toronto Ouest, certains détails de la vente restant à régler, et on s'attend à ce que la transaction soit faite définitivement à brève échéance. Cet achat assurera à la Maple Leaf Milling Company une distribution domestique dont elle avait manquée jusqu'à présent ses affaires ayant plutôt eu jusqu'ici le caractère d'un commerce d'exportation et de vente à de gros boulangers et acheteurs similaires du Canada.

LEVÉE DES RESTRICTIONS SUR LES IMPORTATIONS DE SARDINES ET DE SAUMON

Les restrictions sur les importations et les exportations des saumons et sardines en conserve ont été levées, de sorte qu'il ne reste presque plus rien d'important, à présent, sur la liste des licences, à l'exception du sucre.

Un expert donne des conseils opportuns à nos hommes d'affaires



Au cours de deux conférences faites mercredi et jeudi de la semaine dernière, M. Farley, de Dayton, Ohio, donna d'excellents conseils aux hommes d'affaires de cette ville et fit quelques précieuses suggestions touchant la publicité que devraient faire les hommes d'affaires.

Vous pouvez atteindre plus de gens, plus souvent et à meilleur marché, par de la pu-

blicité dans votre journal local que par n'importe quels autres moyens, déclara M. Farley au cours de son intéressante causerie. Il avait pris pour sujet "Les Tracas d'un marchand et comment les empêcher". Un auditoire très nombreux est allé entendre ces conférences agrémentées de vues animées.

Il conseille l'annonce constante

M. Farley déclare que la publicité constante paie. "Si vous n'annoncez pas continuellement, vous êtes en arrière du progrès commercial. Il préconise une position permanente dans le journal quotidien ou de commerce; la copie doit être caractérisée par un certain cachet personnel. Il n'est pas en faveur de l'annonce de "ventes au-dessous du prix coûtant", parce que le public n'est pas sans ignorer qu'un homme qui vend au-dessous du prix qu'il paie pour ses marchandises ne peut rester bien longtemps en affaires. A son avis dix marchands faillissent parce qu'ils n'annoncent pas assez contre un qui annonce trop.

L'époque de la coopération

"Une des grandes leçons de la guerre a été l'importance de l'unité du commandement," a déclaré M. Farley. "Le marchand apprend de plus en plus chaque jour que l'effort individuel n'est pas profitable. Aujourd'hui, c'est à la coopération qu'il faut avoir recours".

M. Farley fit remarquer, toutefois, qu'il y aura toujours des marchands qui feront faillite. Cer-

tains font de l'argent malgré eux-mêmes jusqu'à ce qu'une période d'accalmie se produise. En 1917, le chiffre total des pertes résultant des faillites commerciales au Canada s'est élevé à \$8,000,000. Trente-sept pour cent de ces faillites étaient dûes au manque de capital. Seulement sept et demi pour cent étaient frauduleuses. Plusieurs des faillites ont été le résultat de réductions de prix mal avisées. Trop de propriétaires de magasin s'occupent trop des petits détails, oubliant que leurs commis ont de l'intelligence.

De jolies façades de magasins

Une jolie façade de magasin a une grande importance sur le succès d'un commerce et il a été prouvé que les étalages de vitrine étaient ce que l'on pouvait employer de mieux. Des étalages de vitrine montrant l'usage d'un article ainsi que ceux dans lesquels le prix est lisiblement marqué sont excellents. Des couleurs voyantes attirent l'attention, mais elles doivent s'harmoniser ensemble ainsi qu'avec l'atmosphère du magasin. Il conseille de placer les marchandises périssables à l'entrée du magasin, où les clients ne peuvent faire autrement que de les voir. De cette façon, ces marchandises se vendront plus vite.

"Un employé ne devrait pas travailler pour un homme qui n'est pas moderne" déclara le conférencier, en donnant aux employés plusieurs excellents conseils. Entre-autres ceux d'être toujours proprement vêtus et de prendre le temps de faire un travail précis. Employez des méthodes honnêtes. Parlez de la qualité et non du prix seulement. Le client est l'hôte du magasin et il faut le traiter avec courtoisie. Dans nombre de magasins des commis payés très chers ne font que répondre aux appels téléphoniques, parce qu'il est absolument essentiel de parler d'une manière plaisante au téléphone."

M. Farley conseille ici aux commis de ne pas colporter partout les secrets du bureau ou du magasin. Il déclare également qu'un patron a le droit de savoir le genre de conduite que mènent ses employés en dehors des heures de travail, parce que l'employé qui se conduit bien et ménage sa santé est plus précieux pour lui que l'employé qui se conduit mal.

Le client est le véritable patron du magasin. Plaisez-lui et vous ferez plaisir à votre employeur. C'est le client qui en réalité vous paie votre salaire. L'homme de la livraison entend plus de plaintes que tous les autres employés ensemble et il devrait toujours faire part à qui de droit des causes de ces plaintes.

“La caisse enregistreuse n'est pas une panacée contre tous les maux”. Si le marchand ne tient à avoir une caisse enregistreuse que comme un objet de parure où il dépose son argent, il ferait tout aussi bien d'économiser l'argent que lui coûte sa machine. La caisse enregistreuse a été inventée en 1879 par James Kitty, qui en tira l'idée d'un enregistreur de vitesse sur un océanique. La première caisse pratique fut fabriquée en 1881 et ce modèle perforait des trous sur un rouleau de papier.

Le conférencier fit voir plusieurs plaques et des vues animées montrant comment un détaillant pouvait s'éviter des ennuis et du travail en organisant systématiquement son commerce. La caisse enregistreuse est en réalité un placement et elle contribue à mettre du système dans un commerce et à éviter bien des petits détails au propriétaire d'un établissement commercial. En plus de cela, elle lui aide à éliminer des erreurs et des omissions coûteuses. La caisse enregistreuse pourrait remplacer une caissière qui pourrait devenir une autre préposée aux ventes.

L'auditoire souleva par de fréquents applaudissements, et plusieurs passages de cette conférence qui intéressa grandement les gens ayant eu la bonne idée d'y assister. Espérons que les conseils de M. Farley seront suivis et tout le monde, employés comme patrons, y trouveront une source de profits.

Ces deux conférences étaient sous le patronage de la succursale locale de l'Association des Marchands Détaillants du Canada.

LA VADROUILLE LIQUID VENEER CHAMPION DU MONDE.

Cette vadrouille est une véritable révélation de supériorité. Lorsqu'elle est humectée de Liquid Veneer et passée sur les planchers, elle en transforme complètement l'aspect. Les planchers prennent immédiatement à son contact un fini de piano. Cette vadrouille est vendue sur essai et sur approbation. Les quelques points de supériorité qui la caractérisent sont: le balai peut être ôté en deux secondes; il peut être lavé comme une serviette et passé au tordage. Bien que légère, cette vadrouille a plus de surface de nettoyage et de polissage qu'aucune autre. A noter le centre de plein fil à l'encontre des autres vadrouilles qui n'ont qu'une frange tout autour de l'armature. Le manche est ajustable à n'importe quel angle pour permettre d'être employé sous les meubles bas. L'armature est angulaire pour permettre de passer dans les coins. Elle est plus économique, parce que l'armature est inusable. Quand les soies sont usées on peut les remplacer par de nouvelles, ce qui est peu coûteux, et la vadrouille redevient aussi bonne qu'une neuve.

NOUVEAU REPRESENTANT DE LA SMALLS LTD. POUR L'EST DE QUEBEC.



M. J.-R. Dumas.

La Smalls Ltd., de Montréal, vient de nommer comme son représentant pour l'est de Québec M. J. R. Dumas, dont le quartier général sera dans la ville de Québec. Il s'occupera du commerce de détail et de gros pour les produits alimentaires Small. M. Dumas a une longue expérience des affaires et sa nomination ne pourra manquer d'être profitable à sa maison ainsi qu'à tous les gens qui feront affaires avec lui.

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE FER EN GROS.

Lundi soir le 29 septembre dernier avait lieu au Windsor le dîner annuel des membres de l'Association des Marchands de fer en gros du Canada. Les membres de cette importante association avaient tenu deux assemblées dans le cours de la journée, et ont fini leurs travaux en invitant à dîner leurs amis les représentants des marchands de détail et les représentants des principales industries de l'acier et de la ferronnerie. Environ deux cents personnes étaient présentes au dîner. Monsieur J. W. Dowling, gérant des ventes de la maison Caverhill, Learmont & Co., occupait le fauteuil. Pendant le cours du dîner, les membres ont profité de l'occasion pour présenter à Monsieur Dowling un plateau avec service à thé en argent solide en reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus à l'Association pendant le temps de la guerre.

Nous sommes heureux de nous joindre aux membres de cette Association pour féliciter M. Dowling de cette marque d'appréciation qu'il a si bien méritée.

La Cour Suprême Japonaise rend un arrêt à grande conséquence dans les questions de marque de fabrique

Elle reconnaît les droits de priorité d'une fabrique de Philadelphie sur la contrefaçon indigène et accorde protection à une marque dûment enregistrée—Décision de toute importance pour les exportateurs.

La Cour Suprême japonaise, dans un procès intenté par une compagnie manufacturière de Philadelphie pour protéger ses droits de marque de fabrique, vient de rendre un arrêt qui est appelé à faire époque dans les annales du commerce international.

L'arrêt, en termes formels, soutient tous les principes essentiels se rattachant aux droits des marques de fabrique et qui sont garantis par l'accord passé entre le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. Il sauvegarde non seulement les possesseurs américains de marques de fabrique mais aussi les possesseurs de celles-ci dans tous les autres pays ayant un accord similaire avec le Japon. Par cet arrêt l'esprit de la loi au Japon se place au même niveau que chez les peuples occidentaux, et il faut en attendre un effet direct et heureux sur des intérêts manufacturiers dont la production annuelle se chiffre par milliards de dollars.

Marque de fabrique ayant donné fond au procès.

La marque de fabrique en cause dans le présent litige est celle de la Miller Lock Company, de Philadelphie. L'existence même de cette marque a été rendue nécessaire par la coutume néfaste de tromper la confiance de la clientèle, cette confiance contenue dans une marque de fabrique laquelle est pour le public le seul moyen d'identifier un article ou un produit de mérite.

Emploi du nom de la marque

Durant des années la Miller Lock Company fabriqua une série de cadenas marques "Protector, Jr." La vente de ces cadenas Protector, Jr., en plusieurs tailles, se répandit non seulement aux Etats-Unis et au Canada, mais dans tous les pays du monde civilisé et même non civilisé. En 1904 un industriel européen fabriqua des cadenas de même forme qu'il nomma "Protector", puis il s'assura les droits de cette marque de fabrique sous ce nom volé. La Miller Lock Company n'ayant pas à cette époque enregistré dans ce pays la marque de son "Protector Jr." fut donc contrainte de changer sa marque de fabrique et donna à la nouvelle marque la forme d'un enroulement contenant le nom "Miller". Cette marque de fabrique fut enregistrée au bureau des Brevets aux Etats-Unis, le 8 Octobre, 1906, ainsi que dans 36 autres pays, la date

d'enregistrement pour le Japon étant le 26 Mars, 1907.

On découvrit en 1916 que la Crown Lock Company de Tokio, Japon, fabriquait des imitations du cadenas Miller et les marquait d'un enroulement facsimilé lequel contenait dans un cas le nom "Crown", et dans un autre le nom "Million".

Début du Procès

Des poursuites légales contre la compagnie coupable de contrefaçon furent entreprises au bureau des Brevets à Tokio, et la lutte, engagée avec la ferme résolution d'arrêter définitivement, si possible, tous les empiètements contre les droits de la marque de fabrique, fut basée sur le point le plus faible du procès pour les possesseurs du brevet. Au lieu de prétendre à la contrefaçon de l'enroulement contenant le nom "Million"; réparation fut demandée pour la contrefaçon commise par l'emploi de l'enroulement contenant le mot "Crown".

La réclamation de la Miller Lock Company portait donc ainsi réellement et uniquement sur l'enroulement, et elle risquait beaucoup par ce choix intentionnel. Par ailleurs c'était toutefois soumettre directement à la juridiction japonaise et aux clauses de l'accord, les principes essentiels contenus dans tous procès de marque de fabrique. Ceci devait provoquer en outre, au sujet de la concurrence malhonnête une définition, et nous savons que celle-ci doit trouver une interprétation identique dans l'esprit et l'application de la loi parmi les pays occidentaux les plus avancés et imbus de justice. En un mot, la lutte n'était pas entièrement une question d'intérêt personnel; elle fut entreprise au profit du commerce mondial et pour le bien du Japon non moins que pour celui de tous les autres pays.

Sur ces entrefaites, les intérêts matériels en jeu avaient pris des proportions universelles. Les contrefaçons de cadenas de la Crown Lock Company étaient exportées et se vendaient en concurrence avec l'article véritable — en Chine, aux Indes, en Australie, dans l'Amérique du Sud — partout ou un marché pouvait s'établir grâce à la renommée créée par la véritable marque de fabrique, et les véritables cadenas.

Appui de la réclamation Américaine

Le Bureau des Brevets japonais soutint les possesseurs américains de la marque de fabrique. La Crown Lock Company en appela aussitôt à la cour Suprême japonaise pour casser la décision du bureau des Brevets. Le procès se montra alors sous son vrai jour, comme une lutte pour les principes et les droits essentiels contenus dans l'accord sur les marques de fabrique. Une décision

favorable aux possesseurs américains de marques signifiait la défense absolue, sous peine des effets de la loi, de la contrefaçon japonaise pour toutes marques de fabrique enregistrées au Japon. On s'assurera les services de l'avocat le plus remarquable de l'Empire dans la défense de cette cause et les archives de la cour et du bureau des Brevets furent entièrement fouillées en quête de précédents. La décision arriva aux Etats-Unis au moment où les cadenas japonais, portant l'enroulement frauduleux, étaient en train d'envahir le Canada.

On peut rappeler brièvement que la cour Suprême du Japon donna dans sa décision une interprétation libérale et équitable à l'accord sur les marques de fabrique passé entre le Japon et les Etats-Unis; elle prit un point de vue en parfait accord avec l'esprit des lois de ce dernier pays. Tout possesseur américain, et, en vérité, tout autre possesseur de marques de fabrique dûment enregistrées au Japon, est certain maintenant que les tribunaux du Japon lui donneront protection dans l'esprit le plus large du traité et de la loi.

La Cour fait preuve de vues larges et libérales.

Il importe de constater que la question en litige n'était pas de savoir si la cour Suprême du Japon était prête à appliquer littéralement les termes de l'accord sur les marques de fabrique, mais bien plutôt de connaître si l'interprétation de ces termes par la cour serait donnée dans l'esprit large et libéral des tribunaux américains et des autres pays occidentaux. C'est ainsi que la cour Suprême de Tokio aurait très bien pu soutenir que l'enregistrement d'une marque de fabrique avec un enroulement et le nom "Miller" n'assurait protection qu'au cas où cet enroulement et ce nom se trouveraient conjointement liés, comme faisant un tout essentiel à la marque. Il eût été facile d'entretenir cette manière de voir par une interprétation stricte de la teneur de l'enregistrement. Toutefois, au lieu de s'en tenir à ces conclusions, la cour considéra de savoir si la contrefaçon de la marque, malgré la substitution de différentes lettres anglaises — ainsi qu'elle est établie par le nom "Crown" au lieu et place des lettres anglaises constituant le nom "Miller" —, était suffisamment rapprochée de la marque enregistrée pour causer de la confusion dans l'esprit des acheteurs japonais.

Une décision si claire, dans un cas si typique, est de toute importance pour quiconque est intéressé dans les produits portant une marque de fabrique déjà enregistrée au Japon, de même que pour ceux qui ont des articles d'exportation ayant tout à profiter d'un enregistrement de protection au Japon.

Menace de la Contrefaçon Orientale

Durant ces vingt dernières années tous les commerces et toutes les organisations commerciales du monde ont dû faire face à une marée montante d'imitations orientales de produits occidentaux bien connus et de premier ordre. Il importe peu, apparemment, de savoir si les articles imités portaient ou non une marque de fabrique. Toutefois quand ceux-ci portaient une marque on peut dire que le préjudice occasionné par la contrefaçon s'en trouvait doublé, étant donné que la renommée qui fait partie intégrante de la valeur d'une spécialité, se trouvait ainsi non seulement utilisée comme un capital dérobé par le commun ennemi commercial; mais, en outre que cette renommée perdait de sa valeur par le fait des substitutions inférieures aux produits supérieurs. C'est dire qu'il en résultait un tort inévitable à une réputation qui s'était établie sur des principes de qualité et de publicité.

Les conséquences de cet ancien et déplorable état de choses n'ont pas seulement atteint les pays occidentaux. Elles ont pesé lourdement sur les Japonais eux-mêmes en faisant tort à leur réputation dans le commerce international et ceci à un tel degré que, s'il eût été permis à ce trafic de continuer, tous les articles de premier ordre qui ont rendu célèbre le Japon depuis tant d'années, auraient été touchés, comme par exemple: les soieries, les thés, les poteries, les laques et les émaux.

Le verdict de ce procès doit réintégrer le Japon et les Japonais dans l'estime de monde commercial, c'est pour ainsi dire l'annonce officielle et légale du Japon que la loyauté commerciale japonaise est désormais identique à celle tenue en honneur parmi les peuples occidentaux.

UNE MAISON DE QUEBEC DONT LE SUCCES S'AFFIRME FORMELLEMENT

Un important changement s'est produit dernièrement dans un des plus gros établissements de Québec. La ferme de Fitch-Phillip Ltd., a été incorporée le 3 septembre pour prendre lieu et place de la Quebec Scrap Metal Company, de la rue St-Valier, Québec. Etablie depuis 1908, cette maison entreprenante bien qu'ayant changé de nom, demeure avec le même personnel et repart avec une vigueur renouvelée.

Au cours de ses onze années d'existence l'augmentation des affaires de cette compagnie a été phénoménale, depuis son humble local du début au coin des rues Desfossés et St-Roch jusqu'à la grande bâtisse actuelle de la rue St-Valier qui représente vingt fois l'importance du local primitif et qui dit mieux que tout autre chose le mouvement ascendant de cette entreprise.

L'objet de la nouvelle incorporation est de procurer à la compagnie un champ plus vaste, particulièrement dans le but d'établir des succursales dans les principaux centres du Canada où elles feront un commerce similaire à celui qu'elle fait à Québec, vendant toutes sortes de marchandises de fer, du métal de rebut, du papier, des lainages manufacturés, des peintures, des pneumatiques d'automobiles, du papier à toiture, etc., etc. Cette compagnie, dit-on, du fait de son fort pouvoir d'achat est en mesure d'atteindre les clients avec des prix fort avantageux, et tous ceux qui ont été en relation avec cette ancienne maison en conviendront aisément. Il est à prévoir qu'avant longtemps, les locaux actuels ne pourront plus suffire aux exigences des affaires sans cesse croissantes de cette heureuse compagnie.

MIEUX QUE DE L'OR EN BARRES

Jusqu'à ces dernières années le public souscripteur était très restreint dans notre pays; il semblait que seuls les hommes d'affaires fussent capables d'acheter des valeurs et de devenir actionnaires ou obligataires.

Les Emprunts de la Victoire, surtout celui de 1918, ont été l'occasion de la propagande la plus opportune parmi le grand public. On lui montra qu'une obligation est gagée, aussi bien qu'une hypothèque, sur une valeur réelle; qu'elle assure un bon rendement; qu'elle est facilement négociable; qu'elle est à portée des bourses les plus modestes. La démonstration fut si concluante qu'en l'espace de trois ou quatre ans elle provoqua, non pas une évolution, mais une révolution dans nos moeurs financières: les petits épargnants — c'est-à-dire une partie notable de la population — souscrivirent en masse aux émissions de l'Etat.

Satisfaits de leur initiative des années passées, il est hors de doute que les petits épargnants voudront, cette année encore, convertir en "bon papier" toutes leurs disponibilités. Ce titre de l'Emprunt de la Victoire 1919, c'est mieux que de l'argent en banque ou de l'or en barres.

Pour vos

ENSEIGNES ET CARTES D'ETALAGE

allez chez

BROUILLET & STANWAY

4 rue Craig Ouest,

Montréal.

Tél. Main 2685

Téléphonez et notre représentant ira vous voir

DES CORDAGES A L'EPREUVE DE L'EAU

Grâce à un procédé spécial la Aero Manufacturing Co. de Sherbrooke, Qué. fabrique des cordages absolument à l'épreuve de l'eau, ne pourrissant pas et ne s'étirant pas. La fabrication de ces cordages est basée sur le principe suivant: plus un câble est tordu, plus grande est sa force pour un diamètre donné, mais lorsqu'une tension est exercée sur ce câble elle a pour effet de le dérouler et de l'étirer et ce déroulement est en proportion directe avec le degré de tension exercée; de plus ce déroulement non seulement affaiblit le câble mais l'étire considérablement. On a réussi à éviter cela en faisant un câble ou une corde dont le noyau est formé de fibre tressée spéciale, recouverte par des doubles multiples de brins de coton que l'on soumet à une haute tension et que l'on tord très serrés, avec le résultat qu'ils ne pourront plus se dérouler ni s'étirer. Pour rendre ces câbles ou cordages à l'épreuve de l'eau, on se sert d'une solution spéciale qui les rend pour ainsi dire indestructibles. Les cordes à linge traitées par ce procédé spécial ne peuvent tacher ni décolorer le linge.

\$5,209,117,000

Le Dr. Coats, directeur du service fédéral des statistiques, à Ottawa, porte à \$5,209,117,000 la valeur actuelle de la richesse agricole du Canada. Cette somme se partage comme suit:

Terres en culture	\$2,792,229,000
Immeubles	927,588,000
Instrumentés aratoires	387,079,000
Bétail	1,102,261,000

REPRESENTANT DEMANDE

Une importante maison de ferronnerie demande représentant qualifié pour la province de Québec. Ecrire au "Prix Courant", Edilce Dandurand, Montréal, en fournissant références.

COGNAC ROY

"LE ROI DES COGNACS"

PAR LA QUALITE

est le produit naturel de la distillation des Vins.

Agents pour le CANADA

M. Emile Lucas, 28 rue St-Sacrement.

MONTREAL

Plus de Rareté du Blé Soufflé

Nous avons à présent en abondance des grains soufflés. Depuis l'incendie qui a détruit notre fabrique de Peterborough, en décembre 1916, nous n'avons pas été capables de répondre au tiers de la demande pour le Riz Soufflé et le Blé Soufflé.

A présent, nous avons remédié à cela. Prenez en stock ces grains soufflés et étalez-les. Il existe une très grosse demande de la part du consommateur. Faites savoir à votre clientèle que vous les vendez.

Annoncés au Canada

Les Grains Soufflés ont été constamment annoncés dans tous les principaux magazines canadiens. De plus, des centaines de milliers de magazines des Etats-Unis apportent ces annonces ici.

Nous avons continué cette publicité lorsque nous ne pouvions pas répondre à la demande canadienne, afin d'être prêts quand le temps arriverait.

C'est le bon temps pour vous de vous rendre compte de la demande latente qui existe. La demande pour les Grains Soufflés est sans précédent.

Une demande sans précédent

La dernière augmentation de la consommation est remarquable. Chaque client est un gros consommateur. Le profit de l'épicier s'élèvera en moyenne à \$10 par année par client.

Faites savoir à vos gens qu'ils peuvent avoir les Grains Soufflés, et cette ligne sera l'une de vos plus profitables lignes de céréales.

Le Blé Soufflé — Un Favori

Depuis un an et demi nous n'avons pas été capables de fabriquer du Blé Soufflé au Canada. Nous ne fabriquons que du Riz Soufflé. De sorte que la vente des grains soufflés a dû être remplacée par celle du Riz Soufflé. Mais le Blé Soufflé est le grain favori pour être servi dans des bols de lait.

Aux Etats-Unis, la demande a pris des proportions énormes. Ce sera la même chose au Canada—et rapidement encore.

Poussez la vente du Blé Soufflé. Il doublera vos ventes de grains soufflés.

Commandez les deux et étalez-les. Soyez le premier dans votre voisinage à faire savoir aux gens qu'ils ont été remis sur le marché.

The Quaker Oats Company

Peterborough et Saskatoon.

CANADA.

Renseignements de Trois-Rivières et d'Arthabaska

ACTES ENREGISTRÉS AU BUREAU D'ENREGISTREMENT D'ARTHABASKA.

du 22 au 27 septembre 1919.

- Donation.—Joseph Lecourt et ux. à Willie Lecourt, 12b, 8e rang et autres, Stanfold.
- Vente.—Eugène Tousignant à Victor Roux, p. 41, Princeville, 1375, payées.
- Obligation.—Wilfrid Babineau à Mlle M. Alphonsine Lambert, 816, p. 815 et p. 576, Bulstrode, \$300.
- Vente.—Joseph Gagnon à Napoléon Fortier, p. 607, Warwick, 5,000; \$2,500 ac.
- Vente.—J. A. Richard à Légaré Automobile of Victoriaville, Ltée, p. s. o. 370, Ste-Victoire, \$3,000 payées.
- Vente.—Olivier Turcotte à Joseph Lantagne, 8, Ste-Hélène, \$2,200; \$1,000 ac.
- Avis d'hyp.—Fonderie de Victoriaville, Ltée vs Léodord Michaud, bâtisses et moulins sur p. 11, St-Norbert, \$198.18.
- Vente.—Théodore St-Onge et ux. à Zéph. Auger, p. 440, Ste-Victoire, \$2,000 payées, acte passé en 1914.
- Vente.—Léon Couture à Alfred Couture, 124, Ste-Victoire, \$750, \$100 ac.
- Vente.—Calixte Champagne à Thomas Lemire, p. 13, 11e rg. Simpson, \$1,500, \$1,000 ac.
- Déclaration de décès, George Isabelle à Evangéliste Isabelle et autres, p. 400, Ste-Victoire.
- Mariage.—Wilfrid Verville et Mlle Antoinette St-Pierre, communauté de biens.
- Donation.—Cyril Beauchesne à Eméri Beauchesne, 87 Bulstrode et autres.
- Vente.—Bennett Feeney à The Securities Agency, Ltd, ½ est 83 et autres Bulstrode et Stanfold, \$4,250 payées.
- Cession.—Colbert Marchand à Balzam Talbot, p. 38, Princeville, \$1000 payées.
- Mariage.—Zéphirin Fortier et Mlle Fabiola Lecours, communauté de biens.
- Vente.—Joseph Lecompte à Alphonse Thibaudeau, p. s. o. 77, Princeville, \$600 payées.
- Vente.—J. Zéphirin Auger à Clovis Lettre, p. 400, Ste-Victoire, \$1,200 payées.
- Obligation.—J. Bte Leblanc et ux. à Sylvio L. Côté, 1049, Warwick, \$500.
- Vente.—Albert Daveluy et autres à Olivier Joyal, 41-25, 41-21, 41-22 et 41-20, Bulstrode, \$300 payées.
- Vente.—Achille Gervais à Faïda Houle, 125, Bulstrode, \$1,500, \$200 ac.

- Obligation.—Xavier Blais à J. N. Blanchet, 1-3 o. 163, Bulstrode, \$1,300.
- Vente.—Francis Bibaud à Onésime Guay, p. 440, Bulstrode, \$1,500, \$250 ac.
- Transport.—Ulric Leblanc à Gustave Beaumier, sur Hercule Pothier, \$1,400.
- Vente.—Wilfrid Binette à Philippe Filion, 289, Ste-Hélène, \$3,100, \$1,500 ac.
- Obligation.—Aimé Matton à Norbert Ouellette, p. 823 et p. 724, Tingwick, \$800.
- Vente.—Mme Eugénie Bêliveau à Mme Anais Roux, p. 490, Tingwick, \$700 payées.
- Echange.—Mme Anais Roux et Mme Julia Lemay, p. 490 et 737, Tingwick.
- Obligation.—Mme Anais Roux à Mme Eugénie Bêliveau, 737, Tingwick, \$700.

Rapport de la semaine finissant le 27 septembre 1919.

Arthabaska

ACTIONS EN COUR SUPERIEURE

- Goodyear Tire & Rubber Co., vs Robert Gervais de Plessisville, \$345.63.
- Rodolphe Gagné vs Eugène Lamonde de Thetford Mines, \$500 dommages.
- J. Jacques vs Bennett Martin Asbestos de Thetford Mines, acc. de travail, \$2,024.
- Fonderie de Plessisville vs Albert Trambly de St-Henry Taillon, \$124.44.
- P. E. Beaudoin vs Louis Cyr de Black Lake, \$564.15.
- Alfred Turcotte vs Hercule Durand de Ste-Agathe, \$100.84.
- Nap. Marceau et al vs Adolphe Moisan de Lyster Station, bornage.

ACTIONS EN COUR DE CIRCUIT

- Peter McKenzie vs S. C. Wright de Maple Grove, \$41.
- Hector Allie vs Emile Croteau de Ste-Marie Ely, \$14.08.
- George R. Smith vs Willam T. Richard de Lisgar, \$0.75.

JUGEMENT EN COUR SUPERIEURE.

- L. Israel Fréchette vs Lee C. Pharo de East Broughton—jugement contre défendeur pour \$565.70.

JUGEMENT COUR DE CIRCUIT

- Léonidas Dussault vs J. Ernest Houle de Victoriaville, jugement contre le défendeur pour la somme de \$33.63.

DECLARATION DE SOCIETE.

- G. T. Martinette et Adrien Maurais de Black Lake, marchand faisant le commerce d'exploitation de restaurant "Lunch Room, en société sous la raison sociale de "Maurais & Martinette" à Black Lake.

VENTES PAR HUISSIER

NOTA — Dans la liste ci-dessous les noms qui viennent en premier lieu sont ceux des demandeurs, les suivants, ceux des défendeurs; le jour, l'heure et le lieu de la vente sont mentionnés ensuite et le nom de l'huissier arrive en dernier lieu.

- Jos. Ward & Co. vs M. Lutman, 6 octobre, 10 a.m., 27 Mont-Royal Ouest, Lafontaine.
- Emile Pageau vs Geo. Bouchard, 6 octobre, 10 a.m., 231 Cuvillier, Brossard.
- Mme C. Landry vs F. Gorlat, 6 octobre, 1 p.m., 336 Dumas, Brossard.
- E. Laurin vs Mme J. Lepage, 6 octobre, 10 a.m., 129 Bourbonnière, Brossard.
- Typographe Frères vs J.-B. Corbell, 6 octobre, 10 a.m., 50 Labelle, Brossard.
- Typographe Frères vs Mme A. Bisailon, 6 octobre, avant-midi, 611 St-Hubert, Brossard.
- J. R. Beaudry et al. vs Pacifique Vézina, 6 octobre, 10 a.m., 1288a Hôtel de Ville, Coutu.
- Adège Charette vs Julien Lebrun, 6 octobre, 11 a.m., St-Michel, Trudeau.
- A. Pagé vs A. Lajambe, 4 octobre, 2 p.m., 2806 St-André, Desroches.

- Mme C. Bourdon vs A. Bellemare, 3 octobre, 11 a.m., 1038 Verdun, Dorion.
- L. G. Grothé Cie, Ltée vs Armand Cyphot, 4 octobre, 11 a.m., 2434 Esplanade, Normandin.
- Félix Spetzane vs Jos. Vallieriti, 6 octobre, 11 a.m., 649 St-Jacques, Rochon.
- Félix Spetzane vs Jos. Vallieriti, 6 octobre, avant-midi, 649 St-Jacques, Rochon.
- Beaudoin Ltée vs Aug. Bonneau, 6 octobre, avant-midi, 560 St-Germain, Brossard.
- Thos. L. Muir vs Geo. M. Martin, 6 octobre, 10 a.m., 375 Metcalfe, La-verdure.
- L. Letellier vs Rochon Express Co., Ltd., 6 octobre, 10 a.m., 227 Hôtel de Ville, Lapierre.
- Thos. Johnston vs Bertha From et vir., 8 octobre, 10 a.m., 2543a St-Hubert, Lavery.
- J. A. Beauchesne vs Noelly Edansburg, 6 octobre, 1 p.m., 47 Bourassa, Brossard.
- Duchesne & Grimard vs Ed. Geo. Defoy, 6 octobre, 10 a.m., 1764 Ste-Catherine Est, Brossard.
- Beaudoin Ltée vs R. Brunelle, 6 octobre, 10 a.m., 374a Poupard, Brossard.
- M. Bavitch vs J. Tétreault, 6 octobre, 10 a.m., 467 Lasalle, Maisonneuve, Brossard.

- J. D. Labrèche vs Adélarde Brosseau, 6 octobre, 10 a.m., 1330 Chapleau, Brossard.
- Z. Limoges Co., Ltd. vs Henri McGown, 9 octobre, 11 a.m., 2830 Parthenais et 808a Papineau, Coutu.
- Gunns Ltd. vs B. Silver, 8 octobre, 11 a.m., 33 Fairmount Ouest, Desroches.
- Stephanie Adamczewski vs Paul Lafné, 6 octobre, 10 a.m., 75 Mansfield, Lauzon.
- V. A. Delège vs Jos. St-Denis et al., 8 octobre, 10 a.m., 167 Mont-Royal Est, Desmarais.
- Jules Guilmond vs Ed. Giroux, 6 octobre, 1 p.m., 1703 St-Jacques, Desmarais.

LOI LACOMBE

Déposants Employeurs

- Jos. Desprès C. P. R.
- Jules A. Lauzon Léonide Nadeau
- Dame Clara Jenkins A. Richer
- P. B. Lamarre Ville de Longueuil
- Jos. Flageolle
- A. Charlépy Grand Trunk Ry.
- F. Garbonneau
- Canada Box Board Co., Ltd.
- R. Chopin Fraser Brace Co.
- Montreal Abattoir Co., Ltd.
- The Prudential Co.
- Elie Bourbonnière Canadien Nord

TABAC à CHIQUER

Black

watch

C'est un produit qui rapporte de bons profits.

Augmentez vos ventes en recommandant le tabac à chiquer BLACK WATCH.

Il possède les qualités recherchées par les chiqueurs.

Vendu par tous les marchands de gros.



Cigares, Cigarettes et Tabacs

NOUVELLES DE LA HAVANE

Le marché de la feuille est calme momentanément.

Comparés avec les envois du mois d'août de l'an passé, ceux du dernier mois d'août montrent une augmentation de 5,250,000 dans le nombre de cigares expédiés de la Havane.

Rien qu'au 1er septembre, les envois de la Havane en 1919 étaient de 12,250,000 moindres que le nombre de cigares expédiés pendant la même période de 1918, l'activité présente des usines de la Havane est une indication qu'à la fin de l'année le total des exportations ne sera probablement guère inférieur aux envois fait en 1918.

L'état des neuf principaux pays qui importèrent chacun l'an dernier plus d'un million de cigares de la Havane au 31 août offre la comparaison suivante avec la même période de 1918.

Augmentation de cigares	
Norvège	1,176,150
Argentine	346,205
Total	1,522,235
Diminution de cigares	
Etats-Unis	5,744,608
Espagne	2,741,929
Grande-Bretagne	2,418,766
Australie	1,895,194
France	1,437,275
Chili	931,462
Canada	924,240
Total	16,094,074

Le marché de la feuille a été plutôt calme pendant la première quinzaine de septembre. Il n'y avait à La Havane que peu d'acheteurs des Etats-Unis. Mais on s'attend prochainement à beaucoup plus d'activité. Les prix pour toute feuille de bonne qualité ne descendront pas, alors qu'il pourra se produire une baisse de prix pour les sortes moins désirables.

Les réceptions de tabac en feuille de la campagne ont été:—

	Du 22 août au 4 sept. 1919	Depuis le 1er jan. 1919
	Balles	Balles
Vuelta Abajo	29,605	157,019
Semi Vuelta	3,826	14,327
Partido	4,033	26,119
Remedios	21,490	118,766
Oriente	366	1,767
Totaux	59,320	317,998

Les exportations par steamer Monterez, le 30 août 1919 se sont élevées à 374 caisses, contenant 2,201,891 cigares qui furent consignés aux pays suivants: Grande-Bretagne, 1,334,035; Etats-Unis, 640,356; Australie, 60,000; Argentine, 52,500; Italie, 44,500; Nouvelle-Zélande, 35,000; Afrique anglaise, 20,000; Chine, 13,000, et Chili, 2,500 cigares.

Les exportations par steamer Mexico, le 30 août 1919, se sont totalisées à 631 caisses, contenant 3,597,315 cigares, qui furent consignés aux pays suivants: Grande-Bretagne, 1,823,995; Etats-Unis, 1,256,220; Australie, 147,000; Belgique, 112,500; Canada, 68,500; Uruguay, 58,200; Danemark, 37,000; Norvège, 33,400; Afrique Anglaise 28,000; Suisse 23,500; et Gibraltar, 12,000 cigares.

Les importateurs américains de cigares par steamer Monterey, furent:—

	Caisses	Cigares
G. W. Faber, Inc.	18	90,100
United Cigar Stores Co.	28	92,000
Park & Tilford	24	74,675
B. Wasserman Co.	14	68,300
Acker, Merrall & Condit Co.	13	62,000
Grosvenor Nicholas & Co.	17	53,200
Order A	5	27,000
Duncan & Moorhead	4	24,300
Order, B. R. & B.	4	19,500
Estabrook & Eaton	3	18,500
Robert E. Lane	6	18,500
Order J. W. & Co.	2	12,750
Chicago & Columbus R. R. Co.	2	10,500
Thomas H. Harrison & Co.	2	10,500
Order J. B. M. Co.	2	10,500
Delaware & Lackawanna R. R. Co.	2	10,000
Reymer Bros.	1	9,000
Niles & Moser	3	9,000
Joseph T. Snyder	2	9,000
Surbrug Co.	1	8,500
Order M.	1	6,000
Order J. E. S. Co.	1	3,531
International Planters Assn.	1	3,000
Totaux	156	640,356

Les importateurs américains de cigares par steamer Mexico, le 30 août 1919, furent:—

	Caisses	Cigares
Park & Tilford	86	261,000
G. W. Faber, Inc.	17	87,520
United Cigar Stores Co.	25	78,000
Calixto Lopez & Co.	22	66,000
B. Wasserman Co.	13	66,000
M. Armstrong	8	65,000
Estabrook & Eaton	11	64,500
Acker, Merrall & Condit Co.	14	64,250
Grosvenor Nicholas & Co.	21	64,000

New York & Cuba Mail S/S Co.	9	54,275
S. S. Pierce Co.	16	50,925
Robert E. Lane	11	33,000
Charles B. Perkins & Co.	7	32,750
G. W. Sheldon & Co.	6	32,250
Arthur J. Billin & Co.	6	30,000
Benson & Hedges	5	29,000
Rich & Co.	7	21,000
Moss & Lowenhaupt	6	20,000
Charles P. Stanley Cigar Co.	6	19,500
Duncan & Moorhead	3	17,000
G. S. Nicholas & Son	4	13,000
Reymer & Bros.	4	13,000
M. J. McDonnell & Co.	2	13,000
Thomas H. Harrison & Co.	2	13,000
Henry Straus	2	11,750
Order J. B. M. Co.	2	10,500
Lee & Cady	3	9,000
Surbrug Co.	3	9,000
Karl Straus & Co.	1	8,000
Totaux	322	1,256,220

Les exportations de cigares de La Havane, du 1er août 1919 comparées aux envois faits durant la même période de 1918 furent comme suit:

	Cigares
Grande-Bretagne	9,073,719
Etats-Unis	6,191,941
France	1,134,850
Espagne	923,625
Australie	568,800
Belgique	550,100
Chili	292,975
Argentine	192,400
Canada	178,500
Norvège	129,400
Pays-Bas	122,300
Suisse	114,450
Danemark	93,100
Uruguay	92,200
Iles Canaries	87,825
Italie	87,800
Afrique Française	83,000
Brésil	40,640
Portugal	31,800
Pérou	25,225
Mexique	13,000
Chine	13,000
Costa Rica	12,750
Gibraltar	12,000
Panama	9,500
Suède	9,500
Equateur	7,000
Colombie	3,500
Guatemala	1,500
Honduras	1,100

Indes Orientales Hollandaises	750
Total du 1er août au 31 août 1919	20,098,250
Total du 1er août au 31 août 1918	14,804,241
Augmentation durant le mois d'août 1919	5,924,009
Total du 1er Janvier au 31 août 1918	96,311,180
Total du 1er Janvier au 31 août 1919	84,057,088
Diminution pendant les 3 premiers mois de 1919	12,254,092

Changements par pays pendant août 1919 en comparaison avec août 1918.

Augmentation de cigares	
Grande-Bretagne	445,382
Etats-Unis	2,649,176
Belgique	550,100
Espagne	409,125
France	406,250
Australie	238,075
Norvège	129,400
Pays Bas	122,300
Suisse	114,450
Danemark	93,100
Iles Canaries	87,825
Italie	87,800
Afrique Française	83,000
Uruguay	37,700
Brésil	37,040
Total	5,490,723

Diminution de cigares	
Chili	102,869
Indes Occidentales Anglaises	56,800
Argentine	48,720
Canada	22,000
Portugal	20,300
Total	250,689

Il y a quelques années les indigènes de l'Afrique occidentale anglaise se contentaient de tabac brut cru mélangé avec toutes sortes de choses. A présent ils fument 25,000,000 de cigarettes par mois. Un officiel de la British-American Tobacco Co. me disait (selon un rédacteur du Daily News) que les Kavarondos, une tribu des côtes du Lac Victoria, Nyanza, et une des plus fières, des plus morales et des plus dénudées de l'Afrique, a une méthode perfectionnée de fumer. "Nous mettons nos cigarettes en boîtes de quatre", disait-il, parce que les Kavarondos en fument quatre à la fois, en plaçant une à chaque coin de la bouche et une dans chaque narine!"

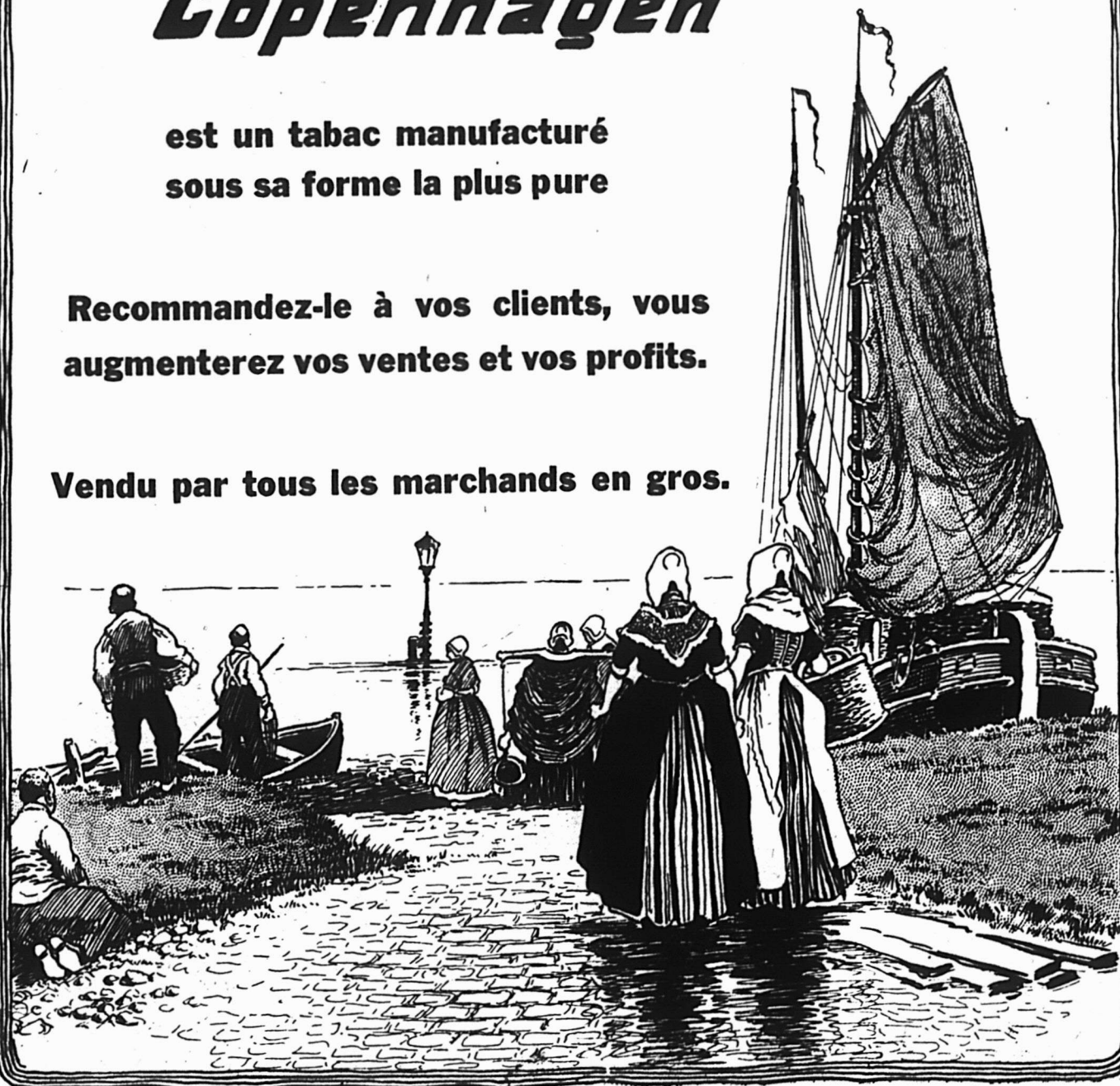


Le
Tabac à Chiquer
Copenhagen

**est un tabac manufacturé
sous sa forme la plus pure**

**Recommandez-le à vos clients, vous
augmenterez vos ventes et vos profits.**

Vendu par tous les marchands en gros.



DESSICCATION DU TABAC

La récolte de tabac dans la Province de Québec s'annonce comme une des meilleures qui aient été récoltées depuis longtemps. Pendant la majeure partie de la saison un grand nombre de plantations souffrirent des conditions de température, et surtout de la sécheresse, on pouvait craindre que le développement des tabacs soit tout à fait insuffisant. Cependant, les pluies du mois d'août ont favorisé un nouveau départ de la végétation et l'on a pu voir beaucoup de belles récoltes, tant dans le groupe nord du St-Laurent que dans le groupe de l'Yamaska.

La récolte s'achève et, à l'heure actuelle, les tabacs de 1919 devraient être tous à l'abri dans les séchoirs.

La dessiccation a débuté pendant une période pluvieuse plutôt défavorable.

Les planteurs de tabac doivent veiller spécialement quand les périodes de temps humide se prolongent, à tenir constamment en mouvement l'atmosphère des séchoirs, afin d'éviter la formation de poches d'air confiné, particulièrement favorables au développement des moisissures.

On peut indiquer pour la dessiccation les règles générales suivantes:

Rentrer les tabacs au séchoir après un léger fanage sur la plantation. Ce fanage peut s'effectuer soit en petits tas laissés sur le terrain, soit, ce qui est préférable, sur des étendages. Les lattes portant les plantes doivent être espacées au moins de 6 pouces, de centre en centre. Si l'on dispose de l'espace nécessaire il vaut mieux laisser 7 pouces entre les lattes de Comstock Spanish portant chacune 7 plantes. Au début la dessiccation doit être lente afin de permettre le jaunissage des tabacs dans le séchoir. A cet effet on ouvre très peu les ouvertures latérales, se contentant de laisser ouverts les ventilateurs du toit. On peut laisser le séchoir dans cet état de 1 à 3 jours suivant la température extérieure. S'il fait chaud le jaunissage peut s'effectuer dans un ou deux jours et, dans ce cas, il est même préférable d'ouvrir les ventilateurs horizontaux situés tout à fait à la base du séchoir. Si le temps est plutôt froid le jaunissage exigera un temps un peu plus long pouvant atteindre une semaine. On doit surveiller l'odeur du séchoir en même temps que la couleur des feuilles et ouvrir les ventilateurs dès que l'odeur commence à être tant soit peu forte.

Après que le jaunissage des feuilles a commencé on augmente la ventilation dans toutes les parties du séchoir. Etant donné le peu de temps dont on dispose dans la Province de Québec pour sécher la récolte il vaut mieux effectuer la dessiccation le plus rapidement possible. On peut se guider sur l'état de souplesse des feuilles: Par un très beau temps la ventilation doit être réglée de telle sorte que les parties des feuilles déjà brunies

ne soient pas cassantes. Elles servent en quelque sorte de baromètre. Si elles sont cassantes on doit diminuer la ventilation sauf au sommet. Si elles sont trop humides et qu'il fasse beau on doit augmenter la ventilation.

Quand la dessiccation est à peu près terminée, c'est-à-dire, que la plus grande partie de la feuille a acquis la couleur brune recherchée on peut réduire l'humidité par l'emploi de réchauds alimentés au charbon de bois. Dans ce cas on dégage une partie du séchoir assez grande pour éviter tout danger d'incendie, au voisinage d'un ventilateur, afin de faire passer l'air admis dans le séchoir dans la zone chauffée par le réchaud, et de dessécher l'atmosphère. L'emploi de réchauds n'a pas pour objet l'élever la température du séchoir, tout au moins sensiblement, son objet principal est de diminuer de l'atmosphère vers la fin de la dessiccation, en cas de période de pluies prolongées.

Au début de la dessiccation, en cas de pluies prolongées, on peut, tant que la couleur brune ne s'est pas développée sur les feuilles, se défendre assez bien en ouvrant tout grands les ventilateurs et les portes. Plus tard quand la dessiccation est avancée et que les feuilles ont pris la couleur brune on peut, si les tabacs contenus dans le séchoir sont en bon ordre, se défendre pendant un jour ou deux, parfois même un peu plus longtemps, contre une période de pluies, en fermant tous les ventilateurs.

Pour cela il faut cependant que les tabacs soient plutôt sur le sec et il est rare, si le mauvais temps se prolonge, quelque étanches que soient les séchoirs, qu'on puisse éviter l'envahissement de l'humidité. Dans ce cas le seul moyen efficace est l'emploi des réchauds au charbon de bois.

F. CHARLAN,
Chef du Service des Tabacs.

LES STATISTIQUES DE PAYES DANS LES MANUFACTURES DE CIGARES DES ETATS-UNIS

Le Bureau des Statistiques de la Main-d'oeuvre du Département du Travail a reçu des réponses de 51 manufactures de cigares montrant, en juin 1918 et 1919 les conditions d'emploi. Il y avait 17,264 personnes employées dans ces 51 manufactures en juin l'an passé, contre 15.16 pour cette année, soit une diminution de 14.8%. La feuille de paye dans ces 51 manufactures tombait de \$269,237 en juin 1918 à \$243,630 en juin cette année, soit une diminution de 9.5%.

Il y avait 16,265 personnes employées dans ces 51 manufactures de cigares en mai de cette année, contre 15,096 en juin également de l'année courante, soit une diminution de 7.2%. La feuille de paye dans ces établissements diminuait de \$266,305 en mai de l'année courante, à \$245,689 en juin, soit une diminution de 7.7%.

DANS LE DOMAINE DU TABAC

Cinquante millions de cigarettes achetées en Hollande sont arrivées récemment en Pologne. Elles se détaillent de 15 à 30 pfennings pièce (8 pfennings égalent deux cents). Le gouvernement polonais a acheté 200,000,000 de cigarettes américaines et 1,000,000 de livres de tabac américain.

* * *

La régie du tabac en Italie a élevé les droits d'importation sur les cigares et cigarettes Havane et Manille, véritables ou d'imitation à 100 livres en or, et à 55 livres sur les autres sortes de tabac manufacturé.

* * *

A Alger, l'industrie du tabac devient de plus en plus importante. En 1918, 45,000,000 de cigares y furent manufacturés, ainsi que 101,000,000 de paquets de cigarettes, 111,000,000 de tabac à pipe et 242 quintaux métriques de tabac à chiquer et à priser.

* * *

A Nyasaland, Afrique, la récolte de tabac est d'une bonne qualité moyenne et commande des prix élevés, les ventes étant faites à £ 180 la tonne.

* * *

La valeur totale du tabac manufacturé et vendu au Japon pour l'année fiscale prenant fin en

mars 1919, était de \$65,249,793. La consommation du tabac dans ce pays augmente considérablement chaque année.

* * *

Les qualités ordinaires de la plupart des sortes de tabac sont rares aujourd'hui aux Etats-Unis. Un important détenteur de feuille dit qu'il est impossible d'en acheter 5,000 caisses. Presque tout le tabac médiocre a été vendu pour l'exportation.

POURQUOI LES CIGARETTES SONT RARES EN ANGLETERRE

Des millions — des centaines de millions — de cigarettes s'en vont en Belgique et en Hollande, pour la plupart être réexpédiées en quelque endroit à l'usage de l'Allemagne. Les étrangers intelligents cherchent tout le temps à placer des commandes. Mais tout ne va pas comme sur des roulettes, beaucoup de manufacturiers ayant assez à faire avec leurs commandes domestiques et coloniales. Il n'est pas douteux que les prix payés sont bons et les paiements rapides, mais il arrivera un jour où le continent ne sera plus acheteur, et alors les maisons qui ont négligé le commerce domestique auront perdu une chance merveilleuse d'établir leurs marques. ("Tabacco" de Londres).

RECOMMANDABLE SOUS TOUS RAPPORTS

C'est le cigare que le fumeur difficile tient à avoir pour toutes les occasions — un cigare qui est le même demain comme aujourd'hui — il ne change jamais d'année en année.

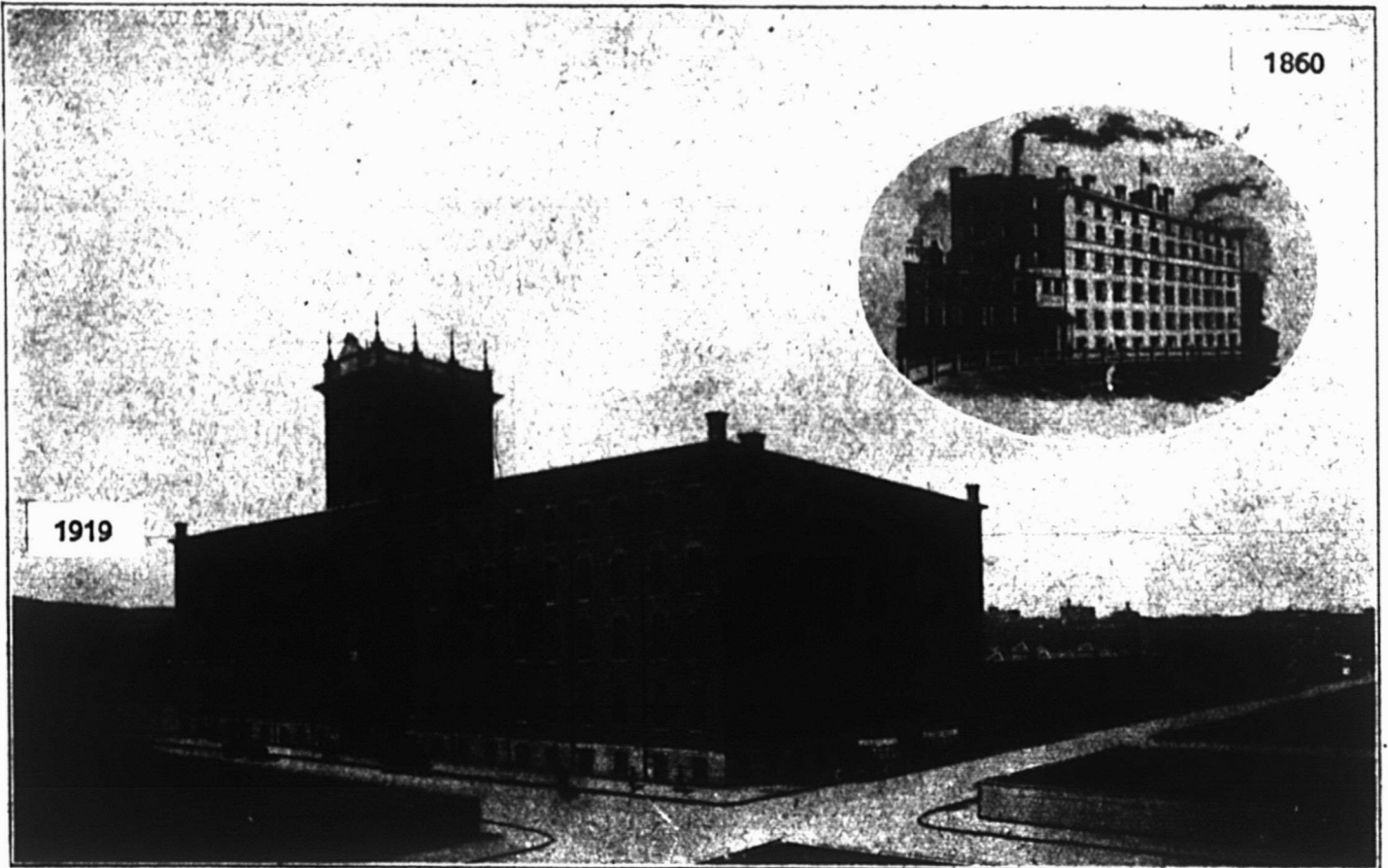


LES CIGARES

'7-20-4'

possèdent exactement les qualités qui édifient et conservent une clientèle. Permettez-nous de vous le prouver par une commande d'essai.

The Sherbrooke Cigar Company, Limited
Sherbrooke, Qué.



Alors et Aujourd'hui

La fabrique de tabac Macdonald

TABAC A FUMER EN PALETTE

Brier
Index
British Consols



Marque de fabrique
enregistrée

TABAC A CHIQUER EN PALETTE

Prince of Wales
Crown
Black Rod (torquette)
Napoléon

Achetez les Tabacs Macdonald en boîtes scellées de 10 lbs.

Il y a quatre palettes de plus dans chaque boîte de Brier et Prince of Wales, donnant de cette façon un profit additionnel au détaillant de 60 à 80 cents par boîte.

Agents des ventes:

Nouvelle-Ecosse	Pyke Bros., Halifax.
Nouveau-Brunswick	Schofield & Beer, St. John.
Kingston	D. Stewart Robertson & Sons, Kingston.
Ottawa	D. Stewart Robertson & Sons, Ottawa.
Toronto	D. Stewart Robertson & Sons, Toronto.
Hamilton	Alfred Powis & Son, Hamilton.
London	D. C. Hannah, London.
Manitoba et Nord-Ouest	The W. L. Mackenzie & Co., Ltd., Winnipeg.
Colombie-Anglaise	George A. Stone, Vancouver.
Québec	H. C. Fortier, Montréal.

W. C. MACDONALD REG'D.
INCORPORATED
MONTREAL

TABACS—CIGARES—CIGARETTES

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiqués en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY
OF CANADA, LIMITED

CIGARETTES

	Boîtes	Prix	Prix
	de	par	par
		boîte	1,000
Gloria en boîtes de 6	—600	\$6.30	\$10.50
Bouquet, en boîtes de 6	—600	6.30	10.50
Sweet Sixteen, en boîtes de 6	—600	6.30	10.50
Derby, en boîtes de 6	—600	6.48	10.80
Old Gold, en boîtes de 6	—600	6.48	10.80
Guinea Gold, en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
Player's Navy Cut, en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
en boîtes de 20	—500	6.15	12.30
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.62	12.30
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.23	12.30
Sweet Caporal, en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.62	12.30
Old Chum, en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
Gold Crest, en boîtes de 20	—500	5.25	10.50
The Greys, en paquets de 20	—100	1.50	15.00
en paquets de 20	—500	7.50	15.00
Fatima, en paquets métalliques de 20	—200	2.90	14.50
Richmond Straight Cut, No 1 — Bouts en liège ou unis, en boîtes de 10	—200	3.20	16.00
en boîtes en carton de 20	—200	3.20	16.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.80	16.00
Calabash — forme ovale, bouts en liège — en boîtes de 10	—250	4.00	16.00
Cairo — avec fume-cigarettes en carton — en boîtes de 10	—500	8.00	16.00
Zela — avec fume-cigarettes en carton — en boîtes de 10	—250	4.00	16.00
Hassan — bouts en liège — en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
Mecca — bouts unis — en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
Nizam — bouts unis — en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
Nizam — bouts en liège — en boîtes de 10	—500	6.15	12.30
Hyde Park — bouts unis — en boîtes de 10	—100	1.90	19.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.90	19.00
Murad — bouts unis — en boîtes de 10	—250	4.75	19.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.95	19.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.90	19.00
Mogul — bouts unis — en boîtes de 10	—250	4.75	19.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.95	19.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.90	19.00
Mogul — bouts en liège — en boîtes de 10	—250	4.75	19.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.95	19.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.90	19.00
Dardanelles — en boîtes de 10 — bouts en liège (ovales)	—250	4.75	19.00
bouts argentés (ovales)	—250	4.75	19.00
bouts unis (ovales)	—250	4.75	19.00
Yildiz Magnums — bouts dorés — en boîtes de 10	—250	7.50	30.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	3.00	30.00
Yildiz Magnums — bouts en liège — en boîtes de 10	—250	7.50	30.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	3.00	30.00
Yildiz Magnums — bouts unis — en boîtes de 10	—250	7.50	30.00
Imperial Fleur — bouts dorés — en boîtes de 10	—250	6.25	25.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	1.25	25.00
en boîtes en fer-blanc de	—100	2.50	25.00
Imperial Fleur — bouts unis — en boîtes de 10	—100	2.40	24.00
Pall Mall, Originales — bouts en liège — en boîtes de 10	—250	6.00	24.00
en boîtes de 20	—200	4.80	24.00
en boîtes ouatées de 50	—50	1.20	24.00
en boîtes ouatées de 100	—100	2.40	24.00
Pall Mall, Originales — bouts unis — en boîtes plates de 10	—100	2.40	24.00
en boîtes ouatées de 100	—100	2.40	24.00
Pall Mall, format royal — bouts en liège — en boîtes ouatées de 10	—100	3.20	32.00
en boîtes ouatées de 50	—50	1.60	32.00
de 100	—100	3.20	32.00
Egyptian Dettles, No 3 — bouts unis — en boîtes plates de 10	—100	2.40	24.00
Egyptian Dettles, No 3 — bouts en liège — en boîtes de 10	—100	2.40	24.00
Maspero, No 22 — (ovales) — en boîtes de 10	—250	4.75	19.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.95	19.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.90	19.00
No 31, (ovales) — en boîtes de 10	—250	4.75	19.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	.95	19.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.90	19.00
Maspero, No 39, (rondes) — en boîtes de 10	—100	3.20	32.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	1.60	32.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	3.20	32.00
No 41, (rondes) — en boîtes de 10	—100	4.00	40.00
en boîtes en fer-blanc de 50	—50	2.00	40.00
en boîtes en fer-blanc de 100	—100	4.00	40.00
Three Castles — en boîtes en fer-blanc étanches de 50	—50	1.20	24.00
en boîtes en fer-blanc décorées de 100	—100	2.40	24.00
en cartons de 10	—100	2.40	24.00
Gold Flake — en boîtes en fer-blanc étanches de 50	—50	1.05	21.00
en paquets de 10	—500	10.50	21.00
en boîtes de 10	—500	10.50	21.00
Capstan, (douces) — en boîtes en fer-blanc étanches de 50	—50	1.05	21.00
en cartons de 10	—500	10.50	21.00
en cartons de 10 avec fume-cigarettes	—500	10.50	21.00
Capstan (moyennes) — en boîtes en fer-blanc étanches de 50	—50	1.05	21.00
en cartons de 10	—500	10.50	21.00
en cartons de 10 avec fume-cigarettes	—500	10.50	21.00
Wild Woodbine — en paquets de 10	—500	8.00	16.00
Vafadis (Bulak) — boîtes de 10	—200	3.80	19.00
boîtes en fer-blanc de 50	—50	.95	19.00
boîtes en fer-blanc de 100	—100	1.90	19.00
Otto de Rose — en boîtes de 10	—500	10.50	21.00
Petits Cigares Columbia, en boîtes de 10	—100	2.00	20.00
en boîtes de 10	—200	4.00	20.00

Prix sujets à changements sans avis.

Toutes commandes sujettes à l'acceptation du Bureau de Montréal et aux autres prix en cours au jour de l'envoi.

Le Marché de l'Alimentation

Mercredi soir, le 1er octobre 1919.

Il n'y a pas eu d'autre changement sur le marché local des porcs vivants hier par suite du fait que les stocks ont été moins considérables que ceux qu'on attendait et pour lesquels il y a eu une demande plus considérable de la part de maisons de salaison qui n'avaient pas été sur le marché depuis quelque temps et d'assez bonnes affaires ont été faites sur les lots choisis de \$17.50 à \$18 les 100 lbs, pesées en descendant des chars. D'un autre côté, le marché des porcs abattus a été plus faible et les prix ont été réduits de \$1 les 100 lbs, avec des ventes de stock frais aux abattoirs de \$25.50 à \$26 les 100 lbs.

Un ton plus faible s'est développé aujourd'hui sur le marché des viandes fumées et les prix des jambons ont été réduits de 3c la lb. et ceux du bacon de 2c, baisse que l'on attribue à la récente faiblesse des porcs et à l'augmentation des offres du produit fini. Un bon commerce a été fait aujourd'hui et des ventes de jambons de 8 à 10 lbs ont été faites de 35c à 36c la lb.; de 12 à 15 lbs, de 33c et plus pesants a, 32. Le bacon à déjeuner s'est vendu de 44c à 45c et le Windsor désossé et le bacon préparé à 50c la livre.

Il n'y a pas eu de changement marqué sur les prix du saindoux, mais le ton du marché est facile par suite des offres libérales qui sont faites et la diminution de la demande ces derniers temps. Le marché aujourd'hui a été plutôt tranquille avec des ventes de variétés de saindoux pur de 31½c à 32½c la lb. en seaux de bois de 20 lbs. et de la graisse végétale de 30c à 30½c la lb. en seaux de bois de 20 lbs. Les arrivages de provisions aujourd'hui ont consisté en 50 barils de porc, 235 paquets de saindoux, 199 boîtes de jambon et de bacon et 1429 paquets de viandes en boîtes.

AVEC LA DEMANDE REDUITE POUR L'EXPORTATION, LES PORCS DECLINENT.

Viandes fraîches. — En vue du fait que le commerce de l'exportation pour le bacon a été réduit dernièrement par suite de l'accumulation de gros lots en Angleterre, les tendances ont été vers la baisse pour le porc et ses produits. Les porcs vivants ont, par suite, continué à décliner de \$18.00 à \$18.50 le quintal. Les mêmes tendances de prix s'appliquent au porc préparé ainsi qu'aux divers morceaux

de choix. Il y a peu ou pas de changement dans le prix du boeuf, des veaux, des agneaux ou des moutons. Un mouvement satisfaisant continue.

Nous cotons:

Porcs vivants	17.50	18.50
Porcs, préparés—		
Tués aux abattoirs, petits		
65.90 lbs.	28.00	
Truies (pesantes)	21.00	22.00
Porc frais—		
Gigot de porc	0.35	
Gigot de porc (trimmé)	0.39	
Longes (trimmées)	0.39	
Longes (non trimmées)	0.39	
Côtes, Spare	0.25	
Epaules (trimmées)	0.31	
Boeuf frais—		
(Steers et Heifers):		
Quartiers derrière	0.26	
Quartiers devant	0.15	
Longes	0.34	
Côtes	0.25	
Chucks	0.14	
Hanches	0.22	0.25
(Vaches)—		
Quartiers derrière	0.20	0.22
Quartiers devant	0.12	
Longes	0.27	
Côtes	0.23	
Chucks	0.11	
Hanches	0.18	
Veaux (suivant qualité)	0.22	0.28
Agneaux, 30-40 lbs. (entiers), la lb.	0.25	
Mouton	0.16	

LES JAMBONS BAISSENT ENCORE, DE MEME QUE LE BACON

Viandes Préparées. — Un déclin marqué a été enregistré au cours de la semaine sur les prix des diverses pesanteurs de jambon préparé. On attribue ce déclin à la diminution de la demande pour l'exportation, et aussi à un surplus de stock un peu plus considérable ici, le commerce de l'éché se fait présentement en petites proportions. Le bacon des diverses variétés a également baissé. Le boeuf et le porc en baril ont été baissés de prix. Les tendances portent vers un fléchissement.

Nous cotons:

Viandes préparées—		
Jambons:		
Médium, fumés, la lb—		
(Poids) 12-14 lbs	0.42	
14-20	0.41	
20-25	0.31	
25-35	0.30	
Dos—		
Ordinaire	0.48	0.54
Bacon—		
Déjeuner, la lb. (suivant qualité)	0.48	0.54
Roulé, la lb.	0.37	
Viandes salées sèches—		
Long (clar) bacon		
Porc en baril—		
Canadian short cut (lb.)		
morceaux 30-40	63.00	

Dos, clear fat (bbl.) mor-		
ceaux 40-50	67.00	
Porc, lourd (baril)	54.00	

LES VIANDES CUITES PEUVENT ETRE ACHETEES A MEILLEUR MARCHÉ.

Viandes cuites. — Par suite des tendances générales vers la baisse pour le porc et ses produits, les commodités faisant partie de la liste des viandes cuites, les prix des diverses viandes ont été réduits cette semaine. Les jambons cuits, la langue, etc., peuvent être achetés à meilleur marché et ils peuvent descendre à des niveaux plus bas encore.

Nous cotons:

Tête en fromage	0.15	
Langue de boeuf en gelée, choix	0.62	
Langue de porc en gelée	0.48	
Jambon et langue, la lb.	0.30	
Jambons, rôtis	0.65	
Veau et langue	0.23	
Jambons, rôtis	0.63	
Jambons, cuits	0.62	
Epaules, rôties	0.53	
Epaules, bouillies	0.52	
Pâtés de porc (douz.)	0.80	
Boudin, la lb.	0.12	
Mince meat, la lb.	0.16	0.17

LE MARCHÉ DU SAINDOUX FACILE IL DEVRAIT BAISSER ENCORE

Saindoux. — Les tendances sont décidément plus faciles pour le saindoux pur et il ne sera pas surprenant du tout de voir une autre baisse des prix au cours de la semaine. Avec le porc sur sa base présente et avec la probabilité de prix plus réduits le saindoux est certain de devenir sur une base de prix réduit. La demande de la saison est bonne.

Nous cotons:

Saindoux, pur—		
Tierces, 400 lbs, la lb.	0.34	
Tinettes, 50 lbs, la lb.	0.34½	
Seaux, 20 lbs, la lb.	0.34	0.35
Morceaux, 1 lb., la lb.	0.36	0.37

LA GRAISSE VEGETALE BAISSÉ; LES MARCHANDISES EN CAISSE AUSSI

Graisse Végétale. — Des prix plus bas sont en vigueur pour la graisse végétale en caisse, le crisco étant coté actuellement à \$12 la caisse. C'est un déclin de plus de \$2 au cours des dernières semaines. Quant à la graisse végétale à la pesée et en morceaux, il y a eu un fléchissement du ton, mais peu de changements ont été faits. Des prix plus bas seront probablement en vigueur ces jour-ci.

Nous cotons:

Tierces, 400 lbs, la lb.	0.29½	0.30
Tinettes, 50 lbs.	0.30½	
Seaux, 20 lbs, la lb.	0.30½	
Morceaux de 1 lb. la lb.	0.32	

LA MARGARINE EST SOUTENUE ET LE MOUVEMENT BON.

Margarine. — Les prix sont soutenus sans changement pour la margarine et le mouvement continue d'être bon pour la saison. Les perspectives portent vers un meilleur mouvement de vente dès que la température sera plus froide.

Margarine:

En moules, suivant la qualité, la lb.	0.35	0.39
En tinettes suivant la qualité, la lb.	0.31	0.34

LE BEURRE A MONTE

Beurre. — Les arrivages de beurre aujourd'hui ont consisté en 1057 paquets, comparés à 700 pour le même jour de la semaine dernière et 1,008 pour la date correspondante il y a un an. Les exportations de beurre de ce port la semaine dernière ont été de 2,055 paquets, soit une diminution de 1,434 paquets comparés à ceux de la semaine précédente, et le chiffre total des expéditions pour la saison à date a été de 41,094 paquets. A la vente à l'encan d'aujourd'hui, la concurrence entre les acheteurs locaux pour les offres a été plus vive et par suite ont monté de $\frac{1}{4}$ c à $\frac{3}{8}$ c la lb. sur ceux de vendredi dernier. Toutefois, cela n'indique pas qu'il y a eu un changement marqué dans la condition générale du marché, vu que le commerce a un caractère purement local, une petite ou pas de demande du tout existant des sources extérieures pour les stocks. Le volume des affaires en gros n'est pas considérable.

Nous cotons les prix du gros:

Crèmerie pasteurisé	0.54	0.54 $\frac{1}{2}$
Le meilleur crèmerie	0.54	0.54 $\frac{1}{2}$
Bon crèmerie	0.53	0.53 $\frac{1}{2}$
Le meilleur de ferme	0.50	0.51

LES EXPORTATIONS DE FROMAGE MOINS CONSIDERABLES

Fromage. — Les arrivages de fromage aujourd'hui ont consisté en 6,165 boîtes, contre 4,963 pour le même jour de la semaine dernière, et 9,003 pour la date correspondante il y a un an. Les exportations de fromage de ce port, la semaine dernière, ont été les moins considérables de toute cette saison. Seulement 4,620 boîtes ont été expédiées, soit une diminution de 5,261 boîtes comparées à celles de la semaine précédente. Le ton du marché est plus fort et des prix plus élevés sont payés aux halles de la campagne.

Le Comité de l'exportation du fromage canadien paiera les prix qui-vants pour tout le fromage livré à l'entrepôt à Montréal.

Nous cotons:

No. 1, la lb.	0.25
No. 2, la lb.	0.24 $\frac{1}{2}$
No. 3, la lb.	0.24

LES OEUFS FRAIS A 68c; ILS PEUVENT MONTER ENCORE

Oeufs. — La demande pour l'exportation et la consommation domestique est tellement considérable que les prix ont été augmentés de 2 à 3c la douzaine au cours de la semaine. Cette hausse s'explique facilement si l'on prend en considération la diminution de la production qui se produit généralement à cette saison de l'année. On s'attend à voir monter les prix encore. Les arrivages ont été considérables, mais la consommation a été considérable.

Oeufs strictement frais	0.68
De choix	0.64
No 1	0.58
No 2	0.50

LE PRIX DES VOLAILLES VIVANTES BAISSE.

Volailles vivantes. — Par suite du fait qu'une quantité considérable de volailles de qualité inférieure, nous arrive de la campagne les marchands de provisions ont commencé à faire leur choix et il y a eu un changement important dans les prix d'achat qui ont baissé au cours de la semaine. Les achats sont bien maintenus, mais le mouvement pourrait être plus considérable.

LE COMMERCE DU POISSON EST BON.

Poisson. — Les tendances sont plus faciles pour le poisson mariné et salé et l'enquête pour ces poissons se développe superbement. Le harang, la morue et le saumon de cette variété vont probablement baisser. Les prix pour ces diverses variétés seront au-dessous du niveau de ceux de 1918.

Poisson frais

Carpe, la lb.	0.11	0.12
Doré	0.22	
Anguilles, la lb.	0.12	
Bullheads (préparées)	0.15	
Gaspéreaux, chacun	0.08	
Haddies	0.12	0.13
Filet de haddies	0.20	
Haddock	0.09	
Flétan, Est	0.24	
Flétan, Ouest	0.23	0.24
Morue, tranchée	0.10	0.12
Morue pour le marché	0.07	0.08
Carrelets	0.07	0.09
Crevettes	0.40	
Homards vivants	0.45	
Petit brochet (pike), la lb.	0.13	
Saumon (B.C.), la lb.		
rouge	0.28	0.30
Saumon de Gaspé	0.35	0.40
Truite des Lacs	0.20	
Maquereau	0.18	
Poisson blanc	0.17	0.18
Truite de ruisseaux	0.35	0.40

L'EPICERIE

Avec des affaires plutôt tranquilles dans le commerce du gros, par suite probablement de la mauvaise température, il n'y a pas beaucoup de changements marqués à enregistrer.

En fait d'avances deux marques de

café ont monté: Maracalbos et Jamaicas. Le marché est ferme. La raffinerie de sucre Canada a haussé le prix de son sucre raffiné qui est maintenant coté à \$10.75. Le prix de l'orge et de l'avoine a monté au cours de la semaine, Les patates aussi ont subi une hausse.

Il y a eu des déclinés dans les prix de l'huile à salade, la résine, l'alcool de bois, l'avoine roulée, la farine d'avoine et les oignons. Si le marché du maïs continue d'être à la baisse, on peut s'attendre à un déclin au prix des farines de blé d'Inde.

On s'attend de faire de bonnes affaires à présent. Le mauvais temps a nul au commerce de la semaine dernière, mais on espère que tout ira mieux à présent.

L'HUILE A SALADE BAISSE DE MEME QUE LA RESINE ET L'ALCOOL DE BOIS.

Huile, Résine, Alcool. — L'huile à salade, marque Union, a baissé de 30c le gallon à \$3. Cette baisse s'applique aux canistres d'un gallon. Le prix en baril a baissé de 25c le gallon. Le prix de la résine a baissé de 10c par 10 livres à \$9.75 en barils. L'alcool de bois a baissé de 25c le gallon à \$1.75.

UNE AUTRE HAUSSE SUR LE SUCRE RAFFINE

Sucre. — Le seul changement à enregistrer au cours de la semaine sur la liste du sucre est une hausse de 35c le quintal pour le sucre raffiné de la Raffinerie Canada. Les différences sur les divers sucres mous ont, naturellement, changé en conséquence. Le sucre est actuellement fondu régulièrement et il y a beaucoup d'amélioration chaque semaine dans la production avec le résultat que des approvisionnements plus considérables sont livrés au détailleur et au consommateur. On s'attend à une plus grande amélioration encore sur ce marché.

Nous cotons:

Les 100 livres	
Atlantic, extra granulé	11.00
Acadia, extra granulé	
St. Lawrence, extra granulé	11.00
Canada, extra granulé	10.75
Dominion cristal granulé	11.00
Glacé, barils	11.00
Glacé, (boîtes de 25 liv.)	11.20
Glacé, (boîtes de 50 liv.)	11.40
Glacé, 1 livre	
Jaune No 1	10.60
Jaune No 2 or	10.25 10.50
Jaune No 3	10.15 10.40
Jaune No 4	10.10
En poudre, barils	11.00
En poudre, 50s	11.00
En poudre, 25s	11.30
Cubes et déc. 100 lbs	11.45
Cubes, boîtes de 50 lbs	11.55
Cubes, boîtes de 25 lbs	11.65
Cubes, pag. de 2 lbs	11.85

En morceaux Paris, barils . . .	10.55
" " 100 lbs	10.65
" " boîtes 50 lbs	10.75
" " boîtes 25 lbs	10.95
" " cartons 5 lbs	11.70
" " cartons 2 lbs	12.45
Crystal Diamond, barils	11.10
" " boîtes 100 lbs.	11.20
" " boîtes 50 lbs.	11.30
" " boîtes 25 lbs.	11.50
Demerara, pâle, la lb.	0.10

LES TOMATES EN BOITES SE VENDENT BIEN.

Conserves. — Il y a eu un mouvement considérable pour les tomates. La vente des autres légumes en boîtes est limitée, vu que nous sommes à la saison des variétés fraîches. Les fruits en conserves, aussi se vendent plutôt en quantité limitée. Les nouveaux fruits commencent à arriver sous forme de conserve et de certaines variétés nous aurons des stocks considérables pour le commerce de l'hiver.

CONSERVES DE FRUITS

Nous cotons:

Pommes, 2½s. doz.	1.40	1.65
Pommes, 3s., doz.	1.80	1.95
Pommes, gall., doz.	5.25	5.25
Blueberries, 2s	2.25	2.40
Groseilles, noires, 2s. doz.	4.65	4.65
" gallon, doz.	16.00	16.00
Cerises rouges, sans noyau, sirop épais, la douz.	4.50	4.50
Cerises blanches, sans noyau	4.40	4.50
Gooseberries, 2s doz.	4.65	4.65
Gooseberries, 2s. (seaux) 2.77½	2.80	2.80
Pêches, 20 onces, doz.	2.80	3.00
Pêches, No 2	2.80	3.00
Pêches, 2½	3.75	4.00
Poires, 2s.	2.50	2.90
Poires, 2½s.	3.25	3.25
" 2s. (sirop clair).	1.90	1.90
Annanas (gratté et tranché) 2s.	3.60	3.60
Annanas 2½s.	4.50	4.50
Prunes, Lombardie	2.00	2.20
" Reines-Claudes, vertes, 2s.	2.45	2.45
" Reines-Claudes (sirop clair) 2s	2.00	2.00
Framboises, 2s	4.70	4.70
Framboises, 2½s	4.65	4.65
Fraises, 2s	4.65	4.65

LEGUMES

Asperges (américaines vertes), doz. 2½s.	5.75	5.75
Asperges importées, 2½s.	4.85	5.25
Asperges (pointes) canadiennes	4.00	4.00
Fèves, Golden Wax	1.85	2.10
Fèves, Refugee	1.85	2.10
Blé-d'Inde (2s)	2.10	2.35
Betteraves, 2 liv.	0.95	0.95
Carottes (tranchées), 2s.	1.45	1.75
Blé-d'Inde (en épis) gal.	7.25	7.50
Epinards, 3s.	2.85	2.85
Epinards Californie, 2s	3.15	3.50
Tomates, 1s.	0.95	1.00
Tomates, 2s.	1.50	1.50
Tomates, 2½s.	2.10	2.10
Tomates, 3s	2.15	2.15
Tomates, gallons	6.00	7.02½
Citrouille, 2½s. (douz.)	1.10	1.10
Citrouille, gallon (douz.)	3.25	3.25
Pois, standards	1.85	1.90
Pois, early June	1.92½	1.97½
Pois, très fins, 20 oz.	3.00	3.00
Pois, 2s., 20 oz.	1.57½	1.57½
Pommes de terre, Can. sucrées, boîtes 2 liv.	2.75	2.75

Olives (en barils, 49 gallons à vin) gall.	1.35	1.35
--	------	------

POISSON

Saumon:

Chums, boîtes de 1 lb., hautes	2.00	2.00
Chums, boîtes de ½ lb., plates	1.20	1.20
Boîtes hautes de 1 lb. caisses de 4 dz, la dz.	4.50	4.80
Pinks, 1 lb., plates	2.25	2.25
Pinks, 1 lb., hautes	2.60	2.60
Pinks, ½ lb., douz.	1.50	1.50
Pale, 1 lb., douz.	2.37½	2.37½
Pinks, ½ lb., douz.	1.62½	1.62½
Cohoés, 1 lb., hautes	3.50	3.50
Cohoés, 1 lb., plates	2.25	2.25
Cohoés, ½ lb., plates	1.75	1.75
Red Springs, 1 lb., hautes	4.00	4.60
Red Springs, ½ lb.	4.00	4.00
White Springs (1s)	2.30	2.30
Saumon Gaspé, marque Niobé (caisses de 4 dz.) la douz.	2.25	2.25
Saumon Labrador, 1 lb., plates	3.60	3.60
Saumon Alaska, rouge, 1 lb.	4.50	4.50
Pilchards, 1 lb., hautes	1.90	2.00
Steak de baleine, 1 lb., plates	1.90	1.90
Hareng, importé, sauce aux tomates	3.10	3.10
Hareng, kippered	2.85	2.85
Harengs, kippers, douz. (caisse de 4 douz.)	2.35	2.35
Harengs (sauce aux tomates) douz.	2.35	2.35
Haddies (lunch), ½ lb.	1.00	1.00
Haddies, chicken, (4 dz. à la caisse) douz.	2.25	2.35
Sardines canadiennes (en caisse)	6.25	6.75
Sardines norvégiennes, la caisse de 100 (¼s)	24.00	25.00
Sardines canadiennes (suivant la qualité), la caisse	6.25	17.50
Sardines françaises	32.00	34.00
Viande de crabe japonaise, douz.	6.50	6.50
Clams (rivière), 1 lb., la douz.	1.90	1.90

LES PRIX DES FEVES PLUS FERMES; LES FEVES JAPONAISES ARRIVENT

Fèves, Pois. — Les marchés sont plus fermes, et les meilleures variétés de fèves canadiennes sont cotées de \$5.40 à \$5.50 le boisseau. Les variétés japonaises commencent à arriver sur ce marché et leurs prix sont favorables. Les pois verts japonais sont cotés à 11c la livre.

Fèves canadiennes, triées à la main, le boisseau	5.40	5.50
Colombie-Anglaise	5.00	5.00
Fèves brunes	3.50	4.00
Japonaise	5.00	5.00
Yellow Eyes	5.50	5.50
Lima, la livre	0.10	0.12
Kidney	6.00	6.50
Lima japonaises, la lb. (suivant qualité)	0.10	0.12
Pois blancs, à soupe, le boisseau	3.50	4.00
Pois split, nouvelle récolte (98 livres)	7.00	7.00
Pois (bleu)	0.08	0.09

LES PRIX DU RIZ STABLES

Riz. — Les marchés au riz sont tranquilles avec une stabilité pour la

plupart des variétés. De légers changements sont faits de temps en temps, suivant les stocks que les marchands de gros peuvent se procurer sur place. Le tapioca et le sagou se vendent et les prix restent sans changement.

Nous cotons:

Ice Drips, Japon (les 100 lbs).	13.60	13.60
Caroline	17.00	17.00
Honduras	18.00	18.00
Siam No 2	16.00	16.00
Siam, (fancy)	16.00	16.00
Rangoon "B"	13.00	13.00
Rangoon "CC"	12.90	12.90
Pakling	13.00	13.00
Mandarin	13.75	13.75
Tapioca, la lb. (seed)	0.15	0.16
Tapioca (flake)	0.12½	0.13
Tapioca (pearl)	0.15	0.16

LES TAUX DE L'ECHANGE RENDRONT LES NOIX DISPENDIEUSES

Noix. — Par suite du fait que l'on ne peut se procurer des navires pour recueillir des cargaisons aux ports européens, le continent américain nord et le Canada en particulier seront dans l'obligation de payer des prix très élevés cet automne pour les noix. Les importations qui devaient nous arriver ces dernières semaines n'ont pas quitté les ports américains et elles ne nous arriveront pas avant la fin du mois ou au commencement de novembre. Par suite il sera nécessaire d'acheter les stocks que l'on pourra se procurer aux Etats-Unis et les taux de l'échange seront cause que les prix seront bien plus élevés.

Nous cotons:

Amandes, la lb.	0.29	0.29
Amandes (écalées)	0.62	0.62
Amandes (Jordan)	0.75	0.75
Noix du Brésil, (nouvelles)	0.26	0.26
Noix du Brésil (med.)	0.15	0.17
Avelines (Sicile), la lb.	0.28	0.28
Avelines Barcelone	0.25	0.26
Noix Hickory (grosses et petites)	0.10	0.15
Peanuts (rôties) —		
Pecans (New Jumbo) la lb.	0.40	0.40
Jumbo	0.20	0.23
Fancy	0.16	0.17
Extras	0.12	0.14
Salées espagnoles, la lb.	0.25	0.26
Ecalées No 1, Espagnoles	0.25	0.26
Ecalées No 1	0.16½	0.18
Ecalées No 2	0.14	0.14
Peanuts (salées) —		
Fancy entières, la lb.	0.38	0.38
Fancy cassées, la lb.	0.33	0.33
Pecans (nouvelles Jumbo) la lb.	0.32	0.35
Pecans, grosses, No 2, petites	0.32	0.35
Pecans, Nouvelle-Orléans, No 2	0.21	0.24
Pecans, "Paper shell", très grosses Jumbo	0.60	0.60
Noix (Grenoble)	0.29	0.35
Noix (Nouvelles de Naples)	0.23	0.25
Noix (écalées)	0.90	0.90
Noix (espagnoles)	0.30	0.33

LES FRUITS SERONT EN GRANDE DEMANDE

Fruits secs. — Il n'y a pas à noter beaucoup d'amélioration dans le mou-

vement des fruits secs. Les stocks de pruneaux et autres commodités sont encore limités, et il s'écoulera quelques semaines avant qu'une amélioration notable puisse être attendue dans le stock des pruneaux. Les raisins sont offerts en plus grande variété de semaine en semaine.

Nous cotons:

Abricots—	
Choix	0.25
Slabs	0.25
Fancy	0.32
Pommes (évanouées)	0.25 0.25½
Pêches (fancy)	0.26
Faced	0.19 0.20
Choix	0.20 0.24
Grand choix	0.21 0.24
12 onces par paquet	0.16 0.18
Poires	0.26
Pelures (anciennes)—	
Citron	0.45
Lemon	0.36
Raisins—	
En vrac, boîtes de 25 lbs, la lb.	0.18 0.23
Malaga pour la table, boîte de 22 lbs, 3 couronnes	5.50
4 couronnes	6.75
5 couronnes	7.50
Sans pepins de Cal. en cartons, 16 onces	0.17 0.19
Raisin Malaga, 5 cr.	2.25
Muscatsels, loose, 3 couronnes, la lb.	0.15
Muscatsels, 4 couronnes, la lb.	0.13
Epepiné de choix, 12 onces	0.12
Epepiné fancy, paquets de 16 onces	0.14
Epepiné de choix, paquets de 15 onces	0.17
Sans pepins, paquet de 11 onces	0.14
Sans pepins, paquet de 15 onces	0.16
Sans pepins (fancy)	0.18
Sans pepins (fancy)	0.17
Valence, choisi	0.11½
Valence, 4 couronnes, par couches	0.11½
Sultanas (bleached), boîtes de 50 lbs	0.16 0.20
Corinthe, anc. empq., 15 onces	0.27½ 0.28
Corinthe (grec) en vrac.	0.18
12 onces	0.16½
Boîtes de 50 lbs, loose	0.20 0.23
Paquets de 15 onces	0.20½ 0.23
Paqts. 8 onces (20 paqts).	2.00 2.60
Paqts. 6 onces (50 paqts).	3.60 4.75
Paqts. 4 onces (70 paqts).	3.70 5.00
Ainslia, 80 lbs.	0.28
12 onces	0.26
12 onces, nouveau	0.32
Corinthe de Calif. (loose).	0.18 0.22
"Currants", Calif., paqt. de 15 onces	0.20 0.22
Dattes Excelsior, la caisse (36-10s.)	6.25
Dattes Dromadaïres (36-10s)	7.25
Paquets seulement, Excelsior	0.20
Paquets seulement, Excelsior	0.19 0.20
Dattes Dromadaïre	0.22
Figues (couche), boîtes de 10 lbs.	2.60 3.00
Figues blanches (boîtes de 70, 4 onces)	5.40
Figues (boîtes de 28, 8 onces)	3.50

Figues (boîtes de 12, 10 onces)	2.20
Figues (pour cuire), boîtes de 50 lbs, la lb.	0.14
Pruneaux—	
Californie (boîtes de 25 lbs):	
30-40s	0.35
60-70s	0.30
70-80s (boîte de 25 lbs)	0.25
80-90s	0.22
90-100s	0.17 0.19
100-120s	0.14

**LES MELASSES TRES FORTES ;
LES SIROPS DE BLE D'INDE
SANS CHANGEMENT**

Melasses, Sirops. — Le ton du marché de la mélasse est très fort et il peut se produire un affermissement des prix. Le mouvement a été assez bon pour la saison. Les sirop de maïs, bien que sans changement, peuvent devenir sur une base plus favorable si les prix du blé d'Inde déclinent au-dessous des prix actuels. Le marché de Chicago a été plus bas récemment mais l'incertitude de la base rend difficile de prévoir d'une façon définie ce qui va produire dans un avenir immédiat.

MELASSES ET SIROPS

Sirop de blé-d'Inde—	
Barils, environ 700 ^a livres	0.08½
½ baril	0.08½
Kegs	0.08½
Boîtes de 2 livres, caisse 2 doz., la caisse	5.45
Boîtes de 5 livres, caisse 1 doz., la caisse	6.05
Boîtes de 10 livres, caisse ½ doz. la caisse	5.75
Boîtes de 20 livres, caisse ½ doz. la caisse	5.70
2 galls, seau 25 liv., chaque	2.60
3 galls., seau 38½ liv., chaque	3.85
5 galls., seau 65 liv., chaque	6.25
Sirop de blé-d'Inde blanc:	
Boîtes de 2 livres, 2 doz. à la caisse	5.95
Boîtes de 5 livres, 1 doz. à la caisse, la caisse	6.55
Boîtes de 10 livres, ½ doz. à la caisse, la caisse	6.25
Boîtes de 20 livres, ¼ doz. à la caisse, la caisse	6.20
Sirop de canne (crystal Diamond):	
Boîtes 2 livres, 2 doz., à la caisse	7.50
½ barils, les 100 livres	10.25
Barils, les 100 livres	10.00
Glucose, cans 5 livres (caisse).	4.80
Mélasse de la Barbade — Prix pour l'île de Montréal—	
Puncheons	0.98 1.03
Barils	1.01 1.06
½ barils	1.03 1.08
Melasses Antigoa—	
Puncheons	0.98 1.00 1.03 1.05
Barils	1.03 1.05 1.08 1.10
Demi-barils	1.03 1.05 1.08 1.10

**LE MIEL SE VEND EN ASSEZ
GRANDE QUANTITE**

Miel, Sirop d'Érable. — La demande est assez bonne pour le miel, et elle augmentera à mesure que la température refroidira. Les prix sont maintenus sans changement. Le sucre et les sirops d'érable sont soutenus aux

prix élevés cotés ici, le produit étant parti des fermes dans la plupart des cas et ceux qui avaient besoin de stocks doivent payer un bon prix.

Nous cotons:

Sirop d'érable—	
Boîtes de 13½ lbs (chacune)	2.50 2.60
Boîtes 10 livres, 6 à la caisse, la caisse	15.10 20.15
Boîtes 5 livres, 12 à la caisse, la caisse	17.10 21.05
Boîtes 2½ livres, 24 à la caisse, la caisse	18.50 21.30
Sucre d'érable (nominal)	0.27 0.32
Miel clover:—	
Comb (fancy)	0.30
Comb (No 1)	0.26
En boîtes, 60 livres	0.24
En seaux, 30 livres	0.25
En seaux, 10 livres	0.25
En seaux, 5 livres	0.26
Miel Buckwheat — boîtes ou barils	0.18

**DEUX VARIETES DE CAFE SE
VENDENT PLUS CHERS.**

Café, Cacao. — Les prix ont monté pour les variétés Maracaibo et Jamaïca, la première se vendant 1c. plus chère et l'autre 2c. Bien que les marchés du cacao soient sans changement le ton de la fève de cacao est ferme et l'on peut s'attendre à une hausse sur le cacao et le chocolat. Comme question de fait une ou deux lignes sont montés au cours de la semaine.

Nous cotons:

Bogotas, la lb.	0.45 0.47
Jamaïca, la lb.	0.42 0.45
Maracaibo, la lb.	0.43½ 0.45
Mocha (types)	0.44 0.47
Mexicain, la lb.	0.44 0.46
Rio, la lb.	0.37 0.39½
Santos, Bourdon, la lb.	0.44 0.47
Santos, la lb.	0.43 0.45
Cacao:	
En boîtes de 1 lb., la douzaine	5.25
En boîtes de ½ lb., la douzaine	2.75
En boîtes de ¼ lb., la douzaine	1.45
Dimension 10s, la douzaine	1.10

**LE MOUVEMENT DES THES A ETE
CONSIDERABLE DERNIEREMENT**

Thés. — Les récentes ventes de thé de l'importateur au marché de gros se sont chiffrées à un gros montant et les Japans ont en demande populaire. Le ton est très ferme.

Nous cotons:

Pekoe, Souchongs, la lb.	0.48 0.51
Pekoes, la lb.	0.52 0.55
Orange Pekoes	0.60 0.65
Thés Japon—	
Choix	0.65 0.75
Early Picking	0.65 0.70
Javas—	
Pekeos	0.39 0.41
Orange Pekeos	0.44 0.47
Orange Pekoes brisé	0.40 0.43

Les qualités inférieures de thés brisés peuvent être obtenues des marchands de gros sur demande à des prix raisonnables.

Abbey's EFFERVESCENT SALT

Une Sauvegarde contre la Grippe

Une bonne santé — un organisme propre — des intestins propres — vous aideront à éviter cette maladie.

Parlez-en à vos clients. Recommandez-leur de prendre un verre de SEL D'ABBEY chaque matin comme sauvegarde contre la Grippe.

Il n'y a rien de meilleur ni de plus nécessaire pour jouir d'une bonne santé, et vos clients vous remercieront de leur avoir conseillé l'usage de ce sel.

The Abbey Effervescent Salt Co., Montréal

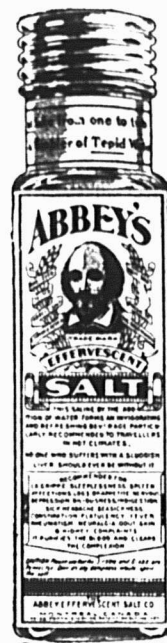


Table Alphabétique des Annonces

Abbey Salt Co. 49	Charbonneau, Ltée 12	Jonas & Cie, H. 5	Oval Dish Wood 6
Aero Mfg. Co., Ltd. . . 19	Clark, Wm. 12	King Paper Box 15	Paquet & Bonnier. . . . 64
American Pad 58	Cluett, Peabody & Co. 18	La Prévoyance 64	Pastene P. & Co., Ltd. 24
Assurance Mt-Royal. 64	Connors Bros. 22	Leslie & Co., A.-C. . . 61	Poulin & Cie 18
Banque Molsons 62	Copenhagen 39	Liverpool-Manitoba . 64	Quaker Oats 34
Banque Nationale . . . 62	Côté et Lapointe . . . 18	Macdonald Reg'd Inc. 42	Ramsay Paints 58
Banque Provinciale . . 62	Couillard, Auguste . . 64	Mathieu (Cie J.-L.) . 20	Rose & Laflamme . . 23
Banque d'Hochelega. 62	Cowan, Couverture	McArthur, A. 61	Roy, Henri 33
Beach Foundry, Couverture	Dominion Canners Co. Ltd. 3	Montreal Nut & Brokerage 15	St. Croix Soap Mfg. Co. 14
Black Watch 36	Dominion Salt 17	Maxwells Ltd. 60	St. William Fruit Preservers 4
British Colonial Fire Ins. 64	Duffy, J. J. & Co. . . 20	Montbriand, L.-R. . . 64	Seagram, Jos. 16
Brodeur, A. 18	Eddy Co. 18	Montreal Biscuits Co. 14	Sherbrooke Cigar Co. 41
Brodie & Harvie . . . 18	Egg-O Baking 13	Morrow Screw & Nut Co. 61	Simonds Canada Saw 59
Canada Life Assurance Co. 64	Fabrique de Balais de Granby 17	McCormick Mfg. 7	Smalls, Couverture
Canada Foundries . . . 60	Fontaine, Henri. . . . 18	National Cash Register 8	Stanway & Hutchins 16
Canada Paint 57	Gagnon, P. A. 64	National Breweries, Ltd. 14 et 16	Stauntons, Ltd. 60
Canadian Polishers Ltd. 16	Garand, Terroux & Cie. 64	Nova Scotia Steel Co. 60	Steel Co. of Canada 59
Canadian Poster 66	Gendron Mfg. Co. . . . 61	Old City Mfg. Co. . . . 9	Still, J. H. Mfg. Co. 58
Canadian Salt 22	Georgia Turpentine Co. 61	Oneida Community Ltd. 56	Sun Life of Canada . 64
Canadian Milk Products. 22	Gonthier et Midgley. 64	Ottawa Paint Works, Couverture	Trudel et Guillet . . . 18
Can. Cereal Flour Mills 11	Heinz 17	Wagstaffe Ltd. 10	Western Ass. Co. . . . 64
Cie d'Assurance Mutuelle du Commerce . . 64	Imperial Tobacco . . 25	Williams Co., J.-H. . . 60	
Cie de Tabac Montcalm 44			

LA QUESTION DE LA VENTE AU DETAIL PAR LES MARCHANDS DE GROS DISCUTÉE A A LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE DES QUINCAILLIERS.

La section des quincailliers de l'Association des Marchands détaillants du Canada a tenu, la semaine passée, sa première assemblée régulière depuis les vacances. M. E. Sauvé présidait la réunion assez nombreuse.

Comme on devait s'y attendre, l'ordre du jour n'était pas très chargé.

Deux mois d'oisiveté désorganisent quelque peu la vie commerciale et les discussions s'en ressentent durant quelque temps, jusqu'à ce qu'on ait repris contact avec les grandes questions qui intéressent les commerçants.

La réunion n'a cependant pas été sans profit pour ceux qui y assistaient.

M. A. Bélanger a en effet prononcé une très intéressante conférence sur un sujet touchant au plus haut point le commerce du détail et qu'on est fréquemment porté à négliger. Il s'agit du crédit oublié dans les livres et qu'on délaisse au grand désavantage du marchand. Celui-ci ne devrait pas laisser ainsi des comptes en souffrance; il devrait plutôt prendre les moyens de les faire solder dans le plus bref délai possible. C'est une profonde lacune dans le commerce de détail que ces comptes abandonnés.

Il est plusieurs fois advenu qu'un marchand, fouillant dans ses livres, trouvait des comptes oubliés et qui n'avaient jamais été soldés. Immédiatement il envoie un employé chez le client qui, bien des fois, a changé de demeure et est presque impossible à trouver. Des courses bien souvent inutiles sont faites dans le but de percevoir le montant de la note. Tout cela est une perte de temps et d'argent. Cette déclaration a été fort appréciée.

Pourquoi le marchand n'a-t-il pas une tenue de livres qui lui montre les notes à percevoir. Il pourrait aussi placer sa collection entre les mains de bureaux spéciaux qui font de la perception leur spécialité. Il y a aussi d'autres moyens à la disposition du marchand, qu'il prenne celui qui lui paraîtra le plus avantageux, mais qu'il ne laisse pas souffrir les comptes.

M. Bélanger fut chaleureusement félicité de son travail préparé avec soin et qui a vivement intéressé ses auditeurs.

L'assemblée se mit ensuite à l'étude de la question de la vente au détail par les maisons de gros. Nombre de suggestions furent faites dans le but de faire disparaître cette concurrence entre le détail et le gros et finalement, après quelque discussion, on adopta une résolution donnant ordre au secrétaire de notifier les marchands de gros qui n'ont pas encore répondu à leur demande antérieure à l'effet de ne plus vendre en détail, que s'ils ne se rendaient

pas à cette demande, ils perdraient la clientèle des détaillants, faisant partie de l'Association.

D'autres questions ont été soulevées mais aucune décision importante n'a été prise. Ces questions seront probablement l'objet d'études aux prochaines assemblées.

Avant l'ajournement de l'assemblée, M. L. J. Marchand, le secrétaire général de l'Association des Marchands détaillants, a annoncé que la section des quincailliers avait enrôlé une douzaine de nouveaux membres depuis la dernière réunion du printemps.

LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS ET LA CONCURRENCE DU COMMERCE DE GROS.

Les marchands de nouveautés ont à faire face à une concurrence très forte de la part des marchands de gros qui vendent en détail. Cette question a été longuement discutée à l'assemblée tenue récemment sous la présidence de M. Filiatrault, de la section des marchands de nouveautés de l'Association des Marchands Détaillants du Canada.

Les membres n'ont pas caché leur mécontentement né de cette concurrence et ils demandent instamment que l'Association trouve quelque moyen d'y mettre fin par une sérieuse coopération entre les détaillants et les marchands en gros.

Comme on l'a dit, cette concurrence n'est pas toujours l'oeuvre des marchands en gros; elle vient très souvent aussi du fait que les détaillants envoient eux-mêmes de leurs clients dans les maisons de gros sous prétexte qu'ils n'ont pas en main l'article demandé.

La concurrence provient aussi de ce que les employés vendent trop en détail à leurs parents, amis ou amis de ceux-ci sur recommandation des premiers. Cette chaîne d'acheteurs s'allonge rapidement et à la fin, toute une clientèle est formée qui n'achète plus que chez les marchands de gros.

Cela ne se pratique pas partout; certains marchands de gros se font un scrupule de ne pas vendre en détail, mais ce sont les rares exceptions que l'on compte sur le bout des doigts.

Suivant M. J.-O. Gareau, le grand mal est le manque de règlement dans les maisons de gros. Un règlement sévère, dit-il, devrait être établi à ce sujet, limitant toutes les ventes aux détaillants. Ceux-ci de leur côté sont prêts à collaborer de toutes leurs forces pour assurer l'observance du dit règlement en n'envoyant jamais de clients particuliers et en exigeant des détaillants de la campagne de ne pas en envoyer non plus.

M. Gareau déclare que l'Association devrait même demander aux marchands de gros de ne jamais vendre aux clients envoyés par les détaillants.

Cette concurrence, comme l'a fait remarquer le président Filiatrault, est très forte; on s'en fera une idée quand on apprendra qu'elle se chiffre à près de deux millions par année.

LES TRIBUNAUX

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE

J. A. Jacob vs Ls. Bigras, Montréal, \$135.
 Emilie Duval vs Milciade Marcell, Montréal, 1ère classe.
 Crédit Foncier vs Geo. St-Germain, Montréal, \$22,421.
 John P. Snell vs Holmes Hogue Ltd, Montréal, \$850.
 Z. Beaulieu vs L. Darche, Montréal, \$400.
 Mme C. O. Morin vs Mme Elie Bourgeois, Montréal, \$450.
 M. J. McNeill vs E. Doré, Montréal, \$147.
 Maria Goudreau vs Ferd. Surprenant, Montréal, 1ère classe.
 Carré Viger Hotel Ltd. vs J. A. Beaudette, Plessisville, \$204.
 T. J. Saucier vs Sarah Fanny Mack, Westmount.
 M. Lefebvre vs L. Mercier et Fils Ltée, Montréal, \$245.
 R. Lauzon vs E. Maurice, Montréal, \$105.
 Karl Work vs H. O.C. Fitzgibbon, Montréal, \$278.
 Cie J. A. Guilmette Ltée vs Arthur Ecrement, Montréal, \$1,786.
 Canada Line & Builders Supply Co. vs Z. Héroux, Montréal, \$147.
 A. E. Hodgson vs Laval Industrielle Ltée, Pointe-aux-Trembles, \$110.
 Lavey & D. vs Demitre Constantinesco, Montréal, \$125.
 J. T. Decarie vs Alfred Decarie, Montréal, \$140.
 Sir Fred W. Taylor vs Pat. Brunet, Montréal, \$181.
 G. B. Lucciolo vs C. P. R., Montréal, \$150.
 Royal Inst. Adv. of Learning vs U. H. Dandurand, Montréal, \$38,029.
 C. A. Smart vs Aquila Guenette, Maisonneuve, \$1,816.
 A. H. Deland vs John Ed. Vallilee, Buckingham, \$254.
 J. A. Rousseau vs Cie Manufacturière de Lachine Ltée, Lachine; Trefflé Bastien, Montréal, \$10,000.
 Mme J. B. Lachapelle vs Horace Lachapelle, Côte Dupras, Georgiana Lachapelle, Montréal, 4ème classe.
 J. H. Joannette vs Alphonse Séguin, Montréal, \$154.
 Mary Major vs Caroline Murphy, Ilmire Morin, Mrs J. F. Murphy, Montréal, \$1,700.
 Succ. C. T. Viau vs Security Const. Ltd., Montréal, \$7,510.
 N. G. Valliquette Ltée vs F. E. Audet, Montréal, \$49.
 Leduc & Bordeleau vs Albert Jarry, Raoul Jarry, Montréal, \$538.
 F. T. Enright vs J. James Trickey, Montréal, \$75.
 Ovila Charland vs Euclide Rousseau, Montréal, 1ère classe.
 Eveline Leduc vs Oscar Milot, Montréal, 1ère classe.
 Toronto Hat Lining Co. vs Old England Ltd., Montréal, \$62.
 Succ. Mme Camille Daignault vs J. H. Savaria, Montréal, \$188.
 Hyman Rees vs Sophie Bercovitch et Mrs Marco Labis, Montréal, \$195.
 Mme Alexis Larivière-St-Amour vs Vict. Larivière, Ste-Anne de Bellevue, \$257.

J. C. Nadeau vs Albert Destiambre, Montréal, \$850.
 F. L. Sylvestre vs J. R. Gariépy, Montréal, \$126.
 R. Charlebois vs Alex. L. Bonin, Montréal, \$187.
 La Presse vs Léon Archambault, Montréal, \$183.

JUGEMENTS EN COUR DE CIRCUIT

Hector Lamontagne Inc. vs A. Lamoureux, \$32.
 J. A. Ewing et al. vs C. E. White, \$43.
 A. Mensuelle vs M. Payette, \$32.
 S. Boulanger vs Nap. Desprès, \$90.
 G. Therrien vs A. Faubert, \$36.
 A. J. Higgins vs J. E. Morency, \$15.
 S. Rosenberg vs Mrs E. Mams, \$36.
 J. A. W. Dufault vs J. Boutin, \$33.
 O. Demontigny vs Gaspard Poirier, \$71.
 W. St-Pierre vs P. R. Bisailon, \$32.
 Outremont Garage vs T. Hudson, \$32.
 M. L. H. & P. Co. vs Chas. Miles, \$31.
 C. Rocher vs Vve Wm. Connell, \$25.
 M. Paquette vs L. Morin, \$15.
 I. Caron vs Michel Pregacitlo, \$15.
 V. Brosseau vs Horace Rochon, \$18.
 F. A. Locas vs E. Dionne, \$71.
 Dom. Bridge Co. vs C. Calce, \$77.
 E. A. Cleveland Agres Pridham, \$15.
 A. Allard vs Alb. Dellières, \$30.
 E. J. Noël vs Wilf. Côté, \$15.
 A. Schachter vs Ls Wexler, \$74.
 D. Picard vs O. Rivard, \$55.
 P. Monette vs L. Romite, \$62.
 A. Lavoie vs Jos. Royer, \$10.
 M. Goldberg vs J. S. Lorin, \$34.
 J. C. Lamothe et al. vs J. H. Beauchamp, \$15.
 A. Robichon vs C. A. Hugue, \$50.
 L. G. Héту vs Alf. Charron, \$27.
 Fehr Bros. & Little vs J. R. Beaudoin, \$50.
 L. Langlois vs E. H. Hicks, \$20.
 Craig & Côté Bargain Store vs J. M. Skelton, \$48.
 J. Charette vs D. Labelle, \$60.
 F. Charbonneau vs Jos. Goulet, \$50.
 V. Prezeau vs E. Daoust, \$34.
 J. O. Proulx vs Jos. Laurin, \$17.
 D. Harris vs I. Solovay, \$50.
 Security Tire Sales Co. vs W. J. Robinson, \$66.
 J. E. Montpetit vs Geo. Chenier, \$79.
 M. L. H. & P. Co. vs Mrs. Evan Roberts, \$96.
 J. E. Fournier vs H. Elias, \$56.
 East End Coal & Carthage Co. vs Geo. Bissonnette, \$17.
 H. Liverman vs J. Lachapelle, \$26.
 Food Distributor Ltd. vs P. J. Brennan & Co., \$16.
 Mrs E. Notkin vs Jos. Adams, Lachine, \$31.
 J. E. Renault vs Dollard Robert, Lachine, \$12.
 J. A. W. Dufault vs Henri Bourgie, Sr., Valleyfield, \$33.
 O. Richard vs Lucien Dumont, Ste-Thérèse, \$78.
 J. A. Tailleur vs W. J. Murphy, Verdun, \$23.
 Mme A. Paradis et vir. vs Jos. Trépanier, South Stukely, \$81.
 J. O. Mousseau vs N. Di Marco, \$30.
 C. W. Smiley vs R. Mondat, \$11.
 J. A. Primeau vs C. Boudrias, \$19.
 C. Hoffer vs A. St-Amour, \$11.
 V. Viau vs Lionel Daoust, \$38.
 A. Doucet vs Mme N. Ethier, \$15.
 J. Z. Gagnier vs A. Fournier, \$15.
 J. Rivard vs Art. Charron, \$56.
 P. N. Théoret vs Alb. Bélanger, \$14.
 M. Guertin vs A. Forget, \$14.
 J. A. Morin vs Raoul Cousineau, \$46.
 J. O. Renaud vs Otto Droll, \$25.
 Smeaton Brothers vs Goodson Brothers, \$10.
 G. Ducharme vs A. Laurier, \$43.
 A. Langlois vs Eug. Poltras, \$16.
 Audet & Brosseau vs Jos. Côté, \$21.
 J. O. Proulx vs Wilf. Bombardier, \$10.
 J. Durocher vs Henri Nelson, Abord-à-Plouffe, \$54.
 O. Latreille et al. es-equal vs P. J. Farrell alias Casperonne, \$99.
 E. Dubois Sr. vs L. J. Labrosse, \$30.
 H. Levites vs J. Lapierre, \$29.
 Dairy B. Goodey vs Garfield Griffon, \$37.
 A. Trudeau vs Jos. Bicotte, \$18.
 J. Gour vs Geo. Ayotte, \$12.
 Mt. Royal Securities Ltd. vs C. A. Owens, St. John, N.-B., \$70.
 M. Moody & Sons vs A. Domingue, Slanbridge East, \$35.
 E. Charron vs Feid. Roy, Laprairie, \$11.
 J. Limoges vs Marc Lecours, West Shefford, \$70.
 H. Denis vs Isidore Bédard, Vaudreuil, \$40.
 R. C. Dery vs J. Herman & Co., \$47.
 H. Liverman vs V. Lajoie, \$68.
 E. Pageau vs Geo. Bélaire, \$45.
 B. Trattenberg vs J. Aubé, \$94.
 P. A. Lespérance vs R. Girard, \$64.
 A. St-André vs P. Maisonneuve, \$64.
 A. Carrière vs P. Primeau, \$21.
 H. Paquin vs A. Sasabon, \$33.
 T. P. Phelan vs Edm. Riopel, \$31.
 N. Landry vs H. St-Cerny, \$65.
 M. P. S. Corp. vs F. Latreille, \$25.
 W. Bourassa et al. vs H. Bourbonnière, \$49.
 A. Gibeault vs Jos. Hartman, \$20.
 I. Filiatrault vs E. Robinson, \$11.
 L. Langlois vs Ben Rowley, \$40.
 Felir Bros. & Title vs D. Morin, \$48.
 J. A. Bardeau vs D. Lachapelle, \$30.
 A. S. Deguire et al. vs Bruno Héneault, \$10.
 A. S. Deguire et al. vs E. Bazinet, \$10.
 J. B. Baillargeon Express vs P. A. Deane, \$12.
 E. G. Wilks vs J. L. Morrell & H. Grief, \$65.
 Vve J. A. Corbeil vs W. Gagnon, \$14.
 E. Gilbert vs B. P. Lapointe, \$10.
 E. Doure vs E. Peterkins, \$13.
 Succ. E. D. Roy vs J. R. Gariépy, \$66.
 W. Bourassa et al. vs J. A. Duguay, \$25.
 E. Noël vs T. Jolicoeur, \$22.
 E. Noël vs V. Martel, \$90.
 H. Roy vs Vve L. Cloutier, \$14.
 S. Croysdill vs C. Robinson, \$10.
 C. W. Lindsay Ltd. vs J. Montgomery, \$10.
 E. Ste-Marie vs O. Pelchot, \$49.
 J. B. Walsh vs Chs. Sinclair, \$20.
 J. Aubé vs P. Lord, \$53.
 J. N. Racicot vs J. A. Laflamme, \$30.
 J. Z. Gagnon vs W. J. Comor, \$65.
 J. Z. Gagnon vs E. Séguin, \$21.
 R. Bonchard vs Jos. Michaud, \$10.
 E. Gibeau vs J. Leclaire, \$52.
 J. D. Robidoux vs O. P. Paquette, \$32.
 La Banque d'Hochelaga vs A. Dagenais, \$16.
 J. O. Proulx vs Chs. Stewart, \$10.
 Mme A. Loranger vs Alf. alias Peter Chartrand, \$43.
 U. Gibeault vs B. Ouellette, \$45.
 Lavery & Demers vs A. Delette, \$5.
 J. Z. Gagnier vs Ferd. David, \$26.
 H. Ferron vs L. Lefebvre, \$29.
 Mme A. Angers et vir. vs John Bummer, \$16.

LA CONSTRUCTION

AMOS

Succursale de \$20,000 pour la Banque d'Hochelaga, de Montréal. Gérant-général: Beaudry-Leman.

AYLMER

Boulangerie, etc., de Wm. Sayer, détruite par le feu. Pertes: \$3,000.

CAP DE LA MADELEINE

Résidence de \$6,000 au Parc Thibeau, pour Louis Boisvert, Pont St-Maurice.

Résidence de \$3,000 pour Louis Lapointe, Parc Thibeau, Pont St-Maurice.

2 logements de \$6,000 au parc Roy, pour W. Brousseau, Route Montréal., Québec, Qué.

Résidence de \$6,000 pour Alphé Blais. Le propriétaire demande des prix pour 20,000 briques rustiques et plastiques. Cette résidence sera occupée par son propriétaire.

Résidence de \$5,000 au Parc Rochefort pour Alph. Deshaies, Pont St-Maurice.

4 logements de \$7,000 au Parc Thibeau pour Chaida Pratte, Parc Thibeau, Pont St-Maurice.

Résidence de \$6,000 en face de la St. Maurice Paper Co., pour Alphonse Audette, qui demande des prix pour 20,000 briques rustiques et plastiques. La quincaillerie, la plomberie et la toiture ne sont pas encore achetées.

Résidence de \$5,000 au Parc Lacroix pour Siméon Lacroix.

Logements de \$10,000 au Parc Thibeau pour Jos. Poulin, Pont St-Maurice. Le propriétaire demande des prix pour 30,000 briques rustiques et plastiques et pour sa peinture.

Logements de \$5,000 au Parc Thibeau pour Adem Duplessis, Pont St-Maurice. Le propriétaire demande des prix pour 12,000 briques rustiques et plastiques.

COURVILLE

Chemin gravelé, rue Vachon, pour le conseil municipal. Maire, P. A. Galerneau.

GRANBY

Fabrique de portes et châssis de M. Soloman complètement détruite par le feu. On reconstruira probablement tout de suite.

GRAND'MERE

Salle des broyeurs de \$75,000 pour la Laurentide Co. Ltd. Gérant, Geo. Cahoon jr. On y installera trois nouveaux broyeurs de 2,800 H.P.

JOLIETTE

Aqueduc pour le conseil municipal. Maire: J. A. Guibault. Ingénieur: J. Alcide Martin qui a reçu instruction d'étudier des plans et de faire rapport sur la construction d'un aqueduc à Vessort.

Fabrique de vêtements, sur la rue St-Antoine pour J. Pichotte. Le nom des locataires n'est pas donné. Ils loueront la propriété Pichotte et la modifieront pour en faire une fabrique de vêtements si le conseil de ville leur accorde une exemption de taxes pour un certain nombre d'années.

Logements ouvriers, \$200,000, sur la rue St-Antoine pour le conseil municipal qui a demandé le montant ci-dessus en rapport avec les logements ouvriers du gouvernement.

MONTREAL

Brasserie (2 édifices), \$335,000, l'un sur la rue St-Maurice et l'autre sur la ruelle Dupré pour la National Breweries Ltd, 36 carré Chaboillez. Architecte et ingénieur, L. A. Amos, 78 rue Crescent. Des sous-contrats seront accordés sous peu.

Résidence de \$4,000 sur l'avenue Terrebonne pour Frédéric Baillargeon, 2026 rue St-Jacques. Le propriétaire fera tout le travail à la journée et il achètera les matériaux dont il a besoin.

Cinq plain-pieds de \$9,000 sur la rue St-Denis pour O. Fillon, 2985 rue St-Denis. Une partie seulement des matériaux sont achetés.

Résidence (3 plain-pieds) \$6,000 sur la rue Fabre pour N. Lapierre, 745 rue Grenier. Le propriétaire achètera tous ses matériaux.

Deux résidences semi-détachées de \$15,000 sur l'avenue Western, pour Geo. E. Blackwell, 4184 rue Ste-Catherine ouest. Les travaux doivent commencer très prochainement.

Résidence de \$2,200 sur la rue Gauthier pour Alf. Laurin, 44 avenue des Carrières. Tout le travail sera fait à la journée. Certains matériaux sont achetés.

Six plain-pieds de \$8,000, sur la 5e avenue, Maisonneuve pour Jos. S. L'Archevêque, 170 rue Lafontaine. Le propriétaire fera tout le travail à la journée et il achètera les matériaux dont il a besoin.

Magasin et résidence de \$2,000 pour Eusèbe Masse, 3011 rue St-Hubert. Le propriétaire est sur le marché pour certains matériaux.

Résidence (2 familles) de \$4,000 sur la rue Marquette pour Joseph H. Demers, 627 rue Marquette. Les garnitures intérieures, les planchers et la quincaillerie ne sont pas encore achetés.

Brasseries (2 édifices) \$120,000, 624 boulevard St-Laurent, pour la National Breweries Ltd, 36 carré Chaboillez.

Arena et magasins, \$50,000, sur l'avenue Mont-Royal pour la Arena Amusement Co., Ltd., 210 rue St-Jacques. Le contrat a été accordé et les travaux doivent commencer. Cet Arena pourra recevoir 6,000 personnes. La façade comprendra 8 magasins.

Ecuries de \$2,000, 53 rue St-Elizabeth pour H. McGoun, 53 rue Ste-Elizabeth. Le propriétaire fera tout le travail à la journée et il achètera tous les matériaux dont il a besoin.

Garage public de \$10,000 sur l'avenue Westminster. Le nom du propriétaire n'est pas donné. Architecte: T. McLaren, 264 Côte du Beaver Hall. Tous les matériaux sont achetés.

Garage—public à Rosemont pour John Snook, 12 rue Holt. Demande a été faite pour obtenir la permission de construire ce garage. Si la permission est accordée les travaux commenceront immédiatement.

Résidence de \$2,000 sur l'avenue De Châteaubriand pour C. Genest, 108 rue De Courcelles. Le propriétaire fera tout le travail à la journée et il a besoin de certains matériaux.

Ecurie de \$5,500, 268 avenue Greene pour E & A. Leduc Limitée, 268 rue Greene. Cette écurie aura 14 stalles. La quincaillerie et le bois ne sont pas encore achetés.

Magasin et résidence de \$5,500 sur la rue Notre-Dame, angle de la 1ère avenue, pour Robt. Elliott, 26 rue Notre-Dame, Maisonneuve.

Restaurant de \$75,000, 290 rue Ste-Catherine pour Childs Co., New-York City. Ce restaurant occupera l'ancien magasin Wilders.

Fabrique, entrepôt à marchandises et entrepôt frigorifique de \$120,000, 18 avenue du Collège McGill pour la Holt Renfrew & Co., Ltd. 401 rue Ste-Catherine ouest.

Fonderie de \$3,000 sur la rue St-Rémi, pour la Jenkins Bros., Ltd., 103 rue St-Rémi. Le travail sera fait à la journée.

Ecole de \$300,000 sur le boulevard Morgan, Maisonneuve pour le compte de la commission des écoles protestantes, 36 rue Belmont.

Résidence (2 familles) \$3,000 sur la rue Bourbonnière pour Alb. Boucher, 1306 rue Lafontaine. Le propriétaire est sur le marché pour des matériaux.

Ecole de \$120,000 pour la paroisse de St-Thomas d'Aquin, sur la rue du Couvent pour la commission des écoles catholiques, 87 rue Ste-Catherine ouest.

Résidence de \$1,200 sur l'avenue Orchard pour A. Riberdy, 102 rue de Courcelles. Le propriétaire fera tout le travail et il est sur le marché pour ses matériaux.

Addition à l'hôtel Windsor, rues Dorchester et Windsor. Les propriétaires de cet hôtel projette de construire une addition pour faire à la demande du printemps prochain.

3 plain-pieds de \$6,500 sur l'avenue Henri-Julien pour E. Dubois, 1993 rue St-Hubert. Il a besoin de matériaux immédiatement. Entrepôt pour voitures, \$1,000, 187 rue St-Timothée pour P. T. Légaré, 180 rue Amherst.

Deux garages privés de \$4,000, en arrière du No. 4354 rue Ste-Catherine ouest pour Herbert A. Matley, 233 avenue Metcalfe. Le propriétaire fera tout le travail à la journée et il achètera des matériaux.

Résidence (3 plain-pieds) \$5,500 sur la rue Dublin pour Ant. Filiatrault, 393 avenue Lasalle, Verdun. Le propriétaire fera tout le travail à la journée et il est sur le marché pour des matériaux.

Résidences (2 semi-détachées) \$25,000, angle des avenues Western et Kensington pour Chas. J. Bron, 4263 rue Ste-Catherine ouest.

QUEBEC.

Entrepôt de \$175,000 pour Terreau & Racine, 194-208 rue St-Paul. Les propriétaires sont sur le marché pour des matériaux.

Résidence de \$3,000 sur la rue Morin pour Emile Plante, rue Morin. Le travail sera fait à la journée.

Résidence de \$3,000, 3ème avenue, Limoilou, pour Mme G. Larond, 3ème Avenue, Limoilou. Tout le travail sera fait à la journée.

Résidence de \$7,200 sur la rue Bourlamaque pour Joseph Nadeau, 74 rue Ste-Cécile. Le travail sera fait à la journée.

ST-ALBAN.

Moulin à scie de Alfred Germain, détruit par le feu. Pertes: \$6,000. On reconstruira immédiatement.

Ferronnerie, Quincaillerie, Peintures, Vernis, Vitres, etc.

Mercredi soir, le 1er octobre 1919

Un grand nombre d'items ont monté de prix au cours de la semaine, et en ce qui concerne les produits d'acier manufacturés la base est ferme. Les fers à souder se vendent plus chers. Leurs prix nets sont donnés plus bas. Les rouleaux à pâte ont subi une hausse aussi. Les dés de tuyau de poêle se vendent un peu plus cher. Les escomptes sur les treillis à volailles ont été annoncés, de sorte que les commandes peuvent être prises à un prix défini. Les boulons de porte vernissés ont subi une hausse de 10 pour cent. Les appareils pour tordre les vadrouilles (mops) se vendent plus chers. Les pinces d'un numéro ont augmenté de prix de même que plusieurs serrures. Le graphite, les miroirs et crochets à habits et à chapeaux se vendent tous plus chers. Les marchés de la jute continuent à monter. Le seul déclin enregistré a été sur les métaux en lingots, dont le marché est plutôt tranquille actuellement.

De fortes tendances vers l'affermissement peuvent s'appliquer aux feuilles et aux plaques d'acier et on peut s'attendre à une hausse des prix. Les barres d'acier et de fer, les clous de broche et découpés sont également fermes, tandis que les poêles et les accessoires, surtout les fournaies et accessoires de fournaies se sont affermis par suite de la grève des ouvriers en acier des Etats-Unis.

En somme, les affaires sont excellentes et les stocks sont expédiés à la campagne en grandes quantités dans le moment. Les tendances sont fortes pour la plupart des commodités. Les collections sont bonnes.

LES PRIX DES TREILLIS A VOLAILLES SONT ANNONCES; LES ESSOREUSES A LA HAUSSE.

Treillis à Volailles, Essoreuses. — Les prix du treillis à volailles pour les commandes placées dans le moment et pour livraison le printemps prochain sont annoncés. L'escompte sur la variété Hexagone canadienne est de 15 pour cent pour le treillis à mailles de 2 pouces et de 10 pour cent pour le treillis à mailles d'un pouce. La variété "U.S." est cotée à un escompte de 10 pour cent pour les mailles de 2 pouces et de 5 pour cent sur les mailles d'un pouce. Ces escomptes sont pour la liste régulière canadienne. Les essoreuses à vadrouilles (mops) se vendent plus cher. Les cotations actuelles pour les divers numéros sont les suivantes: No 1, la

douzaine, \$35; No 2, \$23.50 et No 4, \$34.

LES PINCES ET LES SERRURES A LA HAUSSE DE MEME QUE LE GRAPHITE.

Pinces, Serrures et Graphite. — Des avances sont en vigueur sur les prix des diverses lignes de serrures de la marque Peterboro, bien que ces hausses ne soient pas encore disponibles. Les pinces de la variété No 1050 ont également subi une hausse et les prix nets suivants sont en vigueur: 4 pouces, la douzaine, \$13.50; 5 pouces, \$14.50; 6 pouces, \$15.50; 7 pouces, \$19 et 8 pouces, \$21. Le graphite de Dixon est coté à, 57½ la livre en boîtes de 1 lb. et à 55c en boîtes de 5s.

LES PRIX DES OUTILS MONTENT; CEUX DES MIROIRS AUSSI.

Outils, Miroirs. — La ligne des outils Stanley se vend plus chère, comme on le prévoyait. Les prix nets indiquent une avance d'environ 15 pour cent. Les miroirs ont subi une hausse de 10 pour cent. Le modèle "Louise" en 5 x 7 est coté à \$3 la douzaine; 7 x 9, \$4.25; 8 x 10, \$5; XL, 4 x 6, \$2.10 la douzaine; 5 x 7, \$2.65; 6 x 9, \$3.40 et 8 x 10, \$4.60.

LES CROCHETS A HABITS ET A CHAPEAUX AINSI QUE LES FERS A SOUDER PLUS CHERS.

Crochets à Habits, Fers à Souder. — Des hausses de prix sont en vigueur pour les crochets à habits et à chapeaux, qui se vendent à présent pour ceux 3 pouces, \$1.20 la grosse. Les fers à souder se vendent plus chers, voici les nouvelles cotations en vigueur: Prix, la paire, 1 lb. 65c; 2 lbs \$1.25; 3 lbs \$1.75; 4 lbs, \$2.35 et 5 lbs \$2.90. Les manches sont cotés à 20 cents la douzaine.

LES ROULEAUX A PATE PLUS CHERS; DE MEME QUE LES DES DE TUYAU ET LES BOULONS.

Rouleaux à Pâte, Dés et Boulons. — Des hausses sont en vigueur pour les rouleaux à pâte. L'avance est d'environ 10 pour cent et la variété avec manche émaillé \$2.15. Le prix des dés de tuyau de poêle a monté également, les cotations actuelles étant: \$6.60 la douzaine pour ceux de 7 pouces pour mur, \$7.80 pour ceux de 7 pouces pour plafond et \$9 pour les extensions de 7 pouces. Les boulons Tower de la variété No 9, vernissés, sont cotés aux prix plus élevés suivants: 3 pouces, \$1.15; 4 pouces, \$1.55; 5 pouces, \$2; 6 pouces, \$2.30; 7 pouces, \$2.70; 8 pouces, \$3; 9 pouces, \$3.40 et 10, pouces, \$3.80.

LE TON EST FERME POUR LES POELES ET LES ACCESSOIRES.

Poêles, accessoires. — En vue du fait que la grève actuelle de l'acier aux Etats-Unis rend incertaine la perspective pour le matériel le ton est fort pour les poêles, les fournaies ainsi que pour les divers accessoires. Actuellement, les manufacturiers prennent du commerce d'une manière très satisfaisante et le mouvement est lourd. Les marchands qui se procureront leurs stocks de bonne heure se protégeront contre toute rareté possible plus tard, si les difficultés ouvrières continuaient.

LE CABLE EST LENT; LE FIBRE DE JUTE PLUS FERME.

Corde et Cordage. — Peu de changement à signaler sur le marché du câble. Les manufacturiers font rapport d'une bonne demande mais elle pourrait être meilleure. Il n'y a pas d'indications actuellement d'un changement dans la base, en autant que les prix sont concernés. Les fibres de jute sont très fortes et des avances sont faites fréquemment. La base du prix du manille pur est de 32c la lb: le manille anglais ou le beaver, 28c. et le sisal, 25c.

LA VENTE DE LA GAZOLINE ET DE L'HUILE EST DE SAISON

Huile et Gazoline. — La base pour l'huile de charbon reste sans changement entre 22c et 25c le gallon, suivant la qualité. Le mouvement est assez bon et les approvisionnements suffisants pour répondre aux besoins. La gazoline se vend bien et le ton est stable et sans changement. La variété pour automobile est cotée à 33c le gallon.

LA BASE RESTE FERME POUR LA BROCHE ET LES CLOUS.

Clous et Broche. — Un ton fort et stable caractérise le marché des clous. Les stocks sont suffisants actuellement et il se fait une forte vente à la campagne pour les diverses dimensions, une construction considérable se faisant actuellement dans les cités et districts ruraux. Les prix restent à \$4.75 le baril pour les clous de broche et les clous découpés. La base de la broche d'acier reste sans changement à \$5 et le ton est également ferme ici.

LE TON DE L'ACIER EST TRES FORT; LES BARRES DE FER.

Acier et Fer. — Naturellement, comme résultat du malaise créé par la grève des ouvriers en acier des Etats-Unis, il s'est produit un affermissement du à la base du prix des pro-

duits d'acier et du fer. Si les difficultés ouvrières sont réglées bientôt, il est probable que des avances ne se produiront pas, autrement on peut s'attendre à une hausse de prix. Il y a un lourd mouvement actuellement et les stocks sont raisonnablement satisfaisants.

Acier doux	3.75
Acier à machinerie, fini fer	3.80
Fer de Norvège	12.00
Acier à ressort	5.50
Acier à pneus	3.95
Acier à bandes	3.75
Acier à outils Black Diamond, la lb.	0.22
Acier fondu Black Diamond, la lb.	0.22
Fer ordinaire en barre, les 100 lbs	3.75
Fer raffiné, les 100 lbs	4.75

LA TENDANCE EST VERS LA HAUSSE POUR LES DIVERSES TOLES.

Plaques et Feuilles. — Bien qu'il n'y ait pas de hausses à enregistrer cette semaine sur les marchés locaux, certains s'attendent à une augmentation des prix, surtout si les troubles ouvriers des Etats-Unis ne se règlent pas bientôt. Déjà les prix de certaines tôles ont augmentés à l'endroit de production et les effets se feront sentir peut-être ici dans quelques jours. Les tendances sont décidément vers la hausse.

Nous cotons:

Tôle noire en feuilles:

		Les 100 lbs	
Calibre 10	5.50	6.25	
Calibre 12	5.55	6.20	
Calibre 14	5.60	6.35	
Calibre 16	5.70	6.50	
Calibre 18-20	6.35		
Calibre 22-24	6.40		
Calibre 26	6.45	6.50	
Calibre 28	6.75	7.00	

Tôle galvanisée en feuilles:

10% onces	8.65	9.25
Calibre 28	8.30	8.85
Calibre 26	8.50	
Calibres 22 et 24	7.70	8.35
Calibre 16	7.50	8.00
Calibre 18	7.50	8.35
Calibre 20	7.30	8.00

Note: — Charge extra de 25 à 35c les 100 livres pour lots brisés.

LE MOUVEMENT DES PRODUITS DU PLOMB EST DE SAISON.

Produits du Plomb. — Il y a très peu de changement à enregistrer dans le ton du marché. Les conditions locales parmi le commerce de la plomberie ne sont pas satisfaisantes et il y a eu un effort déterminé pour gêner les travaux des maîtres-plombiers par la grève. Il est à espérer qu'il se produira bientôt une amélioration dans la situation, lorsque les achats seront plus considérables.

Nous cotons:

Tuyau de plomb	0.12½
Rebuts de plomb	0.13½
Courbes et trappes en plomb, 15%.	
Plomb "wool", la lb.	0.13

Plomb en feuilles, 3 à 3½ la lb., pied carré, la lb.	0.12½
Plomb en feuilles, 4 à 8 lbs, pied carré	0.09½
Feuilles coupées, ¼c extra et feuilles coupées à la dimension, 1c par lb. extra.	
Soudure, garantie, la lb.	0.36½
Soudure, strictement, la lb.	0.32½
Soudure, commerciale, la lb.	0.31
Soudure, wiping, la lb.	0.29
Soudure à broche (No 8)—	
40-60	0.36
45-55	0.38½
50-60	0.41½
Zinc en feuilles, casks	0.17
Zinc en lots brisés	0.18

TUYAU DE FER Standard Buttweid

Les 100 pieds.

		Acier		Fer forgé	
		Noir	Gal.	Noir	Gal.
½ pc... \$	6.00	\$	8.00	\$
¾ pc...	4.53	6.66	5.13	7.26	
1 pc...	4.53	6.66	5.13	7.26	
1¼ pc...	5.99	7.57	6.84	8.42	
1½ pc...	7.53	9.66	8.68	10.81	
2 pc...	11.14	14.28	12.84	15.98	
2½ pc...	15.07	19.32	17.37	21.62	
3 pc...	18.01	23.10	20.76	25.85	
3½ pc...	24.24	31.08	27.94	34.78	
4 pc...	38.90	49.73	
5 pc...	50.87	65.03	
6 pc...	64.86	81.88	
8 pc...	76.85	97.01	

Standard Lapweid.

		Acier		Fer forgé	
		Noir	Gal.	Noir	Gal.
2 pc...	\$27.94	\$34.78	\$31.64	\$38.11	
2½ pc...	40.66	51.48	46.51	57.33	
3 pc...	53.17	67.32	60.82	74.97	
3½ pc...	66.70	83.72	75.90	92.92	
4 pc...	79.03	99.19	89.93	110.09	
4½ pc...	88.00	113.00	107.00	132.00	
5 pc...	103.00	132.00	125.00	154.00	
6 pc...	133.00	171.00	162.00	200.00	
7 pc...	175.00	224.00	211.00	259.00	
8 pc...	184.00	235.00	221.00	273.00	

LE MARCHÉ DES METAUX EN LINGOTS MONTRE UN PEU PLUS DE FAIBLESE

Metaux en lingots. — Une grande tranquillité caractérise ce marché. Il y a un fléchissement dans les tendances pour la plupart des lingots et actuellement, l'on n'achète pas beaucoup à l'avance.

Cuivre. — Marché plus faible. Le mouvement est décidément petit et le prix côté est 25c la livre.

Fer-blanc. — On dit que certaines fabriques sont fermées et les prix sont plus faibles par suite d'un mouvement de ventes plus léger. Le prix à été réduit de 2c. à 59c. la livre.

Spelter. — Certaines des usines de galvanisation sont fermées; la demande est peu considérable et les prix sont plus faibles à 9¾c. la livre.

Plomb. — Ce métal se maintient et aucun changement n'est à enregistrer, le prix restant à 7½c. la livre.

Antimoine. — Le commerce domestique est limité, et les ventes faites le sont sur la base de ¼c. la livre moins cher, soit à 9½c.

Aluminum. — Peu d'affaires sur ce marché et aucun changement notable à signaler. Prix: 35c. la livre.

Fer en Gueuse. — Les affaires peu considérables qui se sont faites l'ont été à \$50 la tonne.

LA PEINTURE

La semaine a été remarquable par l'annonce que le prix des peintures et des vernis sera maintenu sur la base actuelle pour les commandes de l'automne et du printemps. Cette nouvelle a été lancée à la suite d'une réunion des fabricants de peinture, tenue la semaine dernière. Les vernis sont particulièrement forts, vu que les gommes sont encore rares et chères, tandis que la térébenthine est plus chère que jamais.

Une autre annonce importante a été celle de la standardization des boîtes pour le vernis et la peinture, et ce sera un changement qui sera accueilli avec plaisir. Pour que les ventes de la peinture augmentent, les fabricants de peinture ont décidé de continuer la campagne éducationnelle en activant le travail commencé cette année par le comité dit "Sauvez la surface et vous sauvez tout."

L'huile de graine de lin se maintient avec peu ou pas de changement pour les livraisons immédiates, et le prix de la térébenthine n'a pas subi de changement. Les affaires sont bonnes.

L'HUILE FUTURE BAISSÉ; L'HUILE SUR PLACE DIFFICILE A AVOIR

Huile de Graine de Lin.—Une amélioration très marquée est en vue pour l'huile future, et avec la graine qui arrivera tout probablement en grandes quantités avant que plusieurs semaines ne soient écoulées, il devrait y avoir un approvisionnement d'huile raisonnablement suffisant sur le marché au commencement du mois d'octobre. Les tendances ont été vers la baisse récemment pour la graine de lin, et cependant le marché est ferme, un petit surplus d'huile étant disponible sur place, \$2,92 étant le bas niveau. Un mois plus tard, on pourra acheter son stock à meilleur marché, et les prix dépendront de la manière que se fera la livraison de la graine aux broyeurs. La récolte canadienne est estimée entre 5,000,000 et 6,000,000 boisseaux.

Nous cotons:

Brute—

		Gal. Imp.	
1 à 4 barils	2.92	3.02	
1 à 9 barils	
10 à 25 barils	

Bouillie—

1 à 4 barils	2.94½	3.04½
5 à 9 barils

Note. — Par suite des fluctuations des marchés de la graine, les maisons de gros, en général, ne donnent pas de cotations. La base est très nominale.

LE PRIX DE LA TERE BENTINE SE MAINTIENT; LES STOCKS SONT SUFFISANTS ICI

Térébenthine.—Il y a eu à dire le

vral très peu d'amélioration dans la situation au cours de la semaine. Les stocks en mains sont suffisants et l'on ne rapporte pas de la difficulté à faire face aux demandes. Les cotations n'ont pas subi de changement, et en vue du fait que les stocks ne sont pas considérables dans le sud, il est improbable qu'il se produise immédiatement un changement de conséquence dans la base du prix.

Térébenthine—

	Gal. Imp.
De 1 à 4 barils
Par petits lots	2.65
(Empaquetage extra)	

LES VENTES DU MASTIC SONT BONNES ET LA BASE EST STABLE.

Mastic. — La demande pour le mastic est de saison et il y a peu de nouveau changement à enregistrer. La base du prix reste la même qu'actuellement pour d'ici à la fin de la saison d'automne, et les stocks disponibles sont suffisants pour répondre aux besoins actuels.

Nous cotons:

Mastic Standard:

	5	1	Au-dessous de 1
	tonnes	tonne	tonne
En barils	\$5.00	\$5.25	\$5.60
En ½ barils	5.15	5.40	5.75
Par 100 livres	5.85	6.10	6.45
Par 25 livres	6.10	6.35	6.70
Par 12½ livres	6.35	6.60	6.95
En boîtes 3 et 5 lbs	8.10	8.35	8.70
En boîtes 2 et 3 lbs	8.60	8.85	9.20
En caisses 100 lbs.	7.15	7.40	7.75

LA DEMANDE EST STABLE POUR LE BLANC DE PLOMB DANS L'HUILE.

Blanc de Plomb dans l'Huile. — Il y a une bonne demande pour le blanc dans l'huile des sources régulières, mais le tonnage est quand même très considérable. Comme nous le disions la semaine dernière, les prix actuels seront en vigueur d'ici au 15 décembre à moins qu'il ne se produise des développements imprévus dans le prix des matières premières. Les cotations actuelles pour le commerce sont les suivantes: en lots de 5 tonnes, \$15.50; en lots d'une tonne, \$16 et en plus petite quantité, \$16.35.

LES PRIX DES PEINTURES PRÉPARÉES N'ONT PAS CHANGE.

Peintures mélangées, Vernis. — Les prix actuellement en vigueur pour les peintures préparées n'ont pas subi de changement, et pour les affaires de cet automne et pour les commandes livrables le printemps prochain la base actuelle restera la même. Naturellement tout dépendra de la tension des marchés pour les matières premières et les manufacturiers es-

pèrent qu'il ne deviendra pas nécessaire de faire des avances.

On se rappellera que les prix de la peinture, lorsqu'ils ont été rajustés la dernière fois étaient basés sur le coût de l'huile qui était d'environ \$2.35 le gallon. Depuis, le prix de cette commodité a monté à \$3. De plus, les augmentations de salaires ont été considérables et toutes les dépenses générales des manufacturiers de peinture et de vernis ont considérablement augmenté. La mise des produits sur le marché est plus coûteuse. Il y a, toutefois, peu d'indications qu'il y aura des déclinés dans le prix des peintures, des vernis ou des spécialités. On rapporte que les affaires sont actives.

PEINTURES

Alabastine.

Couleurs et blanc—en paquets 2½ livres, \$9.50 les 100 livres, en paquets de 5 livres, \$9.00 les 100 livres, f.o.b. Montréal.

Liquide-bronze.

Liquide-bronze, No 1 ..\$1.50 \$2.00
Huile de banane, gall. ..\$3.50 \$7.00
f.o.b. Montréal.

Bleu.

La livre0.12 0.12

Couleurs (sèches) la livre

Terre d'Ombre brute, No 1, tonnelets de 100 livres0.09½
Terre d'Ombre pure, tonnelets de 100 livres0.15
Terre d'Ombre brûlée, No 1, tonnelets de 100 livres0.09½
Terre d'Ombre pure, tonnelets de 100 livres0.15
Terre de Sienne brute, No 1, tonnelets de 100 livres0.09½
Terre de Sienne pure, tonnelets de 100 livres0.15
Terre de Sienne brûlée, No 1, 100 livres0.9½
Terre de Sienne brûlée, pure, 100 livres0.15

Vert Imp. tonnelets de 100 livres0.17 0.19

Vert Chrome, pur0.35

Chrome jaune0.25 0.41

Vert Brunswick, 100 lbs. 0.12 0.12½

Rouge Indien, Kegs 100 livres0.15 0.20

Rouge Indien, No 1, Kegs 100 livres0.06 0.10

Rouge Vénitien, brillant supérieur0.07 0.09

Rouge Vénitien, No 10.05½

Noir fin, pur sec0.09½

Ochre d'Or, 100 livres0.12

Ochre blanche, 100 livres0.05½ 0.06

Ochre blanche, barils0.03½

Ochre jaune, barils0.06 0.10½

Ochre français, barils0.08

Ochre saphir, 100 livres0.07 0.08

Rouge Super Magnetic0.05

Vermillon0.40

Vermillon anglais2.50

f.o.b. Montréal, Toronto.

COULEURS A L'HUILE PURE

boîtes d'une livre.

Rouge Vénitien0.23 0.30

Rouge Indien0.30

Jaune chrome, pur0.53

Ochre d'or, pur0.30 0.32

Ochre de sapin français, pur 0.25 0.28

Verts, purs0.28 0.38

Terres de Sienne0.34

Terres d'Ombre0.34

Bleu Ultra-marin0.45 0.48

Bleu de Prusse1.00

Bleu de Chine1.00
Noir fin0.35
Noir Ivoire0.36
Noir de peintre d'enseigne pur0.38 0.40
Noir de marine, 5 livres0.20
f.o.b. Montréal, Toronto.
Emalls (blancs) Gallon
Duralite\$7.47½
Albagloss5.75
Colle.

Colle All-Round Brantford—

Caisse No 7, 50 ppts de 1 lb. \$25.00

Caisse No 8, 100 ppts de ½ lb. 28.00

Caisse No 9, 200 ppts le ¼ lb. 35.00

Vitre Simple Double

Les 100 pieds épais-épais-
seur-seur

Au-dessous de 25 ..\$19.90 \$22.90

26 à 3420.80 24.85

35 à 4021.80 26.40

41 à 5023.50 30.00

51 à 6024.60 30.80

61 à 7026.50 32.70

71 à 8029.70 35.40

81 à 8545.45

86 à 9048.85

91 à 9449.80

95 à 10058.55

101 à 10565.35

106 à 11073.10

Escompte à la caisse, 20 à 25%.

Escompte à la feuille, 5 à 10%.

Comptant, 2 pour cent.

f.o.b. Montréal, Toronto, London,

Hamilton.

Glaces Chaque

Glaces jusqu'à 1 pied0.80

Glaces de 1 à 2 pieds0.90

Glaces de 2 à 3 pieds0.95

Glaces de 3 à 4 pieds1.15

Glaces de 4 à 5 pieds1.35

Glaces de 7 à 10 pieds1.70

Glaces de 10 à 12 pieds1.75

Glaces de 5 à 7 pieds1.50

Glaces de 12 à 15 pieds1.85

Glaces de 15 à 25 pieds1.95

Glaces de 25 à 50 pieds2.15

Glaces de 50 à 75 pieds2.20

Glaces de 75 à 90 pieds2.25

Glaces de 90 à 100 pieds2.30

Glaces de 100 à 120 pieds2.60

Glaces de 120 à 140 pieds2.90

Glaces de 101 à 110 de largeur, contenant pas plus de 100 pieds

chaque3.00

Glaces de 111 à 120 de large, ne contenant pas plus de 100 pieds

chaque3.40

Glaces de 101 à 110 de large, contenant plus de 100 pieds, chaque

3.40

Glaces de 111 à 120 de large, contenant plus de 100 pieds chaque

3.75

Escompte au commerce, 25 pour 100.

Livraison en ville 33 1-3 pour 100.

Clous de vitriers.

Recouverts zinc, \$1.45 les douze paquets de 6 livres brut.

BLANC DE PLOMB

(Moulu dans l'huile)

Anchor, pur\$16.00 \$16.35

Crown Diamond16.00 16.35

Crown, pur16.00 16.35

Ramsay, pur16.00 16.35

Green Seal16.00 16.35

Moore, pur16.00 16.35

Tiger, pur16.00 16.35

O. P. W. Dec., pur16.00 16.35

Eléphant, véritable16.50 16.85

Red Seal16.00 16.35

Decorators, pur16.00 16.35

O. P. W. anglais16.20 16.55

B.B. véritable plomb, moins d'une

tonne, \$18.45, Toronto; \$18.15, Montréal. Lots d'une tonne, moins 5%; lots de 5 tonnes, moins 10%.

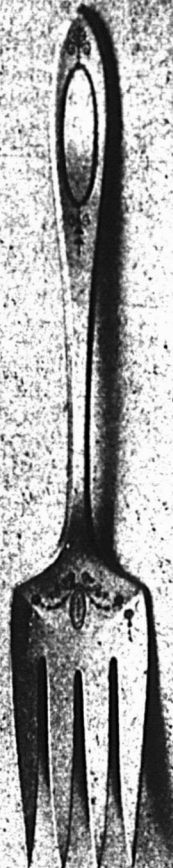
COMMUNITY PLATE



*La
Saison
des
Cadeaux*



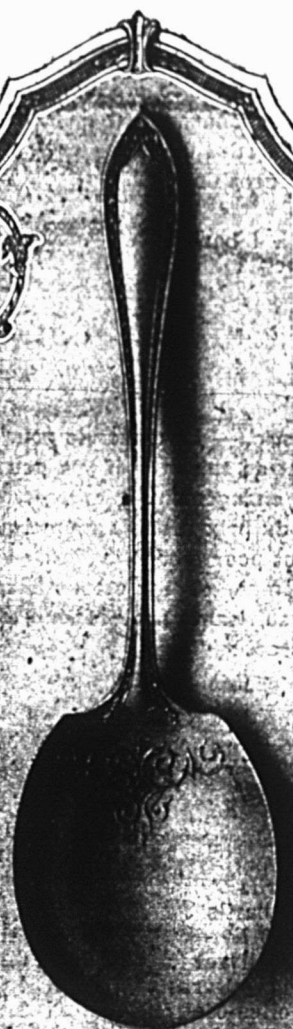
PATRICIAN
Tomato Server



ADAM
Salad or Cold Meat Fork

L'AUTOMNE est la saison pour faire ses achats de cadeaux pour le commerce de Noël et du Jour de l'An.

Vous avez actuellement la chance de vous assurer une grande partie de ce commerce avec de gros profits. Des modèles magnifiques, une qualité supérieure et une publicité faite dans tout le pays créent une demande continuelle pour l'Argenterie COMMUNITY PLATE:—une ligne comprenant plusieurs articles magnifiques et appropriés pour cadeaux à prix populaires. Cette argenterie est toujours reçue avec plaisir non seulement à cause de ses modèles superbes mais encore parce qu'elle dénote chez la personne qui la donne un désir de faire un cadeau de qualité.



SHERATON
Berry Spoon



ADAM
Cream Ladle



ONEIDA COMMUNITY, LTD.

NIAGARA FALLS, ONTARIO.



Considérez les Avantages d'une Ligne Complète de Peinture

SOUVENT un produit en fera vendre un autre, de même un client, satisfait de la peinture que vous lui aurez vendue, reviendra souvent pour acheter du vernis, de l'émail, etc., portant la même marque. Il y a une ligne complète dont l'introduction se traduira par une augmentation dans les ventes. C'est la

CANADA PAINT

La Peinture de Mérite

Cette liste comprend un choix complet de peintures et de vernis, appuyés par les méthodes de publicité les plus efficaces. On y trouvera un fini parfait pour toutes les surfaces. Rien n'a été oublié. Quelle que soit la surface que vous voulez couvrir, le fini parfait pour sa protection et pour son embellissement sera trouvé dans la ligne Canada Paint.



Ecrivez-nous aujourd'hui pour avoir un exemplaire de notre brochure gratuite: "Paint and Varnish as a profitable Investment for a merchant", décrivant également en détail toute la proposition de l'agence C. P.

THE CANADA PAINT CO. LIMITED

Halifax

Montréal

Toronto

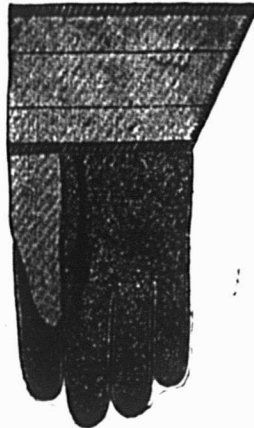
Winnipeg

Calgary




Sur la ferme un cheval n'est jamais de trop.

Des accidents arrivent sur la ferme. Qui a les moyens de subir la perte d'un homme ou d'un cheval dans le travail de sa ferme? La perte d'un cheval et la perte de temps qui en résulte nuit à l'efficacité de tout le travail. Les Bourrures TAPATCO à colliers de chevaux augmentent leur efficacité et les protègent contre les accidents — plus d'épaules contusionnées, écorchées ni blessées.



Les gants de coton TAPATCO sur la ferme, dans le jardin, la grange ou le garage, protègent contre les accidents aux mains. Avec poignet à bande, poignet tricoté et gantelet; légers, moyennement légers et épais. Gants et Mitaines en Jersey Oxford, tan et ardoise. Le gant avec surface en cuir est très populaire.



The American Pad and Textile Co.
Chatham, Ontario.

Qualité d'abord avec les MANCHES DE STILL

Nous faisons une spécialité de la fabrication des manches en bois

LA QUALITE D'ABORD a toujours été notre politique pour tous nos produits.

LES MANCHES DE STILL jouissent dans tout le Dominion d'un renom qui les met au premier rang des articles de vente rapide pour le détaillant.

Partout où l'on demande ce qu'il y a de mieux, les STILL sont en vente.

Il s'en vend plus au Canada que ceux de n'importe quelle autre marque. LES MANCHES DE STILL sont faits avec soin avec des bois canadiens de haute qualité et exceptionnellement résistants: Manches de hache, de pique, de masse et de marteau. Manches Cant, Hook et Peavie. Les MANCHES DE STILL donnent de bons profits au détaillant et une satisfaction parfaite au client.

J. H. STILL MFG. COMPANY
St. Thomas - - Ontario

La demande pour une Peinture se mesure ordinairement par sa popularité

C'est pourquoi—

**LA PEINTURE
RAMSAY'S**

est pour vous une ligne profitable à vendre.

Ecrivez-nous pour notre proposition attrayante.

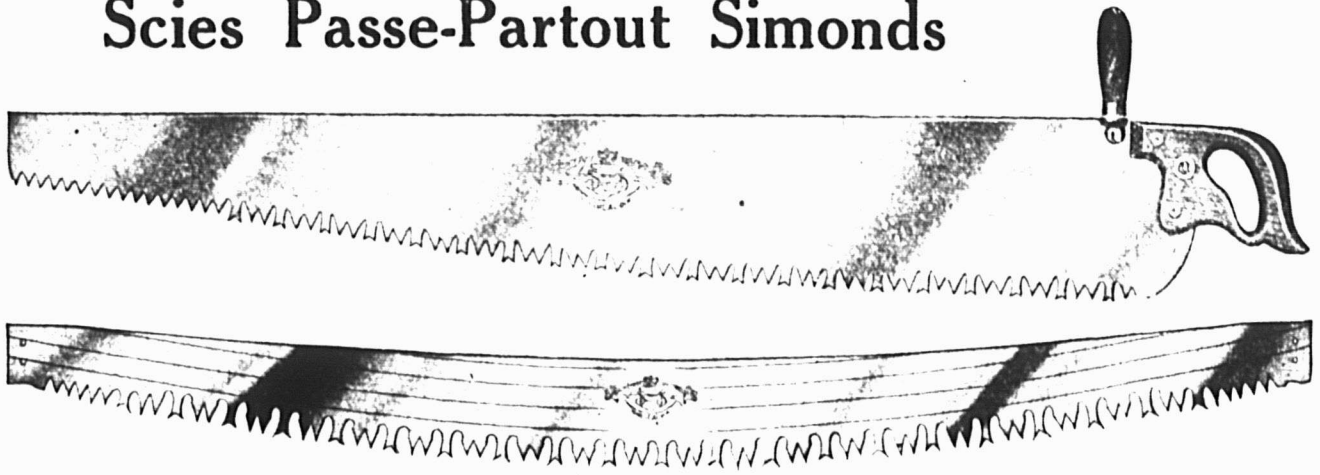
*"La Peinture Correcte pour
Peindre Correctement"*

A. RAMSAY & SON COMPANY

Fabricants de Peintures et Vernis depuis 1842

TORONTO MONTREAL VANCOUVER

Scies Passe-Partout Simonds



Supériorité Assurée

Une scie Passe-Partout Crescent Ground de Simonds coupera 10 pour cent plus de bois dans le même temps que toute autre sorte de scie. Notre Passe-Partout pour un seul homme est un épargneur d'ouvrage.

Les Scies Passe-Partout de Simonds ne se resserrent pas dans le trait. Elles conservent leur tranchant parce qu'elles sont affûtées correctement et scientifiquement trempées.

SIMONDS CANADA SAW COMPANY, Limited

RUE ST-REMI ET AVENUE ACORN, MONTREAL (P.Q.)

VANCOUVER (B.C.)

ST. JOHN (N.B.)

Fil à Lacets (Collets) en Laiton

Un fil de laiton mou, calibres Nos 21, 22, 23 et 24, en rouleaux d'une once et de deux onces, le paquet pesant cinq livres.

L'automne apportera une forte demande pour le fil à lacets (collets). Commandez-en un approvisionnement assez à l'avance. Prix sur demande.

AUTRES PRODUITS FOURNIS AUX QUINCAILLIERS

Clous	Broquettes	Vis	Boulons
Fil de fer	Poignées de portes	Crochets à chapeaux	Plombs
à clôture	Fers à cheval	et à Paletots	Clavettes
Blanc de Plomb	Mastic	Ecrous	

The Steel Company of Canada Limited

HAMILTON

MONTREAL

BUREAUX DE VENTE A

Hamilton

Montréal

Toronto

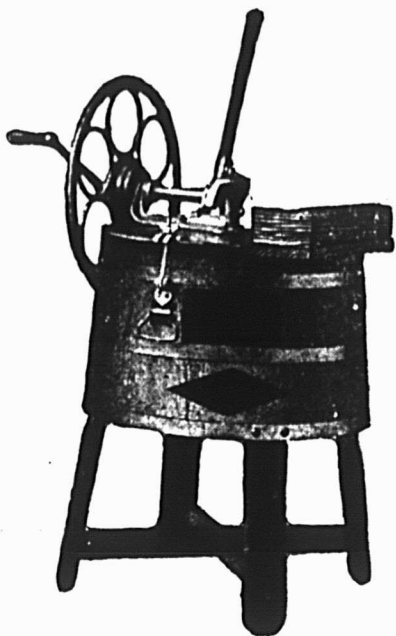
Winnipeg

St-Jean (N.B.)

Vancouver

Lessiveuse à haute vitesse
"CHAMPION" de

Maxwell



Une ligne populaire et profitable durant toute l'année.
Vos clients la connaissent grâce à notre publicité

MAXWELL'S LIMITED, St. Mary's, Ont.

Crampons de Sûreté pour le tour
"Vulcan" de Williams

Forgés au Marteau Mécanique

EN STOCK :



A bout droit et courbé
1 ou 2 vis
16 dimensions
Capacité 3-8 à 6 pouces

Demandez notre brochure

J. H. Williams & Co.

121 RUE RICHARDS - BROOKLYN, N. Y.

Représentants Canadiens

THE CANADIAN FAIRBANKS-MORSE CO.

MONTREAL et QUEBEC

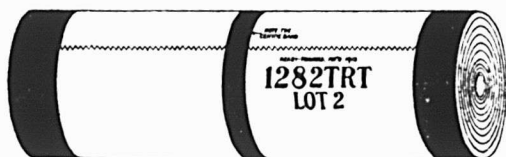
Lorsque vous achetez des
Papiers à Tapisser

Si vous tenez à avoir le genre de papier que les gens
achèteront rapidement, pour lequel ils reviendront à
votre magasin avec leurs amis—alors
Achetez les

PAPIERS A TAPISSER STAUNTON

Ils sont si nouveaux, et si jolis que le fait de les voir
incite à vouloir les avoir à la maison.

**Les Papiers "Tout Rognés"
Staunton**



sont populaires chez le professionnel tout comme chez
le tapissier amateur, car avec eux le travail peut se
faire mieux et d'une manière plus satisfaisante.

STAUNTONS LIMITED

Fabricants de papiers à tapisser
TORONTO

Salles de ventes à Montréal: Chambre No 310
Edifice Mappin & Webb, 10 rue Victoria.

Nova Scotia Steel & Coal Co.

LIMITED
MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à
ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIME
POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pouces de large,
RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 livres à la verge,
ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS
DE FER.

Grosses Pièces de Forges, une Spécialité
Mines de Fer—Wabana, Terrebonne.—Mines de charbon.
Hauts-Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines,
N.-E.—Laminiers, Forges et Ateliers de Finissage
à New-Glasgow (N.-E.).

Bureau Principal: New Glasgow (N.-E.)

OUTILS EN ACIER FORGÉ

HACHES, MARTEAUX, CLEFS ANGLAISES (WRENCHES).

CANADA
FOUNDRIES & FORGINGS, LIMITED
BROCKVILLE, CANADA

**TOLE GALVANISEE
DE LYSAGHT**

"QUEEN'S



HEAD"

CANADA

Sans contredit la meilleure.

Agents pour le Canada.

A. C. LESLIE & Co., LIMITED

560 rue St-Paul ouest

MONTREAL

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3. Papiers de Construction, Feutre à Doubler et à Tapisser, Produits de Goudron, Papier à Tapisser et à Imprimer, Papier d'Emballage Brun et Manille, Toitures en Caoutchouc "Favorite" et "Capitol".

Fabricants du Feutre Goudronné
"BLACK DIAMOND"

ALEX. McARTHUR & CO., Limited
Bureaux et Entrepôts: 82 Rue McGill, MONTREAL.
Manufacture de Feutre pour Toiture: Rues Moreau et Forsyth, Montréal. Moulin à Papier, Joliette, Qué.



LE DIABLE BLEU

(BLUE DEVIL)

Le meilleur vélocipède pour enfants. Tricycle perfectionné. Construction parfaite. Cadre à ressorts émaillé en beau bleu. Selle élastique en cuir. Roues étamées. Guidon ajustable.

Adressez-vous à

The Gendron Manufacturing Company, Limited
Rues Duchess et Ontario, Toronto, Ontario.

ECROUS

MORROWS



Les Foreuses à torsion au carbone et à haute vitesse sont faites du meilleur acier avec un trempage spécial — elles sont garanties sous tous rapports. D'autres marques peuvent se vendre meilleur marché, mais les Foreuses MORROW sont les meilleures. Elles perceront plus de trous avec le moins d'affûtage. Questionnez le mécanicien expert au sujet de ces outils. (Achetez-les chez votre marchand de gros.)

JOHN MORROW SCREW & NUT CO., LIMITED.
Ingersoll Canada

En gros seulement de
F. BACON & CO., Agents,
Montréal, Qué.

Les limes Ingersoll tailleni plus vite et durent plus longtemps.

TARAUDS

MORROW
FOREUSES
MORROW

MORROW
LIMES
MORROW



LA PEINTURE PREPAREE

"GREEN TREE"

BEAU BRILLANT-DURABLE

composée suivant des formules exclusives, de blanc de plomb, de blanc de zinc, d'huile de lin et de matière colorante, le tout de première qualité.

Demandez notre carte des couleurs, nos prix et escomptes aux marchands

The Georgia Turpentine Co.

Térébenthine, huile à peinture, blanc de plomb, etc.

2742 rue Clarke

MONTREAL

LA BANQUE MOLSONS

[Incorporée en 1855]

Capital et Fonds de Réserve \$8,800,000

Plus de 100 Succursales

Peu d'entreprises de nos jours peuvent réussir sans l'appui des banques. Si vous vous proposez quelque nouvelle entreprise, le Gérant local de la Banque Molsons sera prêt à vous conseiller quant à vos affaires de banque et de crédit.

Edward C. Pratt,
Gérant Général

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000
CAPITAL PAYÉ ET SURPLUS 3,000,000
ACTIF TOTAL: au-delà de 31,600,000
95 Succursales dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président: Honorable Sir HORMISDAS LAPORTE, C.P., de la maison Laporte-Martin limitée, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.
Vice-Président: W.-F. CARSLY, capitaliste.
Vice-Président: TANCREDE BIENVENU, administrateur Lake of the Woods Milling Co., limited.
M. G.-M. BOSWORTH, président de la "Canadian Pacific Ocean Services Limited".
Honorable NEMESE GARNEAU, C.L., ex-ministre de l'agriculture, Conseiller Législatif de Québec, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.
M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN, président de la Librairie Beauchemin limitée.
M. M. CHEVALIER, directeur général Crédit Foncier Franco-Canadien.

BUREAU DE CONTROLE. (Commissaires-censeurs)

Président: l'honorable sir ALEXANDRE LACOSTE, C.R., ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.
Vice-Président: L'honorable N. PERODEAU, N.P., Ministre sans portefeuille dans le gouvernement de Québec, administrateur "Montreal Light, Heat & Power Co., Ltd."
M. S.-J.-B. ROLLAND, président de la Cie de Papier Rolland.

BUREAU-CHEF

M. Tancrede BIENVENU,
Directeur-général.
M. J.-A. TURCOT, Secrétaire. M. M. LAROSE, Inspecteur en chef.
M. C.-A. ROY,
Chef "Bureau des Crédits".
Auditeurs représentant les Actionnaires
M. ALEX. DESMARTEAU, Montréal. M. J.-A. LARUE, Québec.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

Capital autorisé \$5,000,000
Capital versé 2,000,000
Réserve 2,200,000

Notre service de billets circulaires pour voyageurs "Travellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les remboursements, les encaissements, les crédits commerciaux en Europe, aux Etats-Unis et au Canada aux taux les plus bas

BANQUE D'HOCHELAGA

— Fondée en 1874 —

Capital autorisé \$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve 7,800,000
Total de l'actif au-delà de 56,000,000

— DIRECTEURS: —

Messieurs J.-A. Vaillancourt, président;
l'hon. F.-L. Bélue, vice-président;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson,
A.-A. Larocque, et A.-W. Bonner.
Beaudry Leman, gérant-général.
Yvon Lamarre, inspecteur.

SIEGE SOCIAL: MONTREAL (112 rue Saint-Jacques)

Bureau Principal: 95 rue Saint-Jacques

F. G. Leduc, gérant.

115 Succursales et Agences au Canada

— 39 Bureaux de Quartiers —

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, achète des traites sur les pays étrangers, vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

*Si vous éprouvez quelque embarras
dans vos achats*

CONSULTEZ

les annonces du

PRIX COURANT

et écrivez aux annonceurs

FINANCES

LES GRANDS PROBLEMES ECONOMIQUES

La Transformation du Consulat-Général de France

—M. Ponsot est un diplomate et aussi un "Business Man" — Conséquences de la dépréciation du franc et de l'interdiction des vins.
Ce que dit le lieutenant de Clerval.

Le consulat de France est installé dans ce Duluth Building, un des plus importants de la ville, dans le quartier des banques, des agents de change et des assurances. En y entrant on a l'impression de se trouver dans un bureau où l'on travaille parce que le temps est chose précieuse.

Les mandataires des grandes firmes anglaises d'exportation, venant faire viser des documents nécessaires à l'exportation, des commissaires de navires en partance pour un port français, s'expriment en anglais et on leur répond fort correctement en leur langue: et tout marche sans un mot plus haut que l'autre, sans accrocs et sans heurts.

Et comme le reporter du "Prix-Courant" fait passer sa carte à M. Ponsot en le priant cérémonieusement comme il est d'usage, de lui accorder une interview, il voit deux minutes après venir un monsieur qui s'accoude sur le comptoir, comme un simple "business man" et sans façon engage la conversation. Mais, au premier mot, mis en garde par le sérieux de la question, le diplomate avisé qu'est M. Ponsot pèse aussitôt soigneusement ses paroles:

—Il est certain que la perte au change de la monnaie française sur le marché canadien est une chose sérieuse. Il est non moins certain que la douane canadienne ne tient aucun compte de la dépréciation du franc et continue à calculer les droits ad valorem sur les produits français en se basant sur le change à raison de cinq francs le dollar, alors que présentement il en faut huit pour faire une pièce canadienne de cent sous. D'où il suit que les importateurs canadiens paient les droits sur trois francs de trop sur chaque dollar, soit sur soixante pour cent.

—Il m'est toutefois difficile de vous en dire davantage, car en calculant les droits sur la base de cinq francs au dollar, l'autorité douanière ne fait que s'en tenir au texte de loi qui établit à taux fixe la valeur du franc. On ne saurait donc sans injustice donner au procédé de l'autorité douanière une signification qu'elle ne peut avoir. La douane canadienne reste dans la limite de son droit strict puisqu'elle s'en tient à la lettre de la loi. Toutefois il n'en demeure pas moins qu'il y a là un préjudice que subissent les importations

françaises au Canada dont le représentant de la France ne peut pas se désintéresser.

—Mais je suis empêché d'entrer plus avant dans la question, puisque je crois savoir qu'elle fait l'objet d'une correspondance engagée par ailleurs entre le gouvernement du Dominion et le gouvernement de la République. Vous comprendrez ma réserve et sans doute n'insisterez-vous pas.

Devant une telle déclaration le reporter du "Prix-Courant" ne pouvait que s'incliner. Mais en novelliste averti, il savait que dans certains cas lorsque la porte se ferme il faut pousser la fenêtre. En l'espèce le consul se refusant à de plus précieuses déclarations, il convenait de s'adresser à l'un de ses subordonnés. Ce fut donc au lieutenant de Clerval, le très aimable attaché commercial du consulat, que fut posée la question, si la surtaxe dont sont frappées les marchandises françaises à leur entrée au Canada, n'est pas de nature à diminuer l'importance de nos échanges commerciaux avec la France.

—Permettez-moi de vous dire qu'en raison d'une correspondance actuellement en cours, précisément sur cette question, il m'est difficile de vous répondre. Toutefois en la traitant par ses côtés, il me sera peut-être facile de vous signaler quelques aperçus assez intéressants. Tout d'abord je vous dirai que le proverbe qui dit qu'on n'attire pas les mouches avec du fiel, s'applique aussi bien aux relations commerciales entre individus qu'entre peuples. Du fait de la dépréciation du franc dont l'autorité douanière ne tient aucun compte les produits français subissent une surtaxe de 60% à leur entrée au Canada. Du fait des lois de prohibition, on ferme le pays aux vins et aussi aux liqueurs fines françaises.

—Y a-t-il beaucoup de mal à déguster après dîner un verre de bénédictine, ou à siroter un dé à coudre de cette liqueur d'anisette dont l'âme est parfumée comme celle d'un bouquet? En fixant la teneur en alcool des vins que l'on admet au pays, on ferme la porte aux vins de France, car cette teneur est trop faible pour leur permettre de traverser la mer.

—Alors, quoi? le Canada veut bien vendre à la France ses produits, mais il ne veut rien acheter d'elle.

—Faut-il dans ces conditions être outre mesure étonné qu'en août dernier le Canada ait vendu pour \$76,000,000 de moins à la France? Faut-il voir dans cette diminution et la prohibition de nos vins une première relation de cause à effet? Cette fois ce n'est pas moi à répondre puisque je vous pose la question.

Et le reporter du "Prix-Courant" plus habile à poser des questions qu'à y répondre, restant à court devant celle-ci, mit fin de lui-même à l'interview.

Assurances et Cartes d'Affaires

Assurance Patronale

Manufacturiers,
Entrepreneurs, Commerçants

La "Loi des Accidents du Travail de la Province de Québec" vous impose des responsabilités sérieuses relativement aux accidents dont vos employés pourraient être victimes au cours de leur travail, ainsi qu'à la réparation des dommages qui pourraient en résulter. "La Prévoyance" assume pour vous ces responsabilités. Elle émet, à des taux raisonnables, des polices couvrant toutes les responsabilités du patron pour les accidents à ses employés. Pour plus amples renseignements, s'adresser à "La Prévoyance", 189 rue St-Jacques, Montréal. Tél. Main 1626 et 1627.

J. C. GAGNE,
Directeur-Gérant.

LA PRÉVOYANCE

GEO. GONTHIER H.-E. MIDGLEY
Licencié Inst. Comptable. Comptable
Incorporé.

GONTHIER & MIDGLEY

Comptables et Auditeurs
10 rue St-Frs-Xavier, - MONTREAL
Téléphone MAIN 2701-9
Adresse télégraphique: "GONTHLEY"

\$5,000

de

protection pour votre maison

+ plus +

\$50 par mois

d'indemnité pour vous-même

NOTRE NOUVELLE
POLICE D'INDEMNITE
SPECIALE

ne laisse rien au hasard

Demandez-nous des renseignements

CANADA LIFE ASSURANCE
COMPANY

Bureau principal, TORONTO

La Compagnie d'Assurance
Mutuelle du Commerce

Contre l'Incendie

Actif \$1,151,243.57

DEPOT AU GOUVERNEMENT

. \$69,660.00

—Bureau principal:—

179 rue Girouard, Saint-Hyacinthe.

Bureau Principal

angle de la rue Dorchester ouest
et l'avenue Union, MONTREAL.

DIRECTEURS:

J.-Gardner Thompson, Président et directeur gérant; Lewis Laings, Vice-Président et Secrétaire; M. Chevallier; A.-A.-G. Dent, John Emo, Sir Alexandre Lacoste, Wm. Molson Macpherson, J.-C. Rimmer, Sir Frédéric Williams-Taylor, L.L.D., J. D. Simpson, Sous-Secrét.



Maison fondée en 1870

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE

Ferronnerie et Quincallerie, Verres à Vitres, Peinture, etc.

Spécialité; — Poêles de toutes sortes.

Nos 232 à 239 rue St-Paul

Ventes 12 et 14 St-Amable, Montréal

La maison n'a pas de commis-voyageurs et fait bénéficier ses clients de cette économie. Attention toute spéciale aux commandes par la maille. Messieurs les marchands de la campagne seront toujours servis au plus bas prix du marché.

P. A. GAGNON, C.A.

COMPTABLE LICENCIE

(CHARTERED ACCOUNTANT)

Chambres 315, 316, 317, Edifice

Banque de Québec

11 Place d'Armes, MONTREAL

Assurance Mont-Royal

Compagnie Indépendante (Incendie)

17 rue St-Jean, Montréal

l'hon. H.-B. Rainville, Président

P. J. Perrin et J. R. Macdonald,
gérants conjoints.

Main 7059

PAQUET & BONNIER

Comptables Liquidateurs, Auditeurs, Prêts d'argent, Collection

Chambre 501

120 St-Jacques, MONTREAL.

L. - R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,

230 rue St-André, Montréal.

Solide Progrès

Des méthodes d'affaires modernes, soutenues par un record, ininterrompu de traitements équitables à l'égard de ses détenteurs de polices, ont acquis à la Sun Life of Canada un progrès phénoménal.

Les assurances en force ont plus que doublé dans les sept dernières années et ont plus que triplé dans les onze dernières années. Aujourd'hui, elles dépassent de loin celles de toute compagnie canadienne d'assurance-vie.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA
SIÈGE SOCIAL - MONTREAL

WESTERN ASSURANCE CO.

Fondée en 1851

Assurances contre Incendie, Assurances Maritimes, d'Automobiles, contre l'Explosion, l'Émeute, la Désorganisation Civile et les Grèves.

ACTIF, au-delà de . . . \$7,000,000.00

Bureau Principal: TORONTO (Ont.).

W. B. MEIKLE

Président et gérant général

C. S. WAINWRIGHT, Secrétaire

Succursale de Montréal:

61, RUE SAINT-PIERRE

ROBT. BICKERDIKE, gérant

BRITISH COLONIAL FIRE INSURANCE COMPANY

MONTREAL

Capital Autorisé

\$2,000,000.00

Capital Souscrit

\$1,000,000.00

Capital Versé \$247,015.70

Actif \$1,019,177.68

Passif (Réserve)

\$139,911.62

Théodore Meunier, Directeur

B. A. Charlebois, Sous-Directeur

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers

48 rue Notre-Dame O., Montréal.

ASSURANCES

EN QUOI CONSISTENT LES OPERATIONS DE REASSURANCE

Pourquoi se réassure-t-on? Voilà ce qu'il importe d'examiner, car ce qui rend le problème beaucoup plus complexe qu'on ne serait tenté de le croire à première vue, c'est que ces opérations sont par essence des opérations internationales.

Prenons des exemples dans l'assurance-incendie, qui est la plus couramment pratiquée.

Une société ou une compagnie assure un immeuble. Elle peut recourir contre le locataire en cas de sinistre; elle n'a nul besoin de se réassurer. Mais si le locataire est d'une solvabilité douteuse ou s'assure à la même compagnie celle-ci courra un double risque ou ne pourra exercer, le cas échéant, aucun recours. La prudence veut qu'elle se réassure.

Une société ou une compagnie assure des risques contigus ou communs à des professions et commerce dangereux; elle garantit plusieurs maisons se touchant et placées, suivant l'expression si juste des professionnels, sous le même "coup de feu"; elle assure également dans ces maisons plusieurs locataires. Là aussi, la prudence veut qu'elle se réassure.

En résumé, une assurance, quand elle est isolée et qu'elle ne dépasse pas un chiffre correspondant aux ressources de l'assureur, peut être intégralement gardée par celui-ci. Mais quand elle est jointe à d'autres, elle doit être partagée pour diminuer le risque. C'est là ce qu'on peut appeler de la réassurance normale.

Il en est une autre tout aussi couramment pratiquée, mais qui ne se justifie pas par les mêmes considérations. C'est celle à laquelle donnent lieu certains risques fort élevés susceptibles de faire éprouver à l'assureur, en cas de sinistre, des pertes de nature à compromettre sa situation ou son avenir.

La sagesse voudrait qu'il ne les acceptât que pour une part plus ou moins importante, suivant qu'il dispose de moyens plus ou moins étendus. Mais le souci de conserver l'exclusivité d'un portefeuille, le désir d'augmenter son chiffre d'affaires ou d'écarter la concurrence de tel ou tel rival font que souvent il hésite à appeler d'autres assureurs en co-participation et se laisse entraîner à souscrire des engagements qu'il se sait hors d'état de tenir. Il faut bien qu'il ait recours, en pareille occurrence, à des réassureurs.

On dira peut-être qu'il y a quelque anomalie à cette pratique. Les intéressés répondront que ce sont les assurés eux-mêmes qui la leur imposent, étant donné que la plupart de ces derniers préfèrent de beaucoup avoir affaire à un seul assureur plutôt qu'à trois ou quatre.

Il importe peu d'ailleurs de savoir si c'est ce motif, la crainte de mal répondre au zèle d'un agent actif ou l'envie de ne laisser échapper aucune occasion de grossir le chiffre de leurs opérations qui déterminent tant de sociétés à accepter ces risques-là. Le fait est qu'elles les acceptent et que, pour se prémunir contre les périls auxquels cette habitude les expose, nombre d'entre elles ont soin de conclure à l'avance des traités de réassurance leur donnant la certitude de pouvoir, du jour au lendemain, rétrocéder telle ou telle fraction de leurs contrats.

Etant couvertes elles-mêmes contre tout aléa, elles peuvent, à leur tour, sans danger, assumer la responsabilité de risques que, sans cela, elles seraient souvent dans l'impossibilité de régler. La réassurance ne fait donc pas seulement en ce cas la sécurité de l'assureur; elle fait aussi celle de l'assuré.

Il n'en va pas de même si l'assureur, rétrocédant la totalité de son portefeuille, n'est plus, en fait, qu'une sorte de courtier. Car l'assuré n'ayant de liens de droit qu'avec l'assureur et ne connaissant que lui, est naturellement privé de tout recours contre le réassureur tant que les tribunaux ne l'ont pas substitué aux droits de son co-contractant.

Mais à la vérité, ce qui importe, au point de vue auquel nous avons à nous placer, ce n'est pas de savoir que quelques assureurs ne peuvent passer pour tels qu'avec le concours de réassureurs, c'est de savoir qu'il n'est pas un seul d'entre eux qui puisse exercer son industrie sans ce concours.

Or, sur ce point, aucun doute n'est possible. La réassurance est la condition nécessaire et logique de l'assurance. C'est elle qui permet de diviser le risque à l'infini et c'est elle qui, en le divisant, sauvegarde les intérêts communs de l'assuré et de l'assureur.

Que deviendrait, en effet, la garantie de l'assuré, si l'assureur s'exposait à être, en certains cas toujours possibles, accablé par des pertes excessives! Et par quels moyens l'assureur pourrait-il se mettre à l'abri de ces pertes, s'il ne répartissait pas ses risques entre un assez grand nombre de sous-traitants?

Il ne peut, la plupart du temps, exercer son action que sur un champ relativement circonscrit. La clientèle ne vient à lui que s'il est assez près d'elle pour la solliciter sans cesse. Mais plus elle est localisée, moins les risques qu'il assume peuvent se contrebalancer.

C'est ce motif qui conduit les sociétés d'assurance à se céder mutuellement, à l'origine, des parts plus ou moins importantes de leurs propres contrats et, plus tard, devant le développement de leurs affaires, à des compagnies spéciales constituées pour ce seul objet et qui leur offrent l'avantage de n'être jamais susceptibles de leur faire concurrence.

M. le Marchand,

Vous rendez-vous compte du bénéfice que vous réalisez en mettant en évidence des marchandises qui sont annoncées dans tout le pays?



Un commerçant qui ne fait des affaires que dans sa localité peut ne pas avoir les moyens de faire de la publicité sur une aussi grande échelle que les manufacturiers dont le commerce s'étend par tout le pays; MAIS. . . .

Il peut profiter de la publicité de ceux-ci en faisant un bel étalage dans ses vitrines et en donnant aux articles annoncés dans tout le pays une place prééminente dans son magasin--en faisant -- sienne -- la -- publicité -- des manufacturiers.

L'affiche reproduite ci-dessus, bien coloriée, pleine de vie, 10' de hauteur par 25' de largeur, s'adresse plusieurs fois par jour à plus de 3,500,000 Canadiens.

Mettez une carte du STAG dans votre vitrine et voyez quelle augmentation d'affaires elle vous vaudra.

Faites votre cette publicité

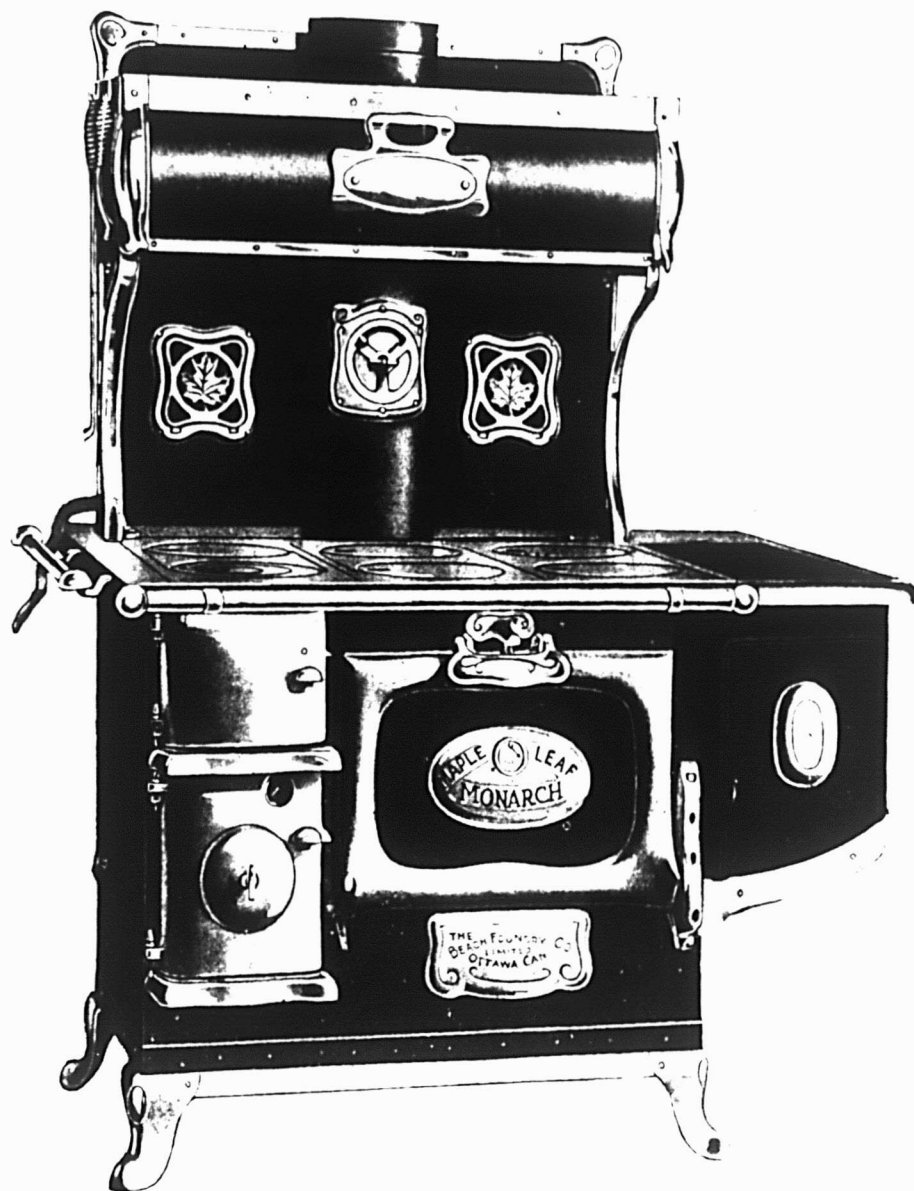
ECRIVEZ A LA

Canadian Poster Company

Edifice Lewis, Montréal

Pour la Publicité par l'Affiche n'importe où au Canada.

Augmentez vos Ventes en tenant la ligne MAPLE LEAF



Le Poêle MONARCH MAPLE LEAF

Joli modèle uni, réchaud exceptionnellement spacieux, corps en tôle d'acier épaisse polie, avec intérieur épais en amiante, barre tubulaire pour linges, foyer amélioré le plus nouveau avec intérieur en fonte épaisse et les fameuses grilles Duplex pour le charbon ou le bois. Fait aussi avec un foyer spécial pour le bois. Bout à extension profonde pour le bois. Brûle du bois de 27½", fourneau de 20" x 20" x 14", en acier épais, le dessus est fait d'une double épaisseur d'acier avec de l'amiante à l'intérieur. Thermomètre pour le fourneau, dessus avec plaque à clef, section d'avant munie d'un support à rôtir.

Un poêle exceptionnellement facile à vendre. Ecrivez pour avoir notre catalogue et nos prix.

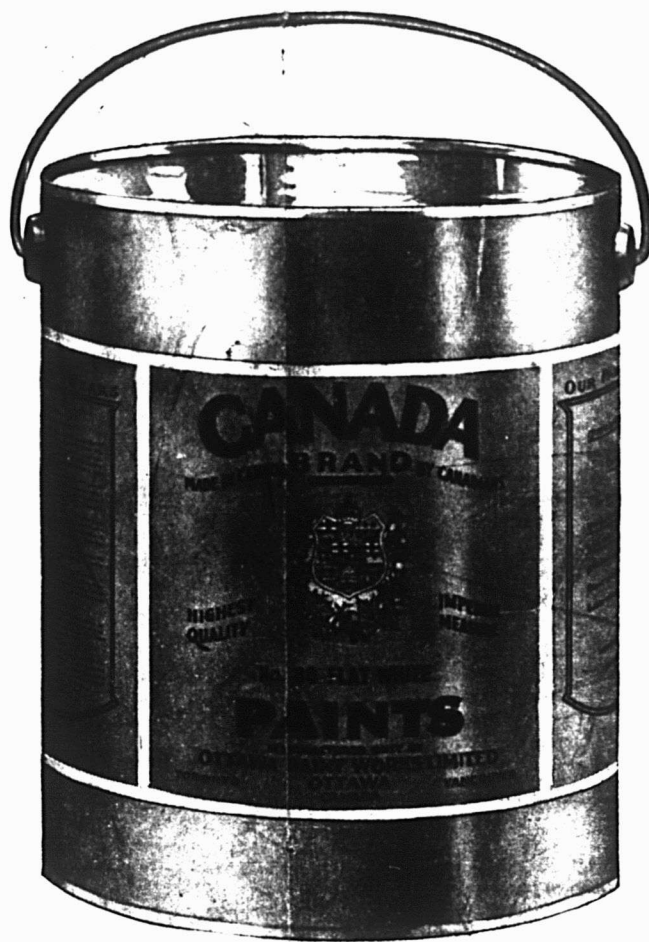
Manufacturé par

THE BEACH FOUNDRY COMPANY LIMITED
OTTAWA - - - - CANADA

Distributeurs pour l'Ouest: THE CANADIAN SUPPLY COMPANY, LIMITED, SASKATOON, SASK.

PLUS HAUTE QUALITÉ

FAITE EN CANADA



OTTAWA PAINT WORKS Limited

OTTAWA

SUCCURSALES

MONTREAL

TORONTO

VANCOUVER